

NUMÉRO  
1

JANVIER  
2009

Art. 9.  
La direc-  
tion de la  
gestion des  
affaires

- Direc-  
tion de l'encadre-  
ment des res-  
sources hu-  
maines, et

de l'en-  
cadre-  
ment des  
affaires

ment :  
financière  
Le besoin de la  
recrutement,  
le directeur

entretien  
données sur les  
et les ressources  
Elle s'appuie sur  
spécifique de pr  
dans le cadre  
parce la

# BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

organismes  
elle coordonne  
des contrats plus  
avec ces organis  
ainsi que la pré  
programmes  
étaires

OS  
leur l'U  
1. se

CLIC  
légation  
d'aires  
BES

IN  
at don  
ans la  
Cru

Monsi  
Lité de  
int

que l'  
directi  
action  
gestion  
s carr  
le

que  
des et  
unitaire  
révision  
s ains

ons  
s de g  
social  
lle des  
e des

inspo  
on pré  
fectifs  
des s

rethi  
ionnel  
es  
itaires

se, ve  
tr

ag  
s

De  
ast don  
à l'eff  
ur secon  
et com

dis  
Monsieur D  
sioner, a  
et dan  
nécess

oi  
e MOISE  
m du délé  
ntes des  
à l'ap

du  
leur de  
régional  
s dispon  
anerie

la  
de l'unit  
APP

a  
ARF  
il

ri  
DU 25

s reg  
ansport  
ction des é  
aires et des  
orer la pol  
our les

NS et  
ants pré  
33  
s de gestic  
vires commu  
de gestic  
ants d

once  
aux ag  
visionnelle  
est chargé  
ressourc  
ur et d

ays a  
agréées  
études de  
33. - La sous-  
études de ges  
visionnelle, st  
affaires

déléga  
ion prévis  
on  
chargée  
es DÉ  
de

le, tr  
SION  
ft

ns  
060

cernant  
tion généra  
tion et à la  
0605

sonnels  
de l'enseign  
lisation du  
R08  
du

articipe,  
it supérieur  
t ressource  
portique  
é du 27  
2006

ressources  
général  
ur les enseig  
périeur et de la  
2006 pr  
nn

son D  
seigneme  
sources hu  
écution bud  
t nomin  
au

érieur,  
les 20  
ire. à des  
l'art

06  
ans du  
les

il d'adr  
omination

ons  
tration  
du conseil

s na  
entre na  
administr

de la  
n du Cen

se  
tche sc  
national

ique  
recherch

scientifi

n  
006DR  
du 01-  
2006

direction de  
tion de la str  
de la direc  
erche et de l'inn  
la les organisa  
ques de la rec  
ette ov

1  
33. - La sous-  
études de ges  
visionnelle, st  
affaires

33. - La sous-  
études de ges  
visionnelle, st  
affaires

1000

1000

1000



CENTRE NATIONAL  
DE LA RECHERCHE  
SCIENTIFIQUE

es.  
les enseig  
érieur et de la  
sous-direc  
études de ges  
visionnelle, et  
es affaires c  
année d'

es enseig  
érieur et de la  
sous-direc  
études de ges  
visionnelle, et  
es affaires c  
année d'

the  
es

ph

visio



# Sommaire

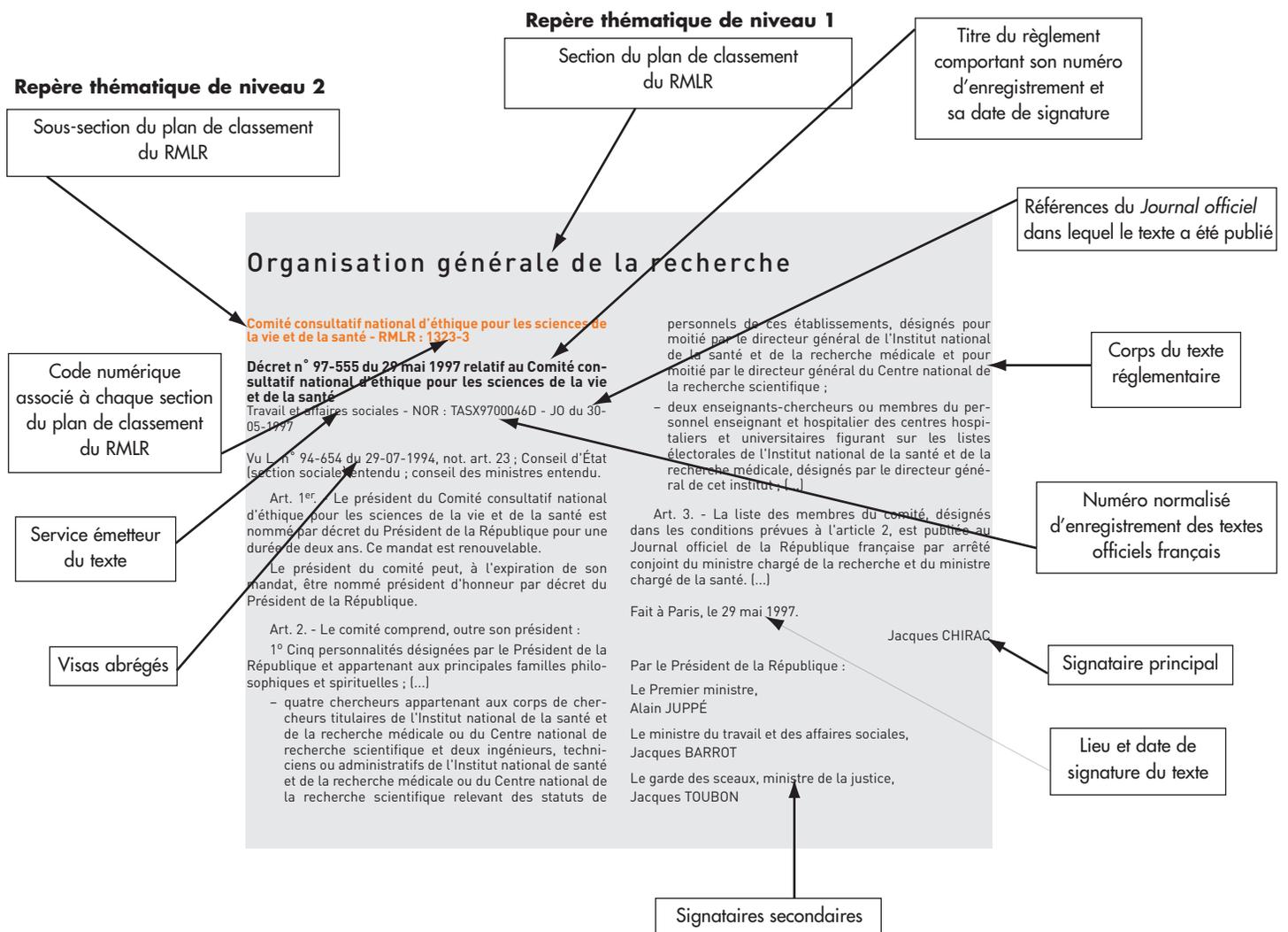
<b>Textes de portée générale</b> .....	5
<b>Organisation générale du CNRS</b> .....	5
<b>Secrétariat général (RMLR : 247)</b> .....	5
Décision n° 080102DAJ du 31 octobre 2008 modifiant la décision concernant l'organisation des services du secrétariat général du Centre national de la recherche scientifique.....	5
<b>Programmes interdisciplinaires de recherche (PIR) (RMLR : 271)</b> .....	5
Décision n° 080003IPAM du 6 novembre 2008 modifiant la décision n° 070003IPAM du 11 juin 2007 portant création d'un programme interdisciplinaire de recherche intitulé « Sciences de la communication » .....	5
Décision n° 080004IPAM du 6 novembre 2008 modifiant la décision n° 070014IPAM du 12 novembre 2007 portant création d'un programme interdisciplinaire de recherche intitulé « Eaux et territoires » .....	5
<b>Unités de recherche (RMLR : 2721)</b> .....	5
Décision n° 080038SING du 31 octobre 2008 portant création de l'UMI n° 3175 - Laboratoire franco-mexicain d'informatique et d'automatique (LAFMIA) .....	5
<b>Formations de recherche en évolution (FRE) (RMLR : 2723)</b> .....	6
Décision n° 080025SDV du 17 novembre 2008 portant prorogation de la FRE n° 3075 - Interactions neurovasculaires .....	6
<b>Unités de service (RMLR : 2741)</b> .....	6
Décision n° 080042SPHM du 21 novembre 2008 portant renouvellement de l'UPS n° 2275 - Centre pour la communication scientifique et directe (CCSD) .....	6
Décision n° 080038SPHM du 25 novembre 2008 portant création de l'UMS n° 3205 - Institut de lumière extrême (ILE).....	7
Décision n° 080032SCHS du 24 novembre 2008 portant renouvellement de l'UMS n° 1835 - Maison des sciences de la ville, de l'urbanisme et des paysages .....	7
Décision n° 080134DAJ du 12 novembre 2008 portant renouvellement de l'UPS n° 2299 - Organisation des élections.....	7
<b>Les personnels du CNRS</b> .....	8
<b>Congés annuels - Congés bonifiés (RMLR : 5236-21)</b> .....	8
Décret n° 2008-1136 du 3 novembre 2008 modifiant le décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature et indemnisant des jours accumulés sur le compte épargne-temps des agents de la fonction publique de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire.....	8
Arrêté du 3 novembre 2008 pris pour l'application du décret n° 2008-1136 du 3 novembre 2008 modifiant le décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature et indemnisant des jours accumulés sur le compte épargne-temps des agents de la fonction publique de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire .	8
<b>Rémunérations principales et échelonnements indiciaires (RMLR : 5312-2)</b> .....	8
Tableau n° 080007DRH du 1 <sup>er</sup> juillet 2008 fixant la grille indiciaire des personnels CNRS - Indices majorés du 1 <sup>er</sup> juillet 2008 .....	8
Tableau n° 080008DRH du 1 <sup>er</sup> juillet 2008 fixant la grille indiciaire et les rémunérations des fonctionnaires de physique nucléaire ingénieurs et personnels techniques.....	14
Tableau n° 080009DRH du 2 <sup>ème</sup> semestre 2008 fixant le barème de la prime de participation à la recherche scientifique (PPRS).....	18
Tableau n° 080010DRH du 2 <sup>ème</sup> semestre 2008 fixant le barème de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS).....	19

Tableau n° 080011DRH du 2 <sup>ème</sup> semestre 2008 fixant le barème de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) .....	20
Tableau n° 080012DRH du 2 <sup>ème</sup> semestre 2008 fixant les primes de recherche .....	20
<b>Régime budgétaire financier et comptable - fiscalité .....</b>	<b>21</b>
<b>Mise en œuvre des marchés publics - Personne responsable (RMLR : 6342-23) .....</b>	<b>21</b>
Décision n° 080103DAJ du 31 octobre 2008 modifiant la décision portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS .....	21
<b>Commission centrale des marchés (RMLR : 6342-31) .....</b>	<b>21</b>
Décision n° 080123DAJ du 31 octobre 2008 modifiant la décision fixant les règles de composition des CAO au CNRS pour les achats soumis au code des marchés publics .....	21
Décision n° 080124DAJ du 31 octobre 2008 modifiant la décision fixant les règles de composition des CAO au CNRS pour les achats de fournitures et de services destinés à la conduite de l'activité de recherche .....	21
<b>Tarifs (RMLR : 6334) .....</b>	<b>22</b>
Décision n° 08A060DR04 du 14 novembre 2008 fixant les tarifs HT des stages proposés par l'UPS n° 1564 - CNRS - Formation .....	22
Décision n° 08A061DR04 du 14 novembre 2008 fixant les tarifs H.T. de vente de chats réalisés par l'animalerie à l'institut FRC n° 2118 - Institut de Neurobiologie Alfred Fessard .....	26
Décision n° 080070DR20 du 19 novembre 2008 fixant les tarifs des diverses prestations réalisées, UMR n° 6097 - Institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire (IPMC) .....	26
<b>Mesures particulières .....</b>	<b>31</b>
<b>Concours .....</b>	<b>31</b>
ITA concours externes nommés en 2008 .....	31
ITA concours internes nommés en 2008 .....	31
<b>Comités, conseils, commissions .....</b>	<b>31</b>
Décision n° 080049DAJ du 17 novembre 2008 fixant les modalités de vote pour l'élection au conseil d'administration du CNRS .....	31
Décision n° 080021ELEC du 17 novembre 2008 créant un bureau de vote pour le premier tour de scrutin de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'IN2P3 Centre national de la recherche scientifique .....	33
Décision n° 080023ELEC du 17 novembre 2008 portant création du comité technique pour l'élection par voie électronique des représentants du personnel au conseil d'administration du CNRS .....	33
Note n° 080006ELEC du 17 novembre 2008 proclamant les résultats des élections aux commissions interdisciplinaires du CNRS .....	33
Note n° 080007ELEC du 18 novembre 2008 proclamant le résultat des élections aux commissions administratives paritaires du CNRS .....	34
Note n° 080008ELEC du 18 novembre 2008 proclamant l'attribution aux commissions consultatives paritaires du CNRS .....	35
Décision n° 080055DR16 du 19-11-2008 portant renouvellement des membres élus et nommés du conseil de service de la délégation Paris Michel-Ange .....	35

---

<b>Accueil en délégation</b> .....	36
Décision n° 080052DRH du 24 novembre 2008 relative à la liste des enseignants chercheurs accueillis au titre de l'année 2008 .....	36
<b>Accueil en détachement</b> .....	39
Décision n° 080051DRH du 22 octobre 2008 portant modification de la décision relative aux accueils en détachement en date du 18 juillet 2008 .....	39
<b>Nominations</b> .....	40
<b>Fin de fonctions</b> .....	43
<b>Délégations de signature</b> .....	43

# Guide de lecture des textes réglementaires



## Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 - Organisation générale de la recherche
- 2 - Organisation générale du CNRS
- 3 - Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 - Questions administratives et juridiques générales
- 5 - Les personnels du CNRS
- 6 - Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité
- 7 - Moyens immobiliers et matériels

# Textes de portée générale

## Organisation générale du CNRS

### Secrétariat général – RMLR : 247

**Décision n° 080102DAJ du 31 octobre 2008 modifiant la décision concernant l'organisation des services du secrétariat général du Centre national de la recherche scientifique**

DAJ

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 960022SGAL du 05-07-1996 mod. ; DEC. n° 960023SGAL du 05-07-1996 mod.

Art. 1<sup>er</sup>. – L'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 960023SGAL du 5 juillet 1996 susvisée est modifié comme suit :

les termes « la direction déléguée aux achats » sont insérés,

les termes « L'unité propre de service « Achat et coordination des achats » est rattachée à la direction des finances » sont supprimés.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 31 octobre 2008.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

### Programmes interdisciplinaires de recherche (PIR) - RMLR : 271

**Décision n° 080003IPAM du 6 novembre 2008 modifiant la décision n° 070003IPAM du 11 juin 2007 portant création d'un programme interdisciplinaire de recherche intitulé « Sciences de la communication »**

IPAM

Vu D. no 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 070003IPAM du 11-06-2007 ; avis conforme de la présidente du Centre.

Art. 1<sup>er</sup>. – A l'article 5 de la décision n° 070003IPAM du 11 juin 2007 susvisée, les termes : « M. Eric MAIGRET, maître de conférences des universités » sont remplacés par les termes : « M. Marc GUICHARD, ingénieur de recherche au CNRS ».

Art. 2. – La présente décision, qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008, sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 6 novembre 2008.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

### Programmes interdisciplinaires de recherche (PIR) - RMLR : 271

**Décision n° 080004IPAM du 6 novembre 2008 modifiant la décision n° 070014IPAM du 12 novembre 2007 portant création d'un programme interdisciplinaire de recherche intitulé « Eaux et territoires »**

IPAM

Vu D. no 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 070014IPAM du 12-11-2007 ; avis conforme de la présidente du centre.

Art. 1<sup>er</sup>. – L'article 5 de la décision n° 070014IPAM du 12 novembre 2007 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

« Art. 5. – Mme Stéphanie THIEBAULT, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice du programme, en remplacement de M. Bernard DELAY. Elle a pour mission de développer et de coordonner les recherches menées dans le cadre de ce programme. Elle assure la répartition des crédits dont celui-ci est doté et le suivi de leur utilisation. »

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 6 novembre 2008.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

### Unités de recherche – RMLR : 2721

**Décision n° 080038SING du 31 octobre 2008 portant création de l'UMI n° 3175 - Laboratoire franco-mexicain d'informatique et d'automatique (LAFMIA)**

ST2I

D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI mod. du 24-07-1992 ; DEC. n° 050043DAJ mod. du 10-10-2005 ; accord des organismes partenaires ; convention CNRS/Université de technologie de Compiègne/Université Joseph Fourier – Grenoble 1/Institut polytechnique de Grenoble et Consejo nacional de ciencia y tecnologia de Mexico (CONACYT)/Centro de investigacion y de estudios avanzados del IPN (CINVESTAV) ; avis instances compétentes du CNRS ; avis du directeur du département ST2I.

Art. 1<sup>er</sup>. – Création

L'UMI n° 3175, est créée, pour une durée de quatre ans, à compter du 28 mars 2008, sous réserve de l'avis du conseil scientifique du CNRS.

**Département scientifique de rattachement : Sciences et Technologies de l'Information et de l'Ingénierie (ST2I)***Délégation : Paris A*

Etablissements partenaires : Université de technologie de Compiègne, Université Joseph Fourier- Grenoble 1, Institut polytechnique de Grenoble et le Consejo nacional de ciencia y tecnologia de Mexico (CONACYT), en collaboration avec le Centro de investigacion y de estudios avanzados del IPN (CINVESTAV);

Section d'évaluation : 7

**Art. 2. – Nomination du directeur**

M. Rogelio LOZANO, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de cette unité mixte internationale pour la durée fixée à l'article 1<sup>er</sup> et à compter de la même date.

**Art. 3. – Nomination du directeur adjoint**

M. Jorge Antonio TORERS MUNOZ, professeur au CINVESTAV, est nommé directeur adjoint de cette unité mixte internationale pour la durée fixée à l'article 1<sup>er</sup> et à compter de la même date.

**Art. 4. – Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 31 octobre.

Lé directeur général,  
Arnold MIGUS

**Formations de recherche en évolution (FRE) – RMLR : 2723****Décision n° 080025SDV du 17 novembre 2008 portant prorogation de la FRE n° 3075 - Interactions neurovasculaires SDV**

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 920520SOSI mod. du 24 juillet 1992 ; DEC. n° 050043DAJ mod. du 10-10-2005 ; DEC. n° 07A005DSI du 23-11-2007, not. art. 1<sup>er</sup> ; accord de l'Etablissement partenaire ; contrat quadriennal de développement de l'Université Lyon 1 ; proposition du directeur du département SDV.

**Art. 1<sup>er</sup>. – Prorogation**

Afin d'être en phase avec le contrat quadriennal de développement de l'Université Lyon 1 (2007-2010), la formation de recherche en évolution (FRE) « Interactions neurovasculaires », est prorogée pour un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 :

**Département de rattachement : Sciences du vivant***Délégation : Rhône-Auvergne*

Etablissement partenaire principal : Université Lyon 1  
FRE n° 3075, intitulée Interactions neurovasculaires  
Section d'évaluation : 25

**Art. 2. – Direction**

M. Jean-Louis SAUMET, professeur des universités-praticien hospitalier à l'Université Lyon 1, est renouvelé dans ses fonctions de responsable de la FRE n° 3075 pour la durée fixée à l'article 1<sup>er</sup>.

**Art. 3 – Publication**

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 17 novembre 2008.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

**Unités de service – RMLR : 2741****Décision n° 080042SPHM du 21 novembre 2008 portant renouvellement de l'UPS n° 2275 - Centre pour la communication scientifique et directe (CCSD) MPPU**

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 040023SPHM du 28-07-2004 ; avis conseil de laboratoire de l'unité ; avis directeur du département MPPU.

**Art. 1<sup>er</sup>. – Renouvellement**

Est renouvelée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, l'UPS n° 2275.

**Département scientifique : Mathématiques, Physique, Planète, Univers***Délégation : Rhône-Auvergne*

Sections d'évaluation : 02 – 03

Sa mission est de participer au développement de nouvelles techniques pour la communication scientifique directe entre chercheurs mettant en jeu des bases de données mondiales, et permettant aux chercheurs de faire connaître leurs travaux, ou de consulter ceux de la communauté internationale.

**Art. 2. – Direction de l'unité**

2.1. M. Daniel CHARNAY, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé :

- directeur de l'unité par intérim, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008 jusqu'au 31 octobre 2008.
- directeur adjoint de l'unité à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008 jusqu'au 3 décembre 2010.

2.2. M. Angel ALASTUEY, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'unité, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008 jusqu'au 31 décembre 2011.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 novembre 2008.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

**Unités de service – RMLR : 2741**

**Décision n° 080038SPHM du 25 novembre 2008 portant création de l'UMS n° 3205 - Institut de lumière extrême (ILE)**

MPPU

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; accord des partenaires ; avis du directeur du département MPPU.

Art. 1<sup>er</sup>. – Est créée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008, l'UMS n° 3205, sous réserve de la mise en œuvre de la convention de création.

**Département scientifique : Mathématiques, Physique, Planète, Univers**

*Délégation : Ile-de-France ouest et nord*

Partenaires : Ecole nationale supérieure des techniques avancées, Ecole polytechnique, Institut d'optique Graduate school, Université Paris-Sud

Sections d'évaluation : 04, 08

Art. 2. – M. Gérard MOUROU, professeur à l'Ecole Polytechnique et à l'ENSTA, est nommé directeur de l'unité à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008 jusqu'au 21 juin 2009.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 25 novembre 2008.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

**Unités de service – RMLR : 2741**

**Décision n° 080032SCHS du 24 novembre 2008 portant renouvellement de l'UMS n° 1835 - Maison des sciences de la ville, de l'urbanisme et des paysages**

SHS

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 159/87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 060044SCHS du 08-12-2006 ; accord du partenaire ; contrat quadriennal de développement 2008-2011 entre le Ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche/CNRS/Université François Rabelais de Tours ; convention constitutive de l'UMS n° 1835 entre CNRS/Université François Rabelais de Tours du 27-10-1998 ; avis conseil de laboratoire du 13-12-2007 ; avis directeur du département SHS.

Art. 1<sup>er</sup>. – Renouvellement

L'UMS n° 1835 est renouvelée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, sous réserve de la mise en œuvre d'un avenant à la convention constitutive susvisée.

**Département scientifique principal de rattachement : Sciences Humaines et Sociales**

**Département scientifique secondaire : Environnement et Développement Durable**

*Délégation : Centre-Poitou-Charentes*

Partenaire : Université de Tours

Section d'évaluation : 39

Art. 2. – Direction de l'unité

– Mme Sylvette DENEFLÉ, professeure des universités, est renouvelée dans ses fonctions de directrice de l'unité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, pour la durée fixée à l'article 1<sup>er</sup>.

– M. Philippe VENDRIX, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur-adjoint, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, pour la durée fixée à l'article 1<sup>er</sup>.

Art. 3. – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 24 novembre 2007.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

**Unités de service – RMLR : 2741**

**Décision n° 080134DAJ du 12 novembre 2008 portant renouvellement de l'UPS n° 2299 - Organisation des élections**

DAJ

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 040070DAJ du 20-09-2004.

Art. 1<sup>er</sup>. – L'UPS n° 2299 est renouvelée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Art. 2. – M. Philippe WILLOQUET, ingénieur de recherche au CNRS, est renouvelé dans ses fonctions de directeur de l'unité, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2008, pour la durée de l'unité.

Art. 3. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 12 novembre 2008.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

## Les personnels du CNRS

### Congés annuels - Congés bonifiés - RMLR : 5236-21

**Décret n° 2008-1136 du 3 novembre 2008 modifiant le décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature et indemnisant des jours accumulés sur le compte épargne-temps des agents de la fonction publique de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire**

Budget, des comptes publics et de la fonction publique  
JO du 05-11-2008, texte n° 40

Ce décret est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :  
[http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=BEDED46A61B36FA39F2E345A1D941E31F.tpdjo13v\\_3?cidTexte=JORFTEXT000019723547&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=BEDED46A61B36FA39F2E345A1D941E31F.tpdjo13v_3?cidTexte=JORFTEXT000019723547&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id)

### Congés annuels - Congés bonifiés - RMLR : 5236-21

**Arrêté du 3 novembre 2008 pris pour l'application du décret n° 2008-1136 du 3 novembre 2008 modifiant le décret n° 2002-634 du 29 avril 2002 portant création du compte épargne-temps dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature et indemnisant des jours accumulés sur le compte épargne-temps des agents de la fonction publique de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire**

Budget, des comptes publics et de la fonction publique  
JO du 05-11-2008, texte n° 42

Ce arrêté est disponible dans son intégralité sur le site de légifrance, à l'adresse suivante :  
<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000019723547&dateTexte=&oldAction=rechJO>

### Rémunérations principales et échelonnements indiciaires - RMLR : 5312-2

#### Tableau n° 080007DRH du 1<sup>er</sup> juillet 2008 fixant la grille indiciaire des personnels CNRS - Indices majorés du 1<sup>er</sup> juillet 2008

Direction des ressources humaines

#### GRILLE INDICIAIRE DES PERSONNELS CNRS Indices majorés du 1<sup>er</sup> juillet 2007

Chercheurs titulaires régis par le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983.

GRADES	ECHELONS								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Directeur de recherche cl. excep.	HED1,2,3	HEE1,2							
Directeur de recherche 1 <sup>o</sup> classe	821	HEB1,2,3	HEC1,2,3						
Directeur de recherche 2 <sup>o</sup> classe	658	696	734	776	821	HEA1,2,3			
Chargé de recherche 1 <sup>o</sup> classe	476	505	564	623	673	719	749	783	821
Chargé de recherche 2 <sup>o</sup> classe	454	461	490	518	545	564			

Chercheurs contractuels régis par le décret n° 80-31 du 17 janvier 1980.

GRADES	ECHELONS								
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Directeur de recherche cl. excep.	HED1,2,3	HEE1,2							
Directeur de recherche	821	HEB1,2,3	HEC1,2,3						
Maitre de recherche	658	696	734	776	821	HEA1,2,3			
Chargé de recherche	416-452	487	554	623	673	719	749	783	821
Attaché de recherche agrégé	400	440	478	514	541				
Attaché de recherche non agrégé	370	395	431	466	500	531			

CORRESPONDANCE ECHELLE-LETTRE/INDICE				
HEA1 ..... 881	HEB1 ..... 963	HEC1 ..... 1115	HED1 ..... 1164	HEE1..... 1270
HEA2 ..... 916	HEB2 ..... 1004	HEC2 ..... 1139	HED2 ..... 1217	HEE2..... 1320
HEA3 ..... 963	HEB3 ..... 1058	HEC3 ..... 1164	HED3 ..... 1270	

ITA titulaires régis par le décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983.

GRADES	ECHELONS													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Ingénieur de recherche hors cl.	658	734	821	HEA1,2,3										
Ingénieur de recherche 1° cl.	582	658	734	783	821									
Ingénieur de recherche 2° cl.	412	437	464	492	514	550	582	619	658	686	713			
Ingénieur d'étude hors classe	696	729	760	783										
Ingénieur d'étude 1° classe	555	582	612	642	673									
Ingénieur d'étude 2° classe	370	386	405	426	448	467	492	510	536	561	574	597	619	
Assistant ingénieur	339	353	371	387	404	423	440	457	474	490	505	522	538	551
Technicien cl. exceptionnelle	377	397	421	445	467	490	514							
Technicien classe supérieure	352	368	384	405	420	443	465	489						
Technicien classe normale	297	303	319	325	339	352	362	370	384	395	418	439	463	
Adj't tech. principal de 1° cl. [E6]	325	336	347	360	377	394	416	<b>430</b>						
Adj't tech. principal de 2° cl. [E5]	292	294	298	308	318	328	338	350	362	379	392			
Adj't tech. principal de 1° cl. [E4]	291	292	295	300	308	316	325	335	345	356	369			
Adj't tech. principal de 2° cl. [E3]	290	291	292	295	300	305	312	319	326	338	355			
Chargé mission recherche	507	542	582	628	680	734								
Chargé admin. de rech. 1° cl.	517	530	567	612	658	688								
Chargé admin. de rech. 2° cl.e	400	427	464	500	530	567	597							
Attaché adm. rech. princ. 1° cl.	696	729	760	783										
Attaché adm. rech. princ. 2° cl.	477	517	551	590	626	673								
Attaché admin. de recherche	349	376	389	408	431	461	496	524	545	584	626	642		
Attaché admini. de rech. stage	321													
Secr. adm. rech. cl. exceptionnelle	377	397	421	445	467	490	514							
Secr. adm. rech. cl. supérieure	362	370	384	405	420	443	465	489						
Secr. adm. de rech. cl. normale	297	303	319	325	339	352	362	370	384	395	418	439	463	

PS : AJTP1 [E6] : l'indice terminal 430 en gras correspond à un échelon spécial.

ITA contractuels régis par le décret n° 59-1405 du 9 décembre 1959.

CATEGORIES	ECHELONS													
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
0 A	658	734	821	HEA1,2,3										
1 A	582	658	734	783	821									
2 A	412	437	464	492	514	550	582	619	658					
3 A	386	405	426	448	467	492	510	536	561	589	619			
0 B	370	383	401	417	441	464	489	504	530					
1 B	370	383	401	417	441	464	489	504	530	555	574	597		
2 B	291	310	328	348	361	378	390	406	421	442	465	489		
3 B	290	290	304	312	325	338	352	370	384	395	414	421		
4 B	290	290	290	290	290	297	307	314	322	331	338			
5 B	290	290	290	290	290	293	303	310	318	324				
6 B	290	290	290	290	290	290	290	290	290	290				
7 B	290	290	290	290	290	290	290	290	290	290				
0 D	400	427	464	500	530	567	612	658	688					
1 D	345	365	381	400	416	441	464	489	507	530	555	597	642	
2 D	296	313	336	358	380	398	421	442	465	489				
3 D	290	290	304	312	325	338	352	370	384	395	414	421		
4 D	290	290	290	290	290	290	290	290	291	296	302	306		
5 D	290	290	290	290	290	290	290	290	290	290	294	299		
6 D	290	290	290	290	290	290	290	290	290	290				
6 D bis	290	290	290	290	290	290	290	290	290	290	290			

**BAREME DES REMUNERATIONS DES PERSONNELS CNRS**  
**Valeur annuelle du point au 1<sup>er</sup> octobre 2008 : 54,8475 €**

Supplément familial de traitement pour 1 enfant : 2,29 €						
Indice majoré	Traitement + indemnité de résidence			Supplément familial de traitement		
	1 <sup>re</sup> zone	2 <sup>e</sup> zone	3 <sup>e</sup> zone	2 enfants	3 enfants	+ par enfant
290	1 366,34	1 339,10	1 325,48	72,23	179,41	127,70
291	1 370,91	1 343,67	1 330,05	72,23	179,41	127,70
292	1 375,48	1 348,24	1 334,62	72,23	179,41	127,70
293	1 380,05	1 352,81	1 339,19	72,23	179,41	127,70
294	1 384,62	1 357,38	1 343,76	72,23	179,41	127,70
295	1 389,19	1 361,95	1 348,33	72,23	179,41	127,70
296	1 393,76	1 366,52	1 352,90	72,23	179,41	127,70
297	1 398,33	1 371,09	1 357,47	72,23	179,41	127,70
298	1 402,90	1 375,66	1 362,04	72,23	179,41	127,70
299	1 407,60	1 380,27	1 366,61	72,23	179,41	127,70
300	1 412,31	1 384,89	1 371,18	72,23	179,41	127,70
302	1 421,72	1 394,12	1 380,32	72,23	179,41	127,70
303	1 426,43	1 398,73	1 384,89	72,23	179,41	127,70
304	1 431,15	1 403,36	1 389,47	72,23	179,41	127,70
305	1 435,86	1 407,98	1 394,04	72,23	179,41	127,70
306	1 440,56	1 412,59	1 398,61	72,23	179,41	127,70
307	1 445,27	1 417,21	1 403,18	72,23	179,41	127,70
308	1 449,98	1 421,82	1 407,75	72,23	179,41	127,70
309	1 454,68	1 426,44	1 412,32	72,23	179,41	127,70
310	1 459,39	1 431,05	1 416,89	72,23	179,41	127,70
312	1 468,81	1 440,29	1 426,03	72,23	179,41	127,70
313	1 473,51	1 444,90	1 430,60	72,23	179,41	127,70
314	1 478,22	1 449,52	1 435,17	72,23	179,41	127,70
316	1 487,63	1 458,75	1 444,31	72,23	179,41	127,70
317	1 492,34	1 463,36	1 448,88	72,23	179,41	127,70
318	1 497,05	1 467,98	1 453,45	72,23	179,41	127,70
319	1 501,76	1 472,60	1 458,02	72,23	179,41	127,70
321	1 511,18	1 481,84	1 467,17	72,23	179,41	127,70
322	1 515,89	1 486,45	1 471,74	72,23	179,41	127,70
324	1 525,30	1 495,68	1 480,88	72,23	179,41	127,70
325	1 530,01	1 500,30	1 485,45	72,23	179,41	127,70
326	1 534,72	1 504,92	1 490,02	72,23	179,41	127,70
327	1 539,42	1 509,53	1 494,59	72,23	179,41	127,70
328	1 544,13	1 514,15	1 499,16	72,23	179,41	127,70
330	1 553,54	1 523,38	1 508,30	72,23	179,41	127,70
331	1 558,25	1 527,99	1 512,87	72,23	179,41	127,70
335	1 577,08	1 546,46	1 531,15	72,23	179,41	127,70
336	1 581,80	1 551,08	1 535,73	72,23	179,41	127,70
337	1 586,50	1 555,70	1 540,30	72,23	179,41	127,70
338	1 591,21	1 560,31	1 544,87	72,23	179,41	127,70
339	1 595,92	1 564,93	1 549,44	72,23	179,41	127,70
344	1 619,45	1 588,01	1 572,29	72,23	179,41	127,70
345	1 624,16	1 592,62	1 576,86	72,23	179,41	127,70
346	1 628,87	1 597,24	1 581,43	72,23	179,41	127,70
347	1 633,58	1 601,86	1 586,00	72,23	179,41	127,70
348	1 638,28	1 606,47	1 590,57	72,23	179,41	127,70

Supplément familial de traitement pour 1 enfant : 2,29 €						
Indice majoré	Traitement + indemnité de résidence			Supplément familial de traitement		
	1 <sup>re</sup> zone	2 <sup>e</sup> zone	3 <sup>e</sup> zone	2 enfants	3 enfants	+ par enfant
349	1 642,99	1 611,09	1 595,14	72,23	179,41	127,70
350	1 647,70	1 615,70	1 599,71	72,23	179,41	127,70
352	1 657,12	1 624,94	1 608,86	72,23	179,41	127,70
353	1 661,83	1 629,56	1 613,43	72,23	179,41	127,70
355	1 671,24	1 638,79	1 622,57	72,23	179,41	127,70
356	1 675,95	1 643,41	1 627,14	72,23	179,41	127,70
358	1 685,36	1 652,64	1 636,28	72,23	179,41	127,70
359	1 690,07	1 657,25	1 640,85	72,23	179,41	127,70
360	1 694,78	1 661,87	1 645,42	72,23	179,41	127,70
361	1 699,48	1 666,48	1 649,99	72,23	179,41	127,70
362	1 704,19	1 671,10	1 654,56	72,23	179,41	127,70
365	1 718,31	1 684,95	1 668,27	72,23	179,41	127,70
368	1 732,44	1 698,80	1 681,99	72,23	179,41	127,70
369	1 737,15	1 703,42	1 686,56	72,23	179,41	127,70
370	1 741,86	1 708,04	1 691,13	72,23	179,41	127,70
371	1 746,57	1 712,65	1 695,70	72,23	179,41	127,70
375	1 765,39	1 731,11	1 713,98	72,23	179,41	127,70
376	1 770,10	1 735,73	1 718,55	72,23	179,41	127,70
377	1 774,81	1 740,35	1 723,12	72,23	179,41	127,70
378	1 779,52	1 744,96	1 727,69	72,23	179,41	127,70
379	1 784,22	1 749,58	1 732,26	72,23	179,41	127,70
380	1 788,93	1 754,19	1 736,83	72,23	179,41	127,70
381	1 793,64	1 758,81	1 741,40	72,23	179,41	127,70
382	1 798,34	1 763,42	1 745,97	72,23	179,41	127,70
383	1 803,05	1 768,04	1 750,54	72,23	179,41	127,70
384	1 807,77	1 772,67	1 755,12	72,23	179,41	127,70
386	1 817,18	1 781,90	1 764,26	72,23	179,41	127,70
387	1 821,89	1 786,51	1 768,83	72,23	179,41	127,70
389	1 831,30	1 795,74	1 777,97	72,23	179,41	127,70
390	1 836,01	1 800,36	1 782,54	72,23	179,41	127,70
392	1 845,43	1 809,59	1 791,68	72,23	179,41	127,70
394	1 854,84	1 818,82	1 800,82	72,23	179,41	127,70
395	1 859,55	1 823,44	1 805,39	72,23	179,41	127,70
397	1 868,96	1 832,67	1 814,53	72,23	179,41	127,70
398	1 873,67	1 837,29	1 819,10	72,23	179,41	127,70
400	1 883,09	1 846,53	1 828,25	72,23	179,41	127,70
401	1 887,80	1 851,14	1 832,82	72,23	179,41	127,70
404	1 901,92	1 864,99	1 846,53	72,23	179,41	127,70
405	1 906,63	1 869,61	1 851,10	72,23	179,41	127,70
406	1 911,34	1 874,22	1 855,67	72,23	179,41	127,70
407	1 916,04	1 878,84	1 860,24	72,23	179,41	127,70
408	1 920,75	1 883,45	1 864,81	72,23	179,41	127,70
412	1 939,58	1 901,92	1 883,09	72,23	179,41	127,70
414	1 948,99	1 911,15	1 892,23	72,23	179,41	127,70
416	1 958,42	1 920,39	1 901,38	72,23	179,41	127,70
417	1 963,12	1 925,00	1 905,95	72,23	179,41	127,70
418	1 967,83	1 929,62	1 910,52	72,23	179,41	127,70
420	1 977,24	1 938,85	1 919,66	72,23	179,41	127,70

Supplément familial de traitement pour 1 enfant : 2,29 €						
Indice majoré	Traitement + indemnité de résidence			Supplément familial de traitement		
	1 <sup>re</sup> zone	2 <sup>e</sup> zone	3 <sup>e</sup> zone	2 enfants	3 enfants	+ par enfant
421	1 981,95	1 943,47	1 924,23	72,23	179,41	127,70
423	1 991,37	1 952,70	1 933,37	72,23	179,41	127,70
426	2 005,49	1 966,55	1 947,08	72,23	179,41	127,70
427	2 010,19	1 971,16	1 951,65	72,23	179,41	127,70
430	2 024,32	1 985,01	1 965,36	72,23	179,41	127,70
431	2 029,02	1 989,62	1 969,93	72,23	179,41	127,70
437	2 057,28	2 017,33	1 997,36	72,23	179,41	127,70
439	2 066,69	2 026,56	2 006,50	72,23	179,41	127,70
440	2 071,40	2 031,18	2 011,07	72,23	179,41	127,70
441	2 076,10	2 035,79	2 015,64	72,23	179,41	127,70
442	2 080,81	2 040,41	2 020,21	72,23	179,41	127,70
443	2 085,52	2 045,02	2 024,78	72,23	179,41	127,70
445	2 094,93	2 054,25	2 033,92	72,23	179,41	127,70
448	2 109,06	2 068,11	2 047,64	72,23	179,41	127,70
452	2 127,89	2 086,57	2 065,92	72,64	180,51	128,52
454	2 137,31	2 095,81	2 075,06	72,92	181,24	129,07
456	2 146,72	2 105,04	2 084,20	73,19	181,97	129,62
457	2 151,43	2 109,65	2 088,77	73,33	182,34	129,89
461	2 170,26	2 128,12	2 107,05	73,88	183,80	130,99
463	2 179,67	2 137,35	2 116,19	74,15	184,53	131,54
464	2 184,39	2 141,97	2 120,77	74,29	184,90	131,81
465	2 189,10	2 146,59	2 125,34	74,43	185,26	132,09
466	2 193,80	2 151,20	2 129,91	74,56	185,63	132,36
467	2 198,51	2 155,82	2 134,48	74,70	185,99	132,63
474	2 231,46	2 188,13	2 166,47	75,66	188,55	134,55
476	2 240,87	2 197,36	2 175,61	75,93	189,28	135,10
477	2 245,58	2 201,98	2 180,18	76,07	189,65	135,38
478	2 250,29	2 206,59	2 184,75	76,21	190,02	135,65
486	2 287,95	2 243,53	2 221,32	77,30	192,94	137,84
487	2 292,66	2 248,14	2 225,89	77,44	193,31	138,12
489	2 302,08	2 257,38	2 235,03	77,72	194,04	138,67
490	2 306,78	2 261,99	2 239,60	77,85	194,40	138,94
492	2 316,20	2 271,22	2 248,74	78,13	195,13	139,49
496	2 335,04	2 289,70	2 267,03	78,68	196,60	140,59
500	2 353,86	2 308,16	2 285,31	79,22	198,06	141,68
504	2 372,69	2 326,62	2 303,59	79,77	199,52	142,78
505	2 377,40	2 331,24	2 308,16	79,91	199,89	143,05
507	2 386,81	2 340,47	2 317,30	80,18	200,62	143,60
510	2 400,94	2 354,32	2 331,01	80,60	201,72	144,43
514	2 419,77	2 372,79	2 349,30	81,14	203,18	145,52
517	2 433,90	2 386,64	2 363,01	81,56	204,28	146,35
518	2 438,60	2 391,25	2 367,58	81,69	204,64	146,62
522	2 457,43	2 409,71	2 385,86	82,24	206,10	147,72
524	2 466,85	2 418,95	2 395,00	82,52	206,84	148,27
530	2 495,10	2 446,65	2 422,43	83,34	209,03	149,91
531	2 499,81	2 451,27	2 427,00	83,48	209,40	150,19
536	2 523,34	2 474,34	2 449,85	84,16	211,22	151,56
538	2 532,75	2 483,57	2 458,99	84,43	211,95	152,10

Supplément familial de traitement pour 1 enfant : 2,29 €						
Indice majoré	Traitement + indemnité de résidence			Supplément familial de traitement		
	1 <sup>re</sup> zone	2 <sup>e</sup> zone	3 <sup>e</sup> zone	2 enfants	3 enfants	+ par enfant
541	2 546,88	2 497,42	2 472,70	84,85	213,05	152,93
542	2 551,58	2 502,04	2 477,27	84,98	213,42	153,20
545	2 565,71	2 515,89	2 490,99	85,39	214,51	154,02
550	2 589,25	2 538,97	2 513,84	86,08	216,34	155,40
551	2 593,96	2 543,59	2 518,41	86,22	216,71	155,67
554	2 608,08	2 557,44	2 532,12	86,63	217,80	156,49
555	2 612,79	2 562,05	2 536,69	86,77	218,17	156,77
561	2 641,04	2 589,76	2 564,12	87,59	220,36	158,41
564	2 655,16	2 603,60	2 577,83	88,00	221,46	159,23
567	2 669,28	2 617,45	2 591,54	88,41	222,56	160,06
574	2 702,23	2 649,76	2 623,53	89,37	225,12	161,98
582	2 739,90	2 686,70	2 660,10	90,47	228,04	164,17
584	2 749,31	2 695,93	2 669,24	90,74	228,77	164,72
589	2 772,85	2 719,01	2 692,09	91,43	230,60	166,09
590	2 777,55	2 723,62	2 696,66	91,56	230,97	166,36
597	2 810,51	2 755,94	2 728,66	92,52	233,53	168,28
612	2 881,13	2 825,19	2 797,22	94,58	239,01	172,40
619	2 914,08	2 857,50	2 829,21	95,54	241,57	174,32
623	2 932,91	2 875,96	2 847,49	96,09	243,03	175,41
626	2 947,04	2 889,82	2 861,21	96,50	244,13	176,24
628	2 956,46	2 899,05	2 870,35	96,78	244,86	176,79
642	3 022,37	2 963,68	2 934,34	98,70	249,98	180,63
658	3 097,69	3 037,54	3 007,47	100,89	255,83	185,01
673	3 168,31	3 106,79	3 076,03	102,95	261,32	189,13
680	3 201,26	3 139,10	3 108,02	103,91	263,88	191,05
686	3 229,50	3 166,79	3 135,44	104,73	266,07	192,69
688	3 238,92	3 176,03	3 144,59	105,00	266,80	193,24
696	3 276,58	3 212,96	3 181,15	106,10	269,73	195,43
713	3 356,61	3 291,43	3 258,85	108,43	275,94	200,10
719	3 384,85	3 319,13	3 286,27	108,98	277,41	201,19
729	3 431,93	3 365,29	3 331,98	108,98	277,41	201,19
734	3 455,47	3 388,37	3 354,83	108,98	277,41	201,19
749	3 526,09	3 457,62	3 423,39	108,98	277,41	201,19
760	3 577,88	3 508,40	3 473,67	108,98	277,41	201,19
776	3 653,20	3 582,26	3 546,80	108,98	277,41	201,19
783	3 686,15	3 614,57	3 578,79	108,98	277,41	201,19
821	3 865,05	3 790,00	3 752,48	108,98	277,41	201,19
881	4 147,52	4 066,98	4 026,72	108,98	277,41	201,19
916	4 312,29	4 228,55	4 186,69	108,98	277,41	201,19
963	4 533,55	4 445,52	4 401,51	108,98	277,41	201,19
1004	4 726,56	4 634,78	4 588,90	108,98	277,41	201,19
1058	4 980,79	4 884,07	4 835,72	108,98	277,41	201,19
1115	5 249,12	5 147,20	5 096,24	108,98	277,41	201,19
1139	5 362,11	5 257,99	5 205,94	108,98	277,41	201,19
1164	5 479,80	5 373,40	5 320,20	108,98	277,41	201,19
1217	5 729,32	5 618,07	5 562,45	108,98	277,41	201,19
1270	5 978,83	5 862,73	5 804,69	108,98	277,41	201,19
1320	6 214,21	6 093,55	6 033,22	108,98	277,41	201,19

## Rémunérations principales et échelonnements indiciaires - RMLR : 5312-2

**Tableau n° 080008DRH du 1<sup>er</sup> juillet 2008 fixant la grille indiciaire et les rémunérations des fonctionnaires de physique nucléaire ingénieurs et personnels techniques**

Direction des ressources humaines

GRILLE INDICIAIRE ET DES REMUNERATIONS DES FONCTIONNAIRES DE PHYSIQUE NUCLEAIRE  
INGENIEURS ET PERSONNELS TECHNIQUES- Valeur annuelle du point au 1<sup>er</sup> octobre 2008 : 54,8475 € -- Indices majorés du 1<sup>er</sup> juillet 2008

Grade	Echelon	Indice majoré	Traitement brut		Indemnité de résidence		Supplément familial de traitement		
			Annuel	Mensuel	1 <sup>e</sup> zone (3%)	2 <sup>e</sup> zone (1%)	2 enfants	3 enfants	+ par enfant
Ingénieur princ.1 <sup>e</sup> cl.	01	792	43 439,22	3 619,93	108,59	36,19	108,98	277,41	201,19
Ingénieur princ.1 <sup>e</sup> cl.	02	A 1	48 320,65	4 026,72	120,80	40,26	108,98	277,41	201,19
Ingénieur princ.1 <sup>e</sup> cl.	03	A 2	50 240,31	4 186,69	125,60	41,86	108,98	277,41	201,19
Ingénieur princ.1 <sup>e</sup> cl.	04	A 3	52 818,14	4 401,51	132,04	44,01	108,98	277,41	201,19
Ingénieur princ.1 <sup>e</sup> cl.	05	B 3	58 028,66	4 835,72	145,07	48,35	108,98	277,41	201,19
Ingénieur princ.1 <sup>e</sup> cl.	06	C 1	61 154,96	5 096,24	152,88	50,96	108,98	277,41	201,19
Ingénieur princ.1 <sup>e</sup> cl.	07	C 3	63 842,49	5 320,20	159,60	53,20	108,98	277,41	201,19
Ingénieur princ.1 <sup>e</sup> cl.	08	D 2	66 749,41	5 562,45	166,87	55,62	108,98	277,41	201,19
Ingénieur princ.2 <sup>e</sup> cl.	01	645	35 376,64	2 948,05	88,44	29,48	99,11	251,08	181,45
Ingénieur princ.2 <sup>e</sup> cl.	02	683	37 460,84	3 121,73	93,65	31,21	104,32	264,97	191,87
Ingénieur princ.2 <sup>e</sup> cl.	03	720	39 490,20	3 290,85	98,72	32,90	108,98	277,41	201,19
Ingénieur princ.2 <sup>e</sup> cl.	04	759	41 629,25	3 469,10	104,07	34,69	108,98	277,41	201,19
Ingénieur princ.2 <sup>e</sup> cl.	05	796	43 658,61	3 638,21	109,14	36,38	108,98	277,41	201,19
Ingénieur princ.2 <sup>e</sup> cl.	06	821	45 029,80	3 752,48	112,57	37,52	108,98	277,41	201,19
Ingénieur princ.2 <sup>e</sup> cl.	07	A 1	48 320,65	4 026,72	120,80	40,26	108,98	277,41	201,19
Ingénieur princ.2 <sup>e</sup> cl.	08	A 2	50 240,31	4 186,69	125,60	41,86	108,98	277,41	201,19
Ingénieur princ.2 <sup>e</sup> cl.	09	A 3	52 818,14	4 401,51	132,04	44,01	108,98	277,41	201,19
Ingénieur princ.2 <sup>e</sup> cl.	10	B 2	55 066,89	4 588,90	137,66	45,88	108,98	277,41	201,19
Ingénieur princ.2 <sup>e</sup> cl.	11	B 3	58 028,66	4 835,72	145,07	48,35	108,98	277,41	201,19
Ingénieur princ.2 <sup>e</sup> cl.	12	B 3	58 028,66	4 835,72	145,07	48,35	108,98	277,41	201,19
Ingénieur 1 <sup>e</sup> classe	01	483	26 491,34	2 207,61	66,22	22,07	76,89	191,84	137,02
Ingénieur 1 <sup>e</sup> classe	02	516	28 301,31	2 358,44	70,75	23,58	81,42	203,91	146,07
Ingénieur 1 <sup>e</sup> classe	03	545	29 891,89	2 490,99	74,72	24,90	85,39	214,51	154,02
Ingénieur 1 <sup>e</sup> classe	04	577	31 647,01	2 637,25	79,11	26,37	89,78	226,22	162,80
Ingénieur 1 <sup>e</sup> classe	05	611	33 511,82	2 792,65	83,77	27,92	94,44	238,65	172,12
Ingénieur 1 <sup>e</sup> classe	06	647	35 486,33	2 957,19	88,71	29,57	99,38	251,81	182,00
Ingénieur 1 <sup>e</sup> classe	07	681	37 351,15	3 112,59	93,37	31,12	104,04	264,24	191,32
Ingénieur 1 <sup>e</sup> classe	08	716	39 270,81	3 272,56	98,17	32,72	108,84	277,04	200,92
Ingénieur 1 <sup>e</sup> classe	09	750	41 135,63	3 427,96	102,83	34,27	108,98	277,41	201,19
Ingénieur 1 <sup>e</sup> classe	10	785	43 055,29	3 587,94	107,63	35,87	108,98	277,41	201,19
Ingénieur 1 <sup>e</sup> classe	11	820	44 974,95	3 747,91	112,43	37,47	108,98	277,41	201,19
Ingénieur 1 <sup>e</sup> classe	12	881	48 320,65	4 026,72	120,80	40,26	108,98	277,41	201,19
Ingénieur 2 <sup>e</sup> classe	01	396	21 719,61	1 809,96	54,29	18,09	72,23	179,41	127,70
Ingénieur 2 <sup>e</sup> classe	02	423	23 200,49	1 933,37	58,00	19,33	72,23	179,41	127,70
Ingénieur 2 <sup>e</sup> classe	03	453	24 845,92	2 070,49	62,11	20,70	72,78	180,87	128,79
Ingénieur 2 <sup>e</sup> classe	04	483	26 491,34	2 207,61	66,22	22,07	76,89	191,84	137,02
Ingénieur 2 <sup>e</sup> classe	05	510	27 972,23	2 331,01	69,93	23,31	80,60	201,72	144,43
Ingénieur 2 <sup>e</sup> classe	06	535	29 343,41	2 445,28	73,35	24,45	84,02	210,86	151,28
Ingénieur 2 <sup>e</sup> classe	07	560	30 714,60	2 559,55	76,78	25,59	87,45	220,00	158,14

Grade	Echelon	Indice majoré	Traitement brut		Indemnité de résidence		Supplément familial de traitement		
			Annuel	Mensuel	1 <sup>e</sup> zone (3%)	2 <sup>e</sup> zone (1%)	2 enfants	3 enfants	+ par enfant
Ingénieur 2 <sup>e</sup> classe	08	585	32 085,79	2 673,81	80,21	26,73	90,88	229,14	164,99
Ingénieur 2 <sup>e</sup> classe	09	614	33 676,37	2 806,36	84,19	28,06	94,86	239,74	172,95
Ingénieur 2 <sup>e</sup> classe	10	642	35 212,10	2 934,34	88,03	29,34	98,70	249,98	180,63
Ingénieur 2 <sup>e</sup> classe	11	672	36 857,52	3 071,46	92,14	30,71	102,81	260,95	188,85
Ingénieur 2 <sup>e</sup> classe	12	701	38 448,10	3 204,00	96,12	32,04	106,79	271,56	196,81
Technicien principal	01	427	23 419,88	1 951,65	58,54	19,51	72,23	179,41	127,70
Technicien principal	02	446	24 461,99	2 038,49	61,15	20,38	72,23	179,41	127,70
Technicien principal	03	466	25 558,94	2 129,91	63,89	21,29	74,56	185,63	132,36
Technicien principal	04	488	26 765,58	2 230,46	66,91	22,30	77,58	193,67	138,39
Technicien principal	05	506	27 752,84	2 312,73	69,38	23,12	80,05	200,25	143,33
Technicien principal	06	524	28 740,09	2 395,00	71,85	23,95	82,52	206,84	148,27
Technicien principal	07	542	29 727,35	2 477,27	74,31	24,77	84,98	213,42	153,20
Technicien principal	08	557	30 550,06	2 545,83	76,37	25,45	87,04	218,90	157,31
Technicien principal	09	573	31 427,62	2 618,96	78,56	26,18	89,23	224,75	161,70
Technicien principal	10	593	32 524,57	2 710,38	81,31	27,10	91,98	232,07	167,19
Technicien principal	11	613	33 621,52	2 801,79	84,05	28,01	94,72	239,38	172,67
Technicien principal	12	633	34 718,47	2 893,20	86,79	28,93	97,46	246,69	178,16
Technicien 1 <sup>e</sup> classe	01	306	16 783,34	1 398,61	41,95	13,98	72,23	179,41	127,70
Technicien 1 <sup>e</sup> classe	02	329	18 044,83	1 503,73	45,11	15,03	72,23	179,41	127,70
Technicien 1 <sup>e</sup> classe	03	350	19 196,63	1 599,71	47,99	15,99	72,23	179,41	127,70
Technicien 1 <sup>e</sup> classe	04	374	20 512,97	1 709,41	51,28	17,09	72,23	179,41	127,70
Technicien 1 <sup>e</sup> classe	05	392	21 500,22	1 791,68	53,75	17,91	72,23	179,41	127,70
Technicien 1 <sup>e</sup> classe	06	413	22 652,02	1 887,66	56,62	18,87	72,23	179,41	127,70
Technicien 1 <sup>e</sup> classe	07	431	23 639,27	1 969,93	59,09	19,69	72,23	179,41	127,70
Technicien 1 <sup>e</sup> classe	08	451	24 736,22	2 061,35	61,84	20,61	72,51	180,14	128,25
Technicien 1 <sup>e</sup> classe	09	469	25 723,48	2 143,62	64,30	21,43	74,97	186,72	133,18
Technicien 1 <sup>e</sup> classe	10	490	26 875,28	2 239,60	67,18	22,39	77,85	194,40	138,94
Technicien 1 <sup>e</sup> classe	11	511	28 027,07	2 335,58	70,06	23,35	80,73	202,08	144,70
Technicien 1 <sup>e</sup> classe	12	531	29 124,02	2 427,00	72,81	24,27	83,48	209,40	150,19
Technicien 2 <sup>e</sup> classe	01	302	16 563,95	1 380,32	41,40	13,80	72,23	179,41	127,70
Technicien 2 <sup>e</sup> classe	02	316	17 331,81	1 444,31	43,32	14,44	72,23	179,41	127,70
Technicien 2 <sup>e</sup> classe	03	328	17 989,98	1 499,16	44,97	14,99	72,23	179,41	127,70
Technicien 2 <sup>e</sup> classe	04	339	18 593,30	1 549,44	46,48	15,49	72,23	179,41	127,70
Technicien 2 <sup>e</sup> classe	05	353	19 361,17	1 613,43	48,40	16,13	72,23	179,41	127,70
Technicien 2 <sup>e</sup> classe	06	359	19 690,25	1 640,85	49,22	16,40	72,23	179,41	127,70
Technicien 2 <sup>e</sup> classe	07	369	20 238,73	1 686,56	50,59	16,86	72,23	179,41	127,70
Technicien 2 <sup>e</sup> classe	08	383	21 006,59	1 750,54	52,51	17,50	72,23	179,41	127,70
Technicien 2 <sup>e</sup> classe	09	399	21 884,15	1 823,67	54,71	18,23	72,23	179,41	127,70
Technicien 2 <sup>e</sup> classe	10	414	22 706,87	1 892,23	56,76	18,92	72,23	179,41	127,70
Technicien 2 <sup>e</sup> classe	11	429	23 529,58	1 960,79	58,82	19,60	72,23	179,41	127,70
Technicien 2 <sup>e</sup> classe	12	445	24 407,14	2 033,92	61,01	20,33	72,23	179,41	127,70
Tech. d'atelier 1 <sup>e</sup> cl.	01	427	23 419,88	1 951,65	58,54	19,51	72,23	179,41	127,70
Tech. d'atelier 1 <sup>e</sup> cl.	02	446	24 461,99	2 038,49	61,15	20,38	72,23	179,41	127,70
Tech. d'atelier 1 <sup>e</sup> cl.	03	466	25 558,94	2 129,91	63,89	21,29	74,56	185,63	132,36
Tech. d'atelier 1 <sup>e</sup> cl.	04	488	26 765,58	2 230,46	66,91	22,30	77,58	193,67	138,39
Tech. d'atelier 1 <sup>e</sup> cl.	05	506	27 752,84	2 312,73	69,38	23,12	80,05	200,25	143,33
Tech. d'atelier 1 <sup>e</sup> cl.	06	524	28 740,09	2 395,00	71,85	23,95	82,52	206,84	148,27
Tech. d'atelier 1 <sup>e</sup> cl.	07	542	29 727,35	2 477,27	74,31	24,77	84,98	213,42	153,20
Tech. d'atelier 1 <sup>e</sup> cl.	08	557	30 550,06	2 545,83	76,37	25,45	87,04	218,90	157,31

Grade	Echelon	Indice majoré	Traitement brut		Indemnité de résidence		Supplément familial de traitement		
			Annuel	Mensuel	1 <sup>e</sup> zone (3%)	2 <sup>e</sup> zone (1%)	2 enfants	3 enfants	+ par enfant
Tech. d'atelier 1 <sup>e</sup> cl.	09	573	31 427,62	2 618,96	78,56	26,18	89,23	224,75	161,70
Tech. d'atelier 1 <sup>e</sup> cl.	10	593	32 524,57	2 710,38	81,31	27,10	91,98	232,07	167,19
Tech. d'atelier 1 <sup>e</sup> cl.	11	613	33 621,52	2 801,79	84,05	28,01	94,72	239,38	172,67
Tech. d'atelier 1 <sup>e</sup> cl.	12	633	34 718,47	2 893,20	86,79	28,93	97,46	246,69	178,16
Tech. d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	01	374	20 512,97	1 709,41	51,28	17,09	72,23	179,41	127,70
Tech. d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	02	387	21 225,98	1 768,83	53,06	17,68	72,23	179,41	127,70
Tech. d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	03	405	22 213,24	1 851,10	55,53	18,51	72,23	179,41	127,70
Tech. d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	04	421	23 090,80	1 924,23	57,72	19,24	72,23	179,41	127,70
Tech. d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	05	438	24 023,21	2 001,93	60,05	20,01	72,23	179,41	127,70
Tech. d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	06	456	25 010,46	2 084,20	62,52	20,84	73,19	181,97	129,62
Tech. d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	07	473	25 942,87	2 161,90	64,85	21,61	75,52	188,19	134,28
Tech. d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	08	493	27 039,82	2 253,31	67,59	22,53	78,26	195,50	139,76
Tech. d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	09	508	27 862,53	2 321,87	69,65	23,21	80,32	200,98	143,88
Tech. d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	10	525	28 794,94	2 399,57	71,98	23,99	82,65	207,20	148,54
Tech. d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	11	540	29 617,65	2 468,13	74,04	24,68	84,71	212,69	152,65
Tech. d'atelier 2 <sup>e</sup> cl.	12	556	30 495,21	2 541,26	76,23	25,41	86,90	218,54	157,04
Tech. d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	01	311	17 057,57	1 421,46	42,64	14,21	72,23	179,41	127,70
Tech. d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	02	325	17 825,44	1 485,45	44,56	14,85	72,23	179,41	127,70
Tech. d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	03	339	18 593,30	1 549,44	46,48	15,49	72,23	179,41	127,70
Tech. d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	04	353	19 361,17	1 613,43	48,40	16,13	72,23	179,41	127,70
Tech. d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	05	364	19 964,49	1 663,70	49,91	16,63	72,23	179,41	127,70
Tech. d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	06	370	20 293,58	1 691,13	50,73	16,91	72,23	179,41	127,70
Tech. d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	07	384	21 061,44	1 755,12	52,65	17,55	72,23	179,41	127,70
Tech. d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	08	401	21 993,85	1 832,82	54,98	18,32	72,23	179,41	127,70
Tech. d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	09	415	22 761,71	1 896,80	56,90	18,96	72,23	179,41	127,70
Tech. d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	10	431	23 639,27	1 969,93	59,09	19,69	72,23	179,41	127,70
Tech. d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	11	446	24 461,99	2 038,49	61,15	20,38	72,23	179,41	127,70
Tech. d'atelier 3 <sup>e</sup> cl.	12	461	25 284,70	2 107,05	63,21	21,07	73,88	183,80	130,99
Tech. d'étude 1 <sup>e</sup> cl.	01	427	23 419,88	1 951,65	58,54	19,51	72,23	179,41	127,70
Tech. d'étude 1 <sup>e</sup> cl.	02	446	24 461,99	2 038,49	61,15	20,38	72,23	179,41	127,70
Tech. d'étude 1 <sup>e</sup> cl.	03	466	25 558,94	2 129,91	63,89	21,29	74,56	185,63	132,36
Tech. d'étude 1 <sup>e</sup> cl.	04	488	26 765,58	2 230,46	66,91	22,30	77,58	193,67	138,39
Tech. d'étude 1 <sup>e</sup> cl.	05	506	27 752,84	2 312,73	69,38	23,12	80,05	200,25	143,33
Tech. d'étude 1 <sup>e</sup> cl.	06	524	28 740,09	2 395,00	71,85	23,95	82,52	206,84	148,27
Tech. d'étude 1 <sup>e</sup> cl.	07	542	29 727,35	2 477,27	74,31	24,77	84,98	213,42	153,20
Tech. d'étude 1 <sup>e</sup> cl.	08	557	30 550,06	2 545,83	76,37	25,45	87,04	218,90	157,31
Tech. d'étude 1 <sup>e</sup> cl.	09	573	31 427,62	2 618,96	78,56	26,18	89,23	224,75	161,70
Tech. d'étude 1 <sup>e</sup> cl.	10	593	32 524,57	2 710,38	81,31	27,10	91,98	232,07	167,19
Tech. d'étude 1 <sup>e</sup> cl.	11	613	33 621,52	2 801,79	84,05	28,01	94,72	239,38	172,67
Tech. d'étude 1 <sup>e</sup> cl.	12	633	34 718,47	2 893,20	86,79	28,93	97,46	246,69	178,16
Tech. d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	01	374	20 512,97	1 709,41	51,28	17,09	72,23	179,41	127,70
Tech. d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	02	387	21 225,98	1 768,83	53,06	17,68	72,23	179,41	127,70
Tech. d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	03	405	22 213,24	1 851,10	55,53	18,51	72,23	179,41	127,70
Tech. d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	04	421	23 090,80	1 924,23	57,72	19,24	72,23	179,41	127,70
Tech. d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	05	438	24 023,21	2 001,93	60,05	20,01	72,23	179,41	127,70
Tech. d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	06	456	25 010,46	2 084,20	62,52	20,84	73,19	181,97	129,62
Tech. d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	07	473	25 942,87	2 161,90	64,85	21,61	75,52	188,19	134,28
Tech. d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	08	493	27 039,82	2 253,31	67,59	22,53	78,26	195,50	139,76
Tech. d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	09	508	27 862,53	2 321,87	69,65	23,21	80,32	200,98	143,88

Grade	Echelon	Indice majoré	Traitement brut		Indemnité de résidence		Supplément familial de traitement		
			Annuel	Mensuel	1 <sup>e</sup> zone (3%)	2 <sup>e</sup> zone (1%)	2 enfants	3 enfants	+ par enfant
Tech. d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	10	525	28 794,94	2 399,57	71,98	23,99	82,65	207,20	148,54
Tech. d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	11	540	29 617,65	2 468,13	74,04	24,68	84,71	212,69	152,65
Tech. d'étude 2 <sup>e</sup> cl.	12	556	30 495,21	2 541,26	76,23	25,41	86,90	218,54	157,04
Tech. d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	01	324	17 770,59	1 480,88	44,42	14,80	72,23	179,41	127,70
Tech. d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	02	345	18 922,39	1 576,86	47,30	15,76	72,23	179,41	127,70
Tech. d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	03	359	19 690,25	1 640,85	49,22	16,40	72,23	179,41	127,70
Tech. d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	04	374	20 512,97	1 709,41	51,28	17,09	72,23	179,41	127,70
Tech. d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	05	392	21 500,22	1 791,68	53,75	17,91	72,23	179,41	127,70
Tech. d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	06	413	22 652,02	1 887,66	56,62	18,87	72,23	179,41	127,70
Tech. d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	07	431	23 639,27	1 969,93	59,09	19,69	72,23	179,41	127,70
Tech. d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	08	451	24 736,22	2 061,35	61,84	20,61	72,51	180,14	128,25
Tech. d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	09	469	25 723,48	2 143,62	64,30	21,43	74,97	186,72	133,18
Tech. d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	10	490	26 875,28	2 239,60	67,18	22,39	77,85	194,40	138,94
Tech. d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	11	509	27 917,38	2 326,44	69,79	23,26	80,46	201,35	144,15
Tech. d'étude 3 <sup>e</sup> cl.	12	531	29 124,02	2 427,00	72,81	24,27	83,48	209,40	150,19
Préparateur 1 <sup>e</sup> cl.	01	391	21 445,37	1 787,11	53,61	17,87	72,23	179,41	127,70
Préparateur 1 <sup>e</sup> cl.	02	412	22 597,17	1 883,09	56,49	18,83	72,23	179,41	127,70
Préparateur 1 <sup>e</sup> cl.	03	431	23 639,27	1 969,93	59,09	19,69	72,23	179,41	127,70
Préparateur 1 <sup>e</sup> cl.	04	451	24 736,22	2 061,35	61,84	20,61	72,51	180,14	128,25
Préparateur 1 <sup>e</sup> cl.	05	473	25 942,87	2 161,90	64,85	21,61	75,52	188,19	134,28
Préparateur 1 <sup>e</sup> cl.	06	495	27 149,51	2 262,45	67,87	22,62	78,54	196,23	140,31
Préparateur 1 <sup>e</sup> cl.	07	512	28 081,92	2 340,16	70,20	23,40	80,87	202,45	144,97
Préparateur 1 <sup>e</sup> cl.	08	532	29 178,87	2 431,57	72,94	24,31	83,61	209,76	150,46
Préparateur 1 <sup>e</sup> cl.	09	552	30 275,82	2 522,98	75,68	25,22	86,35	217,07	155,94
Préparateur 1 <sup>e</sup> cl.	10	566	31 043,69	2 586,97	77,60	25,86	88,27	222,19	159,78
Préparateur 1 <sup>e</sup> cl.	11	587	32 195,48	2 682,95	80,48	26,82	91,15	229,87	165,54
Préparateur 1 <sup>e</sup> cl.	12	608	33 347,28	2 778,94	83,36	27,78	94,03	237,55	171,30
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	01	311	17 057,57	1 421,46	42,64	14,21	72,23	179,41	127,70
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	02	325	17 825,44	1 485,45	44,56	14,85	72,23	179,41	127,70
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	03	339	18 593,30	1 549,44	46,48	15,49	72,23	179,41	127,70
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	04	353	19 361,17	1 613,43	48,40	16,13	72,23	179,41	127,70
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	05	364	19 964,49	1 663,70	49,91	16,63	72,23	179,41	127,70
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	06	370	20 293,58	1 691,13	50,73	16,91	72,23	179,41	127,70
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	07	384	21 061,44	1 755,12	52,65	17,55	72,23	179,41	127,70
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	08	401	21 993,85	1 832,82	54,98	18,32	72,23	179,41	127,70
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	09	415	22 761,71	1 896,80	56,90	18,96	72,23	179,41	127,70
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	10	431	23 639,27	1 969,93	59,09	19,69	72,23	179,41	127,70
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	11	446	24 461,99	2 038,49	61,15	20,38	72,23	179,41	127,70
Préparateur 2 <sup>e</sup> cl.	12	461	25 284,70	2 107,05	63,21	21,07	73,88	183,80	130,99
Prototypiste	01	311	17 057,57	1 421,46	42,64	14,21	72,23	179,41	127,70
Prototypiste	02	325	17 825,44	1 485,45	44,56	14,85	72,23	179,41	127,70
Prototypiste	03	339	18 593,30	1 549,44	46,48	15,49	72,23	179,41	127,70
Prototypiste	04	353	19 361,17	1 613,43	48,40	16,13	72,23	179,41	127,70
Prototypiste	05	364	19 964,49	1 663,70	49,91	16,63	72,23	179,41	127,70
Prototypiste	06	370	20 293,58	1 691,13	50,73	16,91	72,23	179,41	127,70
Prototypiste	07	384	21 061,44	1 755,12	52,65	17,55	72,23	179,41	127,70
Prototypiste	08	401	21 993,85	1 832,82	54,98	18,32	72,23	179,41	127,70
Prototypiste	09	415	22 761,71	1 896,80	56,90	18,96	72,23	179,41	127,70
Prototypiste	10	431	23 639,27	1 969,93	59,09	19,69	72,23	179,41	127,70

Grade	Echelon	Indice majoré	Traitement brut		Indemnité de résidence		Supplément familial de traitement		
			Annuel	Mensuel	1 <sup>e</sup> zone (3%)	2 <sup>e</sup> zone (1%)	2 enfants	3 enfants	+ par enfant
Prototypiste	11	446	24 461,99	2 038,49	61,15	20,38	72,23	179,41	127,70
Prototypiste	12	461	25 284,70	2 107,05	63,21	21,07	73,88	183,80	130,99

### Rémunérations principales et échelonnements indiciaires - RMLR : 5312-2

#### Tableau n° 080009DRH du 2<sup>ème</sup> semestre 2008 fixant le barème de la prime de participation à la recherche scientifique (PPRS)

Direction des ressources humaines

2<sup>ème</sup> semestre 2008

Titulaires					Contractuels				
Grade	Prime minorée 2/3 de la moyenne	Prime moyenne 3/3 en euros	Prime maximum	Prime exceptionnelle plafond	Catégorie	Prime minorée 2/3 de la moyenne	Prime moyenne 3/3 en euros	Prime maximum	Prime exceptionnelle plafond
Ingénieur de rech. hors classe	2 239,83	<b>3 359,75</b>	6 299,53	9 449,29	0A	2 363,78	<b>3 545,67</b>	6 648,14	9 972,20
Ingénieur de rech. 1 <sup>e</sup> classe	2 056,10	<b>3 084,14</b>	5 782,77	8 674,16	1A	2 045,89	<b>3 068,83</b>	5 754,06	8 631,09
Ingénieur de rech. 2 <sup>e</sup> classe	1 560,30	<b>2 340,45</b>	4 388,34	6 582,51	2A (ech 7 à 9)	1 560,30	<b>2 340,45</b>	4 388,34	6 582,51
					2A (ech 1 à 6)	1 560,30	<b>2 340,45</b>	3 510,67	5 266,01
Ingénieur d'études hors classe	1 326,98	<b>1 990,48</b>	2 985,71	4 478,57	3A	1 465,52	<b>2 198,27</b>	3 297,41	4 946,11
Ingénieur d'études 1 <sup>e</sup> cl. et 2 <sup>e</sup> cl. ex 3A	1 306,57	<b>1 959,85</b>	2 939,78	4 409,67	1B	1 057,58	<b>1 586,37</b>	2 115,15	3 172,73
Ingénieur d'études 1 <sup>e</sup> cl. et 2 <sup>e</sup> cl.	1 093,67	<b>1 640,50</b>	2 460,75	3 691,13	1BBis	984,30	<b>1 476,45</b>	1 968,60	2 952,90
Assistant Ingénieur	820,25	<b>1 230,38</b>	1 640,50	2 460,75					
Technicien cl. exceptionnelle	750,26	<b>1 125,38</b>	1 500,51	2 250,77	2B	853,06	<b>1 279,59</b>	1 706,12	2 559,18
Technicien cl. supérieure	669,32	<b>1 003,99</b>	1 338,65	2 007,97					
Technicien cl. normale	669,32	<b>1 003,99</b>	1 338,65	2 007,97	3B	777,60	<b>1 166,40</b>	1 555,20	2 332,79
					4B	686,82	<b>1 030,24</b>	1 373,65	2 060,47
Adjoint technique principal Adjoint technique	568,71	<b>853,06</b>	1 137,41	1 706,12					
					5B	671,51	<b>1 007,27</b>	1 343,02	2 014,54
Agent technique principal Agent technique	555,58	<b>833,37</b>	1 111,17	1 666,75	6B	634,33	<b>951,49</b>	951,49	1 427,24
					7B	634,33	<b>951,49</b>	951,49	1 427,24

Rémunérations principales et échelonnements indiciaires - RMLR : 5312-2

Tableau n° 08001ODRH du 2<sup>ème</sup> semestre 2008 fixant le barème de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS)

Direction des ressources humaines

2<sup>ème</sup> semestre 2008

Grade	Titulaires				Catégorie	Contractuels			
	Taux minoré	Taux moyen en euros	Taux maximum	Taux exceptionnel plafond		Taux minoré 2/3	Taux moyen en euros	Taux maximum	Taux exceptionnel plafond
Chargé adm. de rech. 1 <sup>e</sup> cl.	942,74	<b>1 414,11</b>	2 460,75	3 691,13					
Chargé adm. de rech. 2 <sup>e</sup> cl.	942,74	<b>1 414,11</b>	2 460,75	3 691,13	0D	698,26	<b>1 047,39</b>	2 460,75	3 691,13
Attaché adm. de rech. principal 1 <sup>e</sup> cl.	942,74	<b>1 414,11</b>	2 985,71	4 478,57					
Attaché adm. de rech. principal 2 <sup>e</sup> cl.	942,74	<b>1 414,11</b>	2 460,75	3 691,13					
Attaché adm. de recherche du 9 <sup>e</sup> au 12 <sup>e</sup> échelon	942,74	<b>1 414,11</b>	2 460,75	3 691,13					
Attaché adm. de recherche du 2 <sup>e</sup> au 8 <sup>e</sup> échelon	698,26	<b>1 047,39</b>	2 460,75	3 691,13	1D	698,26	<b>1 047,39</b>	2 460,75	3 691,13
Attaché adm. de recherche échelon stage et 1 <sup>e</sup> échelon	698,26	<b>1 047,39</b>	2 460,75	3 691,13					
Secrétaire adm. de rech. cl. exceptionnelle	698,26	<b>1 047,39</b>	1 500,51	2 250,77					
Secrétaire adm. de rech. cl. supérieure	698,26	<b>1 047,39</b>	1 338,65	2 007,97	2D échelon >=4	698,26	<b>1 047,39</b>	1 338,65	2 007,97
Secrétaire adm. de rech. cl. normale ex-SAR2	698,26	<b>1 047,39</b>	1 338,65	2 007,97					
Secrétaire adm. de rech. cl. normale échelon >=6 et ex-SAR3 nommé SAR 3 avant 3/08/91	698,26	<b>1 047,39</b>	1 338,65	2 007,97					
Secrétaire adm. de rech. cl. normale échelon >=6 et ex-SAR3 nommé SAR 3 après 3/08/91	559,31	<b>838,97</b>	1 338,65	2 007,97	3D échelon >=7	559,31	<b>838,97</b>	1 338,65	2 007,97

## Rémunérations principales et échelonnements indiciaires - RMLR : 5312-2

Tableau n° 080011DRH du 2<sup>ème</sup> semestre 2008 fixant le barème de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT)

Direction des ressources humaines

2<sup>ème</sup> semestre 2008

Titulaires					Contractuels				
Grade	Prime minorée	Prime moyenne en euros	Prime maximum	Prime exceptionnelle plafond	Catégorie	Prime minorée	Prime moyenne en euros	Prime maximum	Prime exceptionnelle plafond
					2D echelon<4	698,26	<b>1 047,39</b>	1 338,65	2 007,97
Secrétaire admin. de rech. cl. normale échelon<6 et ex-SAR 3 nommé SAR 3 avant 03/08/91	698,26	<b>1 047,39</b>	1 338,65	2 007,97	3D echelon<7	559,31	<b>838,97</b>	1 338,65	2 007,97
Secrétaire admin. de rech. cl. normale échelon <6 et ex-SAR 3 nommé SAR 3 après 03/08/91	559,31	<b>838,97</b>	1 338,65	2 007,97					
Adjoint admin. de rech. Principal 1 <sup>er</sup> cl.	566,35	<b>849,52</b>	1 137,41	1 706,12					
Adjoint admin. de rech. Principal 2 <sup>ème</sup> cl.	566,35	<b>849,52</b>	1 137,41	1 706,12					
Adjoint admin. de recherche	566,35	<b>849,52</b>	1 137,41	1 706,12	4D	575,14	<b>862,71</b>	1 137,41	1 706,12
					5D	575,14	<b>862,71</b>	1 137,41	1 706,12
Agent admin. de rech. 1 <sup>er</sup> cl.	552,28	<b>828,42</b>	1 111,17	1 666,75					
Agent admin. de rech. 2 <sup>ème</sup> cl.	552,28	<b>828,42</b>	1 111,17	1 666,75	6DBis	575,14	<b>862,71</b>	1 111,17	1 666,75
					6D	575,14	<b>862,71</b>	1 111,17	1 666,75

## Rémunérations principales et échelonnements indiciaires - RMLR : 5312-2

Tableau n° 080012DRH du 2<sup>ème</sup> semestre 2008 fixant les primes de recherche

Direction des ressources humaines

2<sup>ème</sup> semestre 2008

Grade	Taux moyen en euros
Directeur de recherche classe exceptionnelle / Directeur de recherche contractuel classe exceptionnelle / Directeur de recherche 1 <sup>ère</sup> classe / Directeur de recherche contractuel échelle-lettre	338,51
Directeur de recherche 1 <sup>ère</sup> classe / Directeur de recherche contractuel échelle numérique	660,09
Directeur de recherche 2 <sup>ème</sup> classe / Maître de recherche contractuel	541,61
Chargé de recherche 1 <sup>ère</sup> classe / Chargé de recherche contractuel	443,44
Chargé de recherche 2 <sup>ème</sup> classe	338,17

## Régime budgétaire financier et comptable - fiscalité

### Mise en œuvre des marchés publics - Personne responsable - RMLR : 6342-23

#### Décision n° 080103DAJ du 31 octobre 2008 modifiant la décision portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au CNRS DAJ

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 070099DAJ du 27-07-2007 ; DEC. n° 080102DAJ du 31-10-2008 mod.

Art. 1<sup>er</sup>. - Les alinéas I-b, I-c, II de l'article 2 et l'article 6 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 susvisée sont modifiés comme suit :

le terme « UPSACA » est remplacé par « direction déléguée aux achats » ;

les termes « le directeur de l'UPSACA » sont remplacés par « le directeur délégué aux achats ».

Art. 2. - L'article 2- III intitulé UPS « Achat et coordination des achats » de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 est modifié comme suit :

« III - La direction déléguée aux achats :

Pour les marchés et accords-cadres de fournitures et prestations de services destinés à couvrir les besoins :

- de l'ensemble des délégations régionales,
- de l'IN2P3 et de l'INSU pour les projets scientifiques nationaux d'un montant supérieur ou égal au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 pour les marchés de fournitures et de services.

Le directeur délégué aux achats. »

Art. 3. - Dans l'intégralité de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 susvisée les termes « à 210 000 € HT » sont remplacés par « au seuil fixé à l'article 7 du décret du 30 décembre 2005 pour les marchés de fournitures et de services ».

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 31 octobre 2008.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

Art. 1<sup>er</sup>. - Dans l'intégralité des articles de la décision n° 070100DAJ du 27 juillet 2007 susvisée :

le terme « UPSACA » est remplacé par « direction déléguée aux achats » ;

les termes « le directeur de l'UPSACA » sont remplacés par « le directeur délégué aux achats ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 31 octobre 2008.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

### Commission centrale des marchés - RMLR : 6342-31

#### Décision n° 080124DAJ du 31 octobre 2008 modifiant la décision fixant les règles de composition des CAO au CNRS pour les achats de fournitures et de services destinés à la conduite de l'activité de recherche DAJ

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 070099DAJ du 27-07-2007 mod. ; DEC. n° 070101DAJ du 27-07-2007 ; DEC. n° 080102DAJ du 31-10-2008.

Art. 1<sup>er</sup>. - Dans l'intégralité des articles de la décision n° 070101DAJ du 27 juillet 2007 susvisée :

le terme « UPSACA » est remplacé par « direction déléguée aux achats » ;

les termes « le directeur de l'UPSACA » sont remplacés par « le directeur délégué aux achats ».

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 31 octobre 2008.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

### Commission centrale des marchés - RMLR : 6342-31

#### Décision n° 080123DAJ du 31 octobre 2008 modifiant la décision fixant les règles de composition des CAO au CNRS pour les achats soumis au code des marchés publics DAJ

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 19-01-2006 ; DEC. n° 070099DAJ du 27-07-2007 mod. ; DEC. n° 070100DAJ du 27-07-2007 ; DEC. n° 080102DAJ du 31-10-2008.

**Tarifs – RMLR : 6334****Décision n° 08A060DR04 du 14 novembre 2008 fixant les tarifs HT des stages proposés par l'UPS n° 1564 – CNRS - Formation**

DR04 – délégation Ile-de-France Sud

Vu délib. CA CNRS du 29-033-2001 ; DEC. n° 070038DAJ du 30-03-2007 ; DEC. n° 070040DAJ du 30-03-2007.

Art. 1<sup>er</sup>. - Les tarifs HT des stages proposés par l'UPS n° 1564, sont fixés en EUROS selon le barème joint en annexe. Conformément à la réglementation en vigueur, ces tarifs ne sont pas soumis à la TVA.

Art. 2. - Une réduction de 20 % est consentie aux agents du CNRS.

Art. 3. - Pour les stages réalisés en coopération avec l'Université Paris VI (signalés par un \* dans la liste), une

réduction de 20 % est consentie aux membres des Universités, de l'INSERM, de l'INRA, de l'Institut PASTEUR et du Collège de France afin d'harmoniser les tarifs avec l'Université conformément à la convention (article 4).

Pour le stage (signalé dans la liste par \*\*), le tarif de 2 000 euros est appliqué aux organismes publics.

Art. 4. - Cette décision remplace et annule la décision tarifaire du 8 novembre 2007 fixant les tarifs des stages de CNRS Formation à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

La présente décision s'applique à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Fait à Gif sur Yvette, le 14 novembre 2008.

Pour le directeur général et par délégation :  
La déléguée régionale Ile-de-France Sud,  
Michèle SAUMON

## Annexe :

## Les tarifs HT des stages proposés par l'UPS n° 1564

Code stage	* ou **	Titre	Tarif en euros
2009-I-01		Initiation aux hyperfréquences	930
2009-I-02		Conception et caractérisation des circuits hyperfréquences	630
2009-I-03		Initiation aux micro et nanotechnologies, à la microscopie à force atomique et à la lithographie électronique	1 700
2009-I-04		Physique des semi-conducteurs	1 550
2009-I-05		Introduction aux microtechnologies et microsystèmes	1 450
2009-I-06		Packaging des microsystèmes	900
2009-II-01		Calcul parallèle : MPI-1 (Message Passing Interface)	1 100
2009-II-02		Fortran 95-1	975
2009-II-03		OpenMP	695
2009-II-04		Calcul parallèle : MPI-2 (Message Passing Interface Extensions à MPI-1)	695
2009-II-05		Fortran 95-2	975
2009-II-06		Fortran 95-1	975
2009-II-07		Calcul parallèle : MPI-1 (Message Passing Interface)	1 100
2009-II-08		Fortran 95-2	975
2009-II-09		Mise en place d'un environnement d'exploitation libre et opensource sur plate-forme de calcul intensif avec TORQUE et MAUI	1 145
2009-II-10		UNIX : utilisation	685
2009-II-11		Calcul parallèle : MPI-1 (Message Passing Interface)	1 100
2009-II-12		Fortran 95-1	975
2009-II-13		OpenMP	695
2009-II-14		Calcul parallèle : MPI-2 (Message Passing Interface Extensions à MPI-1)	695
2009-II-15		Fortran 95-2	975
2009-III-01	*	Mesures et interprétations du « panneau électrique » appliquées à l'hydrogéologie, au génie civil, à la géotechnique, à l'environnement	1 450
2009-III-02		Production, redressement et géoréférencement de photographies aériennes réalisées par cerf-volant et ballon captif	610
2009-III-03		Utilisation du GPS différentiel pour la prospection et les relevés topographiques en archéologie	410
2009-III-04		Utilisation des SIG (systèmes d'information géographique) Applications sous ArcGis 9	750
2009-III-05		Méthodologie de recherche d'information scientifique et technique sur Internet	460
2009-III-06		Intelligence économique / veille documentaire en science et technologie	460
2009-III-07		Le « Web 2.0 » dans la pratique	460

Code stage	* ou **	Titre	Tarif en euros
2009-III-08		Méthodologie de recherche d'information scientifique et technique sur Internet	460
2009-III-09		Métadonnées : enjeux, standards et pratiques	685
2009-III-10		Intelligence économique / veille documentaire en science et technologie	460
2009-III-11		Le « Web 2.0 » dans la pratique	460
2009-III-12		Diffusion électronique de résultats scientifiques	225
2009-IV-01		Profilométrie et vibrométrie optique	1 500
2009-IV-02		Journées découverte 3D	500
2009-IV-03		Du scanner 3D à la rétro-conception	1 600
2009-IV-04		Les outils de la vision industrielle	1 600
2009-IV-05		Les outils de la vision industrielle II : Thèmes et outils avancés	1 600
2009-IV-06		Transformée de Fourier, transformées en ondelettes et paquets d'ondelettes : théorie et applications en traitement de signal et en traitement d'image	1 600
2009-IX-01		Protéomique : introduction aux méthodes de séparation des peptides et des protéines	1 785
2009-IX-02	*	Séparation des protéines par électrophorèse bidimensionnelle	1 885
2009-IX-03	*	Chromatographie en phase gazeuse (colonnes capillaires)	693
2009-IX-04	*	Modélisation et chimométrie	1 280
2009-IX-05		Micropolluants organiques : optimisation de l'analyse HPLC	1 050
2009-IX-06		Synthèse, caractérisation et purification de chimiothèques	1 710
2009-IX-07		Techniques chromatographiques HPLC	1 640
2009-IX-08	*	Couplages chromatographie liquide - Spectrométrie de masse et électrophorèse capillaire - Spectrométrie de masse	3 500
2009-V-03		Catalyse et environnement : mise en œuvre des matériaux catalytiques	1 540
2009-V-04		Découverte de l'électro-érosion	800
2009-V-08		Dépôt et photogravure des couches minces	1 700
2009-VI-01		Caractérisation de surfaces à l'échelle micro et nanométrique par microscopie à force atomique (AFM)	1 100
2009-VI-02		Corrélation entre la texture cristalline et la microstructure des matériaux - EBSD et diffraction des rayons X	1 490
2009-VI-03	*	Le mouillage	660
2009-VI-04		Microanalyse élémentaire des solides par sonde électronique	1 890
2009-VI-05		Microanalyse des solides par sonde ionique (SIMS)	2 050
2009-VI-06		Caractérisation des solides poreux ou pulvérulents : aire spécifique et taille des pores	1 070
2009-VI-09	*	Adhésion d'objets mous	660
2009-VI-10		Introduction à la rhéologie et à la rhéométrie : module écoulement	1 070
2009-VI-11		Introduction à la rhéologie et à la rhéométrie : module viscoélasticité linéaire	1 070
2009-VI-12	*	Outils de caractérisation de particules colloïdales en suspension	1 250
2009-VI-13	*	Colloïdes et nanoparticules	660
2009-VI-14	*	Outils de caractérisation de particules colloïdales en suspension	1 250
2009-VI-15		Fabrication, caractérisation et utilisation des liposomes et des nanoparticules lipidiques	1 570
2009-VI-16		Initiation aux structures formées par les lipides et les tensioactifs : de la micelle aux émulsions	1 740
2009-VII-01		Formation de la personne compétente en radioprotection ( PCR ) Module théorique relatif aux principes de la radioprotection et à la réglementation en matière de radioprotection dans le secteur « industrie et recherche »	860
2009-VII-02		Formation de la personne compétente en radioprotection ( PCR ) Module pratique relatif à la détention ou la gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle, dans le secteur « industrie et recherche »	950
2009-VII-03		Formation de la personne compétente en radioprotection ( PCR ) Module pratique relatif à la détention ou la gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules, dans le secteur « industrie et recherche »	750
2009-VII-04		Formation de la personne compétente en radioprotection ( PCR ) Module théorique relatif aux principes de la radioprotection et à la réglementation en matière de radioprotection dans le secteur « industrie et recherche »	860

Code stage	* ou **	Titre	Tarif en euros
2009-VII-05		Formation de la personne compétente en radioprotection ( PCR ) Module pratique relatif à la détention ou la gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle, dans le secteur « industrie et recherche »	950
2009-VII-06		Formation de la personne compétente en radioprotection ( PCR ) Module pratique relatif à la détention ou la gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules, dans le secteur « industrie et recherche »	750
2009-VII-07		Formation de la personne compétente en radioprotection ( PCR ) Module théorique relatif aux principes de la radioprotection et à la réglementation en matière de radioprotection dans le secteur « industrie et recherche »	860
2009-VII-08		Formation de la personne compétente en radioprotection ( PCR ) Module pratique relatif à la détention ou la gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules, dans le secteur « industrie et recherche »	750
2009-VII-09		Formation de la personne compétente en radioprotection ( PCR ) Module pratique relatif à la détention ou la gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle, dans le secteur « industrie et recherche »	950
2009-VII-10		Formation de la personne compétente en radioprotection ( PCR ) Module théorique relatif aux principes de la radioprotection et à la réglementation en matière de radioprotection dans le secteur « industrie et recherche »	860
2009-VII-11		Formation de la personne compétente en radioprotection ( PCR ) Module pratique relatif à la détention ou la gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules, dans le secteur « industrie et recherche »	750
2009-VII-12		Formation de la personne compétente en radioprotection ( PCR ) Module pratique relatif à la détention ou la gestion de sources radioactives non scellées et des sources scellées nécessaires à leur contrôle, dans le secteur « industrie et recherche »	950
2009-VII-13		Formation de la personne compétente en radioprotection ( PCR ) Module théorique relatif aux principes de la radioprotection et à la réglementation en matière de radioprotection dans le secteur « médical »	860
2009-VII-14		Formation de la personne compétente en radioprotection ( PCR ) Module pratique relatif à la détention ou la gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules ET à la détention ou la gestion de sources radioactives non scellées dans le secteur « médical »	1 150
2009-VII-15		Formation de la personne compétente en radioprotection ( PCR ) Module théorique relatif aux principes de la radioprotection et à la réglementation en matière de radioprotection dans le secteur « médical »	860
2009-VII-16		Formation de la personne compétente en radioprotection ( PCR ) Module pratique relatif à la détention ou la gestion de sources radioactives scellées, d'appareils électriques émettant des rayons X et d'accélérateurs de particules ET à la détention ou la gestion de sources radioactives non scellées dans le secteur « médical »	1 150
2009-VII-17		Le risque chimique : connaissance et prévention niveau I	700
2009-VII-18		Le risque chimique : connaissance et prévention niveau II	1 050
2009-VII-19		Le risque chimique : connaissance et prévention niveau I	700
2009-VII-20		Le risque chimique : connaissance et prévention niveau II	1 050
2009-VIII-01		Formation AFM spécialisée : mesures électriques	2 000
2009-VIII-02		Microscopies moléculaires appliquées aux complexes ADN - Protéines	1 640
2009-VIII-03	*	Cryopréparations en microscopie électronique à transmission : cryofixation à haute-pression, cryosubstitution et cryofracture	500
2009-VIII-04	*	Images filtrées en pertes d'énergie d'électrons en microscopie électronique à transmission : de la cryomicroscopie à la tomographie électronique en biologie	500
2009-VIII-05		Formation AFM, microscopies à champ proche : les bases	1 745
2009-VIII-06		Ultramicrotomie : initiation théorique et pratique	1 370
2009-VIII-07		La microscopie de fluorescence : bases et nouveautés	1 750
2009-VIII-08		Atelier de microscopie confocale	1 600
2009-VIII-09		Aspects fondamentaux de la microscopie électronique en transmission (MET)	1 500
2009-VIII-10		Microscopie multidimensionnelle de fluorescence	1 700
2009-VIII-11		Atelier de préparation des échantillons pour la microscopie électronique à transmission	1 600
2009-VIII-12		Formation AFM, microscopies à champ proche : les bases	1 745

Code stage	* ou **	Titre	Tarif en euros
2009-VIII-13		Microscopie électronique par transmission en sciences des matériaux : pratique et dépouillement informatique	2 300
2009-X-01		Initiation aux différentes techniques synchrotron pour la biologie	2 100
2009-X-02		Application de la microcalorimétrie à l'étude des molécules biologiques	1 070
2009-X-03		Application du dichroïsme circulaire à l'étude des molécules biologiques	1 100
2009-X-04		Formation aux spectrométries Raman	750
2009-X-05		Initiation aux techniques d'analyse inorganique et organique. Prise en charge d'un problème	440
2009-X-06		Spectroscopie d'absorption dans l'infrarouge et couplages TGA-IR, microscopie/IR	440
2009-XI-01	*	Spectrochimie organique - introduction à la spectrométrie de masse organique et bioorganique	1560
2009-XI-02	*	Méthodes de piégeage d'ions à basse résolution pièges 2D et 3D et à très haute résolution FT-MS (hQH-ICR et LTQ Orbitrap). Applications analytiques	3 800
2009-XI-05	*	Perfectionnement en spectrométrie de masse : méthodes d'ionisation, désorption, spectrométrie de masse en tandem : applications analytiques	3 200
2009-XI-06		Analyse quantitative de gaz par spectrométrie de masse	1 520
2009-XI-08		Caractérisation des protéines par spectrométrie de masse dans le contexte de la protéomique	1 950
2009-XII-01	*	RMN et modélisation de biopolymères	2 050
2009-XII-02	**	Résonance magnétique nucléaire (RMN) et interactions biologiques	3 000
2009-XII-03		Introduction aux techniques de résonance magnétique nucléaire à une et à deux dimensions	1 490
2009-XII-04		Formation avancée en RMN pour la chimie et la biochimie	1 800
2009-XII-05		Initiation à la RMN du solide haute résolution	1 370
2009-XII-06		RMN des macromolécules biologiques	3 000
2009-XII-07		Spectrométrie de RMN	440
2009-XIII-01	*	Microfluidique et microfabrication pour la biologie	600
2009-XIII-02		Initiation théorique et expérimentale aux techniques de base de la biologie moléculaire	1 550
2009-XIII-03		PCR quantitative en temps réel	1 850
2009-XIII-04		Initiation théorique et pratique aux techniques de base de la biologie moléculaire	1 550
2009-XIII-05		PCR quantitative en temps réel	1 850
2009-XIII-06		Immunoprécipitation de la chromatine (ChIP)	1 830
2009-XIII-07		Analyse bioinformatique des séquences nucléiques et protéiques	1 070
2009-XIII-08		Bioinformatique : perfectionnement dans la recherche de similitudes entre séquences et identification de caractéristiques biologiques	720
2009-XIV-01		Techniques de moulages avec silicones et autres résines plastiques	1 660
2009-XIV-02		Gestion pratique des collections	960
2009-XV-01		Transport d'animaux	510
2009-XV-02		Ethique, comportement, bien-être animal	900
2009-XV-03		Transport d'animaux	510
2009-XV-04		Connaissance de l'animal de laboratoire : méthodologie expérimentale. Programme de base niveau I	2 520
2009-XV-05		Connaissance de l'animal de laboratoire spécialisation chirurgicale	1 390
2009-XV-06		Enseignement pour technicien en expérimentation animale niveau II	1 280
2009-XV-07		Connaissance et protection de l'animal de laboratoire. Approche technique niveau II	1 260
2009-XV-08		Enseignement pour technicien en expérimentation animale niveau II	1 280
2009-XVI-01		Management de projet	1 390
2009-XVI-02		Formation aux plans d'expérience	1 600
2009-XVI-03		Management de projet	1 390
2009-XVI-04		Assurance qualité dans les laboratoires d'analyses ou d'essai	1 310

**Tarifs – RMLR : 6334****Décision n° 08A061DR04 du 14 novembre 2008 fixant les tarifs HT de vente de chats réalisés par l'animalerie à l'institut FRC n° 2118 - Institut de Neurobiologie Alfred Fessard**

DR04 – délégation Ile-de-France Sud

Vu délib. CA CNRS du 29-03-2001 ; DEC. n° 070038DAJ du 30-03-2007 ; DEC. n° 070040DAJ du 30-03-2007.

Art. 1<sup>er</sup>. - Les tarifs HT de vente de chats réalisés par l'institut FRC n° 2118 du CNRS sont fixés selon le barème joint en annexe.

Conformément à la réglementation en vigueur, les tarifs relatifs à la vente d'animaux sont soumis au taux de TVA à 5,50 %.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Fait à Gif sur Yvette, le 14 novembre 2008.

Pour le directeur général et par délégation :  
La déléguée régionale Ile-de-France Sud,  
Michèle SAUMON

Annexe :  
Etablissement d'une tarification  
pour la vente des chats par l'animalerie Campus  
Calcul du prix de revient

<b>Prix de revient</b>	
Poste des charges	
Consommation de matières premières	
Alimentation	7,84 €
Litière	10,11 €
Charges d'hébergement hors alimentation	
Fluides, Taxes...	37,13 €
Consommables	3,74 €
Frais vétérinaires	3,89 €
Frais de maintenance du matériel	5,11 €
Amortissement du matériel	
Machine à laver les cages	
Valeur	22 000,86€
Taux d'utilisation pour la prestation	0,66
Durée d'amortissement (année)	10
	3,72 €
Frais de personnel	
Personnel animalier	20,28 €
Personnel d'encadrement	6,88 €
Coût d'élevage (€/mois/animal)	98,70 €
Charges optionnelles *	
Frais vétérinaires	
Marquage (puce et tatouage) par animal	60,00 €

<b>Prix de revient</b>	
Primo-vaccination par animal	80,00 €
Frais vétérinaire fixe	140,00 €
Autres dépenses	
Rappel annuel de vaccination par animal (animaux > 1 an)	40,00 €

\* Charges optionnelles : à facturer lorsque le client ne prend pas en charge les frais de vaccination

Annexe :  
Etablissement d'une tarification  
pour la vente des chats par l'animalerie Campus  
Calcul du prix de vente

<b>Prix de vente des chats</b>		
Prix de vente HT (charges optionnelles non comprises*)	EPST	CNRS (charges de personnel non comprises)
2-4 mois	310,00 €	214,62 €
4-6 mois	510,00 €	357,71 €
6-8 mois	710,00 €	500,79 €
8-10 mois	760,00 €	643,87 €
10-12 mois	810,00 €	786,96 €
Plus d'un an	1060 € + 100 €/mois supplémentaire	885,64 € + 100 €/mois supplémentaire

\* Rappel : Charges optionnelles (frais de tatouage et vaccination) de 140 € par animal de moins de 1 an, plus 40 € par année supplémentaire

Prix de vente HT (charges optionnelles comprises)	Laboratoires Privés
2-4 mois	550,00 €
4-6 mois	750,00 €
6-8 mois	950,00 €
8-10 mois	1 200,00 €
10-12 mois	1 400,00 €
Plus d'un an	1400 € + 150 €/mois supplémentaire, et + 40 €/année supplémentaire

Taux de TVA applicable : 5,5 %

**Tarifs – RMLR : 6334****Décision n° 080070DR20 du 19 novembre 2008 fixant les tarifs des diverses prestations réalisées, UMR n° 6097 - Institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire (IPMC)**

DR20 – délégation Côte d'Azur

Vu délib. CA CNRS du 29-11-1990 ; DEC. n° 976324DCAJ du 21-07-1997.

Art. 1<sup>er</sup>. - Les tarifs des diverses prestations réalisées, UMR n° 6097 sont fixés selon le barème joint en annexe.

Art. 2. - Ces tarifs prennent effet à compter du 19 novembre 2008.

Fait à Valbonne, le 19 novembre 2008.

Pour le directeur général et par délégation :  
La déléguée régionale Côte d'Azur,  
Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT

Annexe :  
Description complète des prestations proposées

Cette proposition de tarification correspond à des prestations de service relatives à l'utilisation de stations de microscopie basées sur la fluorescence et de systèmes de tri ou d'analyse par cytométrie en flux, dans le cadre de la plateforme d'imagerie et de cytométrie de l'UMR n° 6097 - Institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire. Les prix de revient ont été établis pour deux catégories de clientèles : secteur public-EPST et secteur privé-hors EPST. Dans le second cas, les coûts EPST ont été majorés des coûts relatifs au personnel mis à disposition sur les appareils.

La cytométrie en flux

C'est un technique d'analyse permettant de caractériser statistiquement des populations cellulaires (un grand nombre de cellules en suspension), et éventuellement de les isoler par tri, grâce à des marqueurs fluorescents spécifiques.

**Prestation de Cytométrie de flux en analyse**

Le tarif a été établi à partir d'un prix de revient global comprenant trois instruments accessibles en fonction les applications des utilisateurs : deux systèmes acquis en 1998 et 2001 (FACS Scan - n° inventaire 1998.51 - et FACS calibur - n° inventaire 2001.251-, BD Biosciences) et un système plus récent datant de 2006 (FACS Array n° inventaire 2005.648) réalisant des mesures en multiplex.

**Prestation de tri par cytométrie de flux**

Le système utilisé est un trieur à haute vitesse (FACS VantageSE - n° inventaire 2001.251 -, BD Biosciences) pouvant séparer 2 populations différentes à raison de 4 000 cellules/secondes au maximum, datant de 2001.

La vidéo-microscopie

Technique permettant le suivi d'évènements à l'échelle cellulaire par acquisition d'images au cours du temps : modifications morphologiques, migrations en visualisation par contraste en illumination à travers l'échantillon ou en fluorescence pour visualiser mes mouvements de protéines cellulaires ou des variations de concentrations d'ions intracellulaires.

**Prestation de vidéo-microscopie**

Ce tarif global concerne l'utilisation de deux microscopes inversés accessibles suivant les applications des utilisateurs. Ils sont équipés de la fluorescence et de caméras sensibles acquis en 2003 (Microscope Axiovert 200M Zeiss - n° inventaire 2003.468 - et Caméra CCD CoolSNAP HQ Roper Scientific - n° inventaire 2003.467 - avec systèmes de maintien des conditions environnementales pour les cellules) et 2007 (Microscope AxioObserver Zeiss - n° inventaire 2007.821 - et Caméra CCD Cascade - n° inventaire 2006.803 -). Le second système étant dédié à des acquisitions d'images plus rapides.

La microscopie confocale

Technique de microscopie en fluorescence qui réalise des « coupes optiques » dans un échantillon biologique. Cette instrumentation précise avec une résolution

meilleure que la vidéo-microscopie en plein champ la localisation d'objets en 3D dans un échantillon biologique (tissus, cellules...).

**Prestation de microscopie confocale**

Le tarif proposé correspond à l'accès possible à deux microscopes confocaux de générations différentes acquis en 1998 (TCS SP, Leica Microsystems - n° inventaire 1998.78 ) et 2006 (TCS SP5, Leica Microsystems - n° inventaire 2006.735).

Proposition de tarifs relatifs à l'utilisation des équipements de la plateforme Imagerie et cytométrie de flux de l'IPMC

Tarification « Cytométrie de flux – Analyse »

Clientèle	Prix en € HT/heure
Secteur public – EPST	20
Secteur privé – Hors EPST	60

Tarification « Cytométrie de flux – Tri cellulaire »

Clientèle	Prix en € HT/heure
Secteur public – EPST	30
Secteur privé – Hors EPST	80

Tarification « Vidéo-microscopie »

Clientèle	Prix en € HT/heure
Secteur public – EPST	10
Secteur privé – Hors EPST	50

Tarification « Microscopie confocale »

Clientèle	Prix en € HT/heure
Secteur public – EPST	41,40
Secteur privé – Hors EPST	90

Etat de la concurrence

A notre connaissance, et après plusieurs années d'expériences et d'échanges entre plateformes académiques françaises qui pratiquent le même type de services au sein de notre réseau CNRS, il n'existe pas de structure privée en dehors du Génomique offrant des prestations payantes du même type.

Ci-dessous quelques tarifs pratiqués sur les plateformes françaises et publiés au CNRS ou sur leurs sites internet :

		Tarifs Horaires € HT			
		Microscopie confocale	Vidéomicroscopie	Cytométrie (Analyse)	Cytométrie (Tri)
MRI Montpellier	EPST	18	6		
	Privé	132,50			
IJM Paris	EPST	40	7	47,84	
	Privé	70	24	181,79	
IFR40	EPST	25			
	Privé	133			
Plateforme RIO Toulouse	EPST	20	20	45	60
	Privé	75	75	160	200
Généthon	Interne	11		20	24,5
	Externe	101		80	100
IPMC	EPST	<b>41,40</b>	<b>10</b>	<b>20</b>	<b>30</b>
	Privé	<b>90</b>	<b>50</b>	<b>60</b>	<b>80</b>

Nos différents coûts de revient ont été ajustés pour définir des tarifs horaires compatibles avec les prix communément pratiqués. Ils sont un peu plus élevés en microscopie confocale en raison de l'acquisition récente d'un équipement coûteux dont l'amortissement est pris en compte.

#### PRESTATIONS DE MICROSCOPIE CONFOCALE Clientèle EPST

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières	960
Sous-traitance et services extérieurs (frais de location, frais de déplacement...) Contrat de maintenance microscope confocal	19 000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : - TCS SP Leica Microsystems - n° inventaire 1998.78 - TCS SP5 Leica Microsystems - n° inventaire 2006.735 285000 €	*
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels (5 ans)	57 000
Frais de personnel IR2 - Echelon 6 - F. Brau	
Autres dépenses Infrastructure - 20 M <sup>2</sup> - 81,29/M <sup>2</sup>	1 625
Total des dépenses	78 585
Nombre d'unités réalisées	1 900
Prix de revient complet unitaire	<b>41,40</b>

\*cf. note<sup>1</sup>

#### PRESTATIONS DE MICROSCOPIE CONFOCALE Clientèle privée

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières	960
Sous-traitance et services extérieurs (frais de location, frais de déplacement...) Contrat de maintenance microscope confocal	19 000
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : - TCS SP Leica Microsystems - n° inventaire 1998.78 - TCS SP5 Leica Microsystems - n° inventaire 2006.735 285000 €	
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels (5 ans)	57 000
Autres dépenses Infrastructure - 20 M <sup>2</sup> - 81,29/M <sup>2</sup>	1 625
Sous total	78 585
Nombre d'unités réalisées	1 900
Coût de revient hors personnel	41,40
Frais de personnel IR2 - échelon 6 - F. Brau	7 268
Nombre d'unités réalisées pour une clientèle privée (parmi les 1900 unités)	200
Prix de revient complet unitaire	<b>77,70</b>

#### Budget Annuel Prévisionnel Microscopie confocale

Dépenses	Recettes
Total= 78585+7268=85 853 €	Total= 1700x41.40+200x90=88 380 €
Résultat bénéficiaire : 2 527 €	

#### PRESTATIONS DE VIDEO-MICROSCOPIE Clientèle EPST

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières	1 880
Sous-traitance et services extérieurs (frais de location, frais de déplacement...)	
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : Microscope Axiovert 200M Zeiss - n° inventaire 2003.468 Caméra CCD CoolSNAP HQ Roper Scientific - n° inventaire 2003.467 Microscope AxioObserver Zeiss - n° inventaire 2007.821 Caméra CCD Cascade - n° inventaire 2006.803 100 000 €	*

<sup>1</sup> Cette rubrique, dont le montant est déterminé par l'unité productrice, est renseignée le cas échéant, et nécessairement en cas d'utilisation d'appareillage lourd. Le montant de l'amortissement est calculé en tenant compte de la valeur du matériel, de son taux d'utilisation et du nombre d'années prévu d'utilisation pour la prestation donnée.

Poste des charges	Montant en € HT
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels (5 ans)	20 000
Frais de personnel <b>IR2 - Echelon 6 - F. Brau</b>	
Autres dépenses Infrastructure - <b>20 M<sup>2</sup> - 81,29/M<sup>2</sup></b>	1 625
Total des dépenses	23 505
Nombre total d'unités réalisées	2 500
Prix de revient complet unitaire	<b>9,40</b>

\*cf. note<sup>1</sup>

PRESTATIONS DE VIDEO-MICROSCOPIE  
Clientèle Privée

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières	1 880
Sous-traitance et services extérieurs (frais de location, frais de déplacement...)	
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : <b>Microscope Axiovert 200M Zeiss - n° inventaire 2003.468</b> <b>Caméra CCD CoolSNAP HQ Roper Scientific - n° inventaire 2003.467</b> <b>Microscope AxioObserver Zeiss - n° inventaire 2007.821</b> <b>Caméra CCD Cascade - n° inventaire 2006.803</b> <b>100 000 €</b>	
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels (5 ans)	20 000
Autres dépenses Infrastructure - <b>20 M<sup>2</sup> - 81,29/M<sup>2</sup></b>	1 625
Sous total	23 505
Nombre total d'unités réalisées	2 500
Coût de revient hors personnel	9,40
Frais de personnel <b>IR2 - Echelon 6 - F. Brau</b>	7 268
Nombre d'unités réalisées pour une clientèle privée (parmi les 2500 unités)	200
Prix de revient complet unitaire	<b>45,70</b>

Budget Annuel Prévisionnel Vidéo-Microscopie

Dépenses	Recettes
Total= 23505+7268=30 773 €	Total= 2300x10+200x50=33 000 €
Résultat bénéficiaire : 2 227 €	

PRESTATIONS DE CYTOMETRIE EN FLUX  
Clientèle EPST

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières	3 638
Sous-traitance et services extérieurs (frais de location, frais de déplacement...)	
Coût de maintenance des cytomètres	14 957
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : <b>FACS Scan - n° inventaire 1998.51</b> <b>FACS calibre - n° inventaire 2001.251</b> <b>FACS Array n° inventaire 2005.648</b> <b>BD Biosciences 50 000 €</b>	*
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels (5 ans)	10 000
Frais de personnel <b>IR2 - Echelon 4 - J. Cazareth</b>	
Autres dépenses Infrastructure - <b>25 M<sup>2</sup> - 81,29/M<sup>2</sup></b>	2 032
Total des dépenses	30 627
Nombre d'unités réalisées	1 900
Prix de revient complet unitaire	<b>16,10</b>

\*cf. note<sup>1</sup>

PRESTATIONS DE CYTOMETRIE EN FLUX  
Clientèle Privée

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières	3 638
Sous-traitance et services extérieurs (frais de location, frais de déplacement...)	
Coût de maintenance des cytomètres	14 957
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : <b>FACS Scan - n° inventaire 1998.51</b> <b>FACS calibre - n° inventaire 2001.251</b> <b>FACS Array n° inventaire 2005.648</b> <b>BD Biosciences 50 000 €</b>	
Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels (5 ans)	10 000
Autres dépenses Infrastructure - <b>25 M<sup>2</sup> - 81,29/M<sup>2</sup></b>	2 032
Total des dépenses	30 627
Nombre total d'unités réalisées	1 900
Coût de revient hors personnel	16,10
Frais de personnel <b>IR2 - Echelon 4 - J. Cazareth</b>	10 588
Nombre d'unités réalisées pour une clientèle privée (parmi les 1900 unités)	400
Prix de revient complet unitaire	<b>4260</b>

<sup>1</sup> Cette rubrique, dont le montant est déterminé par l'unité productrice, est renseignée le cas échéant, et nécessairement en cas d'utilisation d'appareillage lourd. Le montant de l'amortissement est calculé en tenant compte de la valeur du matériel, de son taux d'utilisation et du nombre d'années prévu d'utilisation pour la prestation donnée.

## Budget Annuel Prévisionnel Cytométrie en flux analyse

Dépenses	Recettes
Total= 30627+10588=41 215 €	Total= 1500x20+400x60=54000 €
Résultat bénéficiaire : 12 785 €	

PRESTATIONS DE TRI CELLULAIRE  
Clientèle EPST

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières	4 506
Sous-traitance et services extérieurs (frais de location, frais de déplacement...) Coût de maintenance du trieur de cellules	8 334
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : <b>VantageSE - n° inventaire 2001.251 - BD Biosciences</b> Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels (5 ans)	*  Amorti
Autres dépenses Infrastructure – <b>25 M<sup>2</sup> – 81,29/M<sup>2</sup></b>	2 032
Frais de personnel <b>IR2 – Echelon 4 – J. Cazareth</b>	
Total des dépenses	14 872
Nombre d'unités réalisées	783
Prix de revient hors personnel	<b>19</b>

\*cf. note<sup>1</sup>PRESTATIONS DE TRI CELLULAIRE  
Clientèle Privée

Poste des charges	Montant en € HT
Consommation de matières premières	4 506
Sous-traitance et services extérieurs (frais de location, frais de déplacement...) Coût de maintenance du trieur de cellules	8 334
Indication de la nature, de la valeur du matériel, de l'outillage et du taux d'utilisation : <b>VantageSE - n° inventaire 2001.251 - BD Biosciences</b> Montant de l'amortissement correspondant à ces matériels (5 ans)	Amorti
Autres dépenses Infrastructure – <b>25 M<sup>2</sup> – 81,29/M<sup>2</sup></b>	2 032
Sous total	14 872
Nombre d'unités réalisées	783

<sup>1</sup> Cette rubrique, dont le montant est déterminé par l'unité productrice, est renseignée le cas échéant, et nécessairement en cas d'utilisation d'appareillage lourd. Le montant de l'amortissement est calculé en tenant compte de la valeur du matériel, de son taux d'utilisation et du nombre d'années prévu d'utilisation pour la prestation donnée.

Poste des charges	Montant en € HT
Prix de revient hors personnel	19
Frais de personnel <b>IR2 – Echelon 4 – J. Cazareth</b>	4 844
Nombre d'unités réalisées pour une clientèle privée (parmi 783 unités)	183
Prix de revient complet unitaire	45,50

## Budget annuel prévisionnel Tri cellulaire

Dépenses	Recettes
Total= 14872+4844=19 716 €	Total= 600x30+183x80=3 2640 €
Résultat bénéficiaire : 12 924 €	

# Mesures particulières

## Concours

**Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées en 2008 par décision du directeur général, les personnes dont les noms suivent :**

Assistants ingénieurs

n° d'agent	NOM	Prénom	Date d'effet	grade
29990	ROQUES	CECILE	01/12/2008	AI

## Concours

**Suite aux concours internes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées en 2008 par décision du directeur général, les personnes dont les noms suivent :**

Ingénieurs de recherche de 2<sup>ème</sup> classe

	NOM	Prénom	Date d'effet	grade
31545	PIZZETTA	SOIZIC	01/07/2008	IR2

Ingénieurs d'études de 2<sup>ème</sup> classe

	NOM	Prénom	Date d'effet	grade
15488	DE WEERD	MARIE- CECILE	01/07/2008	IE2
59687	DEMOULIN	REGINE	01/07/2008	IE2
3229	LOUBRY	PHILIPPE	01/07/2008	IE2
61578	SALIGNY	LAURE	01/10/2008	IE2
23345	THOMAS	COLETTE	01/07/2008	IE2

Assistants ingénieurs

	NOM	Prénom	Date d'effet	grade
15387	BERNIER	RICHARD	01/07/2008	AI
28683	BOULLET	NICOLAS	01/07/2008	AI
4463	CORPET	THOMAS	01/07/2008	AI
31419	RUETSCH	PASCAL	01/07/2008	AI
15792	SOUTY	BERNARD	01/07/2008	AI

Techniciens de classe normale

	NOM	Prénom	Date d'effet	grade
15207	PETITJEAN	NATHALIE	01/07/2008	TCN
17519	DUPUIS	NATHALIE	01/07/2008	TCN
31188	BENTOUR	MALIKA	01/07/2008	TCN
40517	SAULNIER	ROMARIC	01/07/2008	TCN

Adjointes techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe

	NOM	Prénom	Date d'effet	grade
60666	COLOMBIES	Florence	01/10/2008	ATP2

## Comités, conseils, commissions

**Décision n° 080049DAJ du 17 novembre 2008 fixant les modalités de vote pour l'élection au conseil d'administration du CNRS**

DAJ

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 4 ; D. du 19-01-2006 ; A. du 29-05-2008 ; DEC. n° 040070DAJ du 20-09-2004 ; protocole d'accord relatif à la mise en place expérimentale du vote électronique au CNRS ; avis du comité technique paritaire du 18-06-2008.

Art. 1<sup>er</sup>. – Objet

Conformément à l'arrêté du 29 mai 2008 et au protocole d'accord susvisés, la présente décision définit les modalités de l'élection des représentants du personnel au conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

Art. 2. – Organisation des élections

2.1. – L'organisation de l'élection des représentants du personnel au conseil d'administration du Centre national de la recherche scientifique est placée sous la responsabilité de l'UPS n° 2299 - Organisation des élections.

2.2. – Une commission électorale, donnant son avis sur la recevabilité des candidatures et participant au bureau de vote lors des journées de dépouillement, assiste cette unité.

2.3. – Le calendrier des opérations électorales, arrêtant notamment les dates d'ouverture et de clôture du scrutin, est fixé par décision du directeur général.

Art. 3. – Système de vote

3.1. – Le vote s'effectue par un système de vote électronique via Internet.

3.2. – Une solution de vote papier par correspondance est mise en place pour les électeurs qui ne sont pas en situation de recourir au vote électronique pour des motifs techniques.

Les demandes de vote par correspondance doivent être motivées et adressées, par courrier, fax ou courriel, dans les délais fixés par le calendrier électoral, auprès du délégué pour les élections, qui les soumet, pour avis, à la commission électorale.

Art. 4. – Matériel de vote

I. – Dispositions communes au vote électronique et au vote par correspondance

4.1. – Le matériel de vote, dont les professions de foi des listes de candidats, est adressé à chaque électeur, par le délégué pour les élections, à la date fixée par la décision arrêtant le calendrier électoral.

II. – Dispositions spécifiques au vote électronique

4.2. – Les électeurs appelés à voter par voie électronique reçoivent également :

- les instructions de vote spécifiques à ce type de vote
- leurs codes d'accès au site sécurisé de vote

III. – Dispositions spécifiques au vote par correspondance

4.3. – Les électeurs qui votent par correspondance reçoivent également :

- les instructions de vote spécifiques à ce type de vote ;
- un bulletin de vote ;
- une enveloppe de vote ;
- une enveloppe retour T portant l'adresse de réexpédition.

Art. 5. – Procédure de vote

I. – Dispositions communes au vote électronique et au vote par correspondance

5.1. – Le calendrier électoral fixe, pour les opérations de vote par Internet, les dates d'ouverture et de blocage du système de vote électronique.

5.2. – Le vote par correspondance débute à la date d'envoi du matériel de vote et prend fin aux dates fixées par le calendrier des élections.

II. – Dispositions spécifiques au vote électronique

5.3. – Avant l'ouverture du système de vote un contrôle de l'urne électronique et de la liste d'émargement est effectué par la commission électorale ou ses représentants.

5.4. – Chaque électeur votant par voie électronique :

- accède au site sécurisé de vote au moyen d'un ordinateur connecté au réseau Internet ;
- s'authentifie à l'aide de son code d'identification unique, confidentiel et personnel et du code d'accès fourni ;
- exprime son vote en sélectionnant la liste de son choix, puis en validant son choix ;
- a la possibilité d'imprimer l'accusé réception de l'acte de vote qui s'affiche dès la validation de celui-ci.

5.5. – A l'heure et au jour de clôture du scrutin (heure universelle), le système de vote électronique est verrouillé et l'urne électronique scellée rendant le vote impossible.

III. – Dispositions spécifiques au vote par correspondance

5.6. – Chaque électeur vote par correspondance à l'aide du matériel de vote qui lui a été adressé.

A peine de nullité, le bulletin de vote ne doit comporter ni adjonction, ni modification, ni signe de reconnaissance.

L'électeur insère le bulletin de vote dans l'enveloppe de vote et introduit celle-ci dans l'enveloppe retour T qui doit être, à peine de nullité, revêtue de son nom et de sa signature.

L'enveloppe retour T doit parvenir à l'adresse indiquée avant la date de clôture du scrutin.

Art. 6. – Dépouillement

6.1. – Le délégué pour les élections, assisté par les membres de la commission électorale, procède au dépouillement.

Le dépouillement du vote électronique a lieu avant le dépouillement du vote par correspondance.

6.2. – Le délégué pour les élections et les personnes désignées par la commission électorale parmi ses membres sont dépositaires des « clefs » de dépouillement.

A l'aide de ces clefs, ceux-ci récupèrent, pour la commission électorale, la liste d'émargement et les résultats des votes enregistrés dans le système de vote électronique.

Le dépouillement du vote électronique clos, l'urne électronique est de nouveau scellée pour permettre la conservation des votes pendant la période de contestation définie à l'article 15 de l'arrêté susvisé.

6.3. – À l'issue du dépouillement du vote électronique, le délégué pour les élections, assisté par la commission électorale, procède aux opérations de dépouillement du vote par correspondance.

Un contrôle de ces votants est effectué sur la liste d'émargement des votes par Internet pour éviter tout risque de double vote. Les votes reçus sont émargés sur la liste des électeurs votant par correspondance.

Après extraction du bulletin de l'enveloppe de vote, la commission procède au décompte des suffrages attribués à chacune des listes.

Les enveloppes et bulletins litigieux sont soumis à la commission électorale qui peut les déclarer valables, nuls ou blancs.

6.4. – Les décomptes des suffrages du vote (électronique et par correspondance) sont consolidés et constituent le résultat du scrutin permettant l'attribution des sièges.

Art. 7. – Résultats et procès verbal

A l'issue des opérations de dépouillement, le délégué pour les élections proclame les résultats et rédige un procès verbal, contresigné par les membres de la commission électorale.

Ce procès verbal est consultable, au siège de l'UPS « Organisation des élections » par toute personne intéressée qui en fait la demande.

Art. 8. – Conservation

L'urne et la liste d'émargement électroniques ainsi que les documents liés au scrutin sont conservés par le délégué pour les élections jusqu'à épuisement des délais de recours contentieux.

Art. 9. – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 17 novembre 2008.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

**Comités, conseils et commissions****Décision n° 080021ELEC du 17 novembre 2008 créant un bureau de vote pour le premier tour de scrutin de l'élection des représentants du personnel aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'IN2P3 Centre national de la recherche scientifique**

Organisation des élections

Vu D. n° 82-451 du 28-05-1982 mod. ; A. du 06-11-1986 mod. ; A. du 27-04-1999 mod. ; A. du 17-02-2003 ; A. du 02-06-2008 ; DEC. n° 040070DAJ du 20-09-2004 ; DEC. n° 080013ELEC du 18-07-2008.

Art. 1<sup>er</sup>. - En application du premier paragraphe de l'article 7 de l'arrêté du 27 avril 1999 modifié susvisé, un bureau de vote central est institué au siège de l'IN2P3 du CNRS. Il est chargé de rassembler les résultats du scrutin et de procéder aux différentes opérations aboutissant à la proclamation des résultats.

Art. 2. - Le bureau de vote central pour le premier tour de scrutin est composé :

- De membres désignés par le directeur général :
- M. Philippe WILLOQUET, délégué pour les élections - président
  - Mme Laurence MATHY MONTALESCOT, secrétaire du bureau de vote

De délégués des listes de candidats :

- Mme Nadine ELIE - listes SNTRS-CGT

Art. 3. - Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris le 17 novembre 2008.

Le directeur de l'IN2P3,  
Michel SPIRO

Représentants de l'administration :

- Mme Christelle ECREPONT - DSI
- M. Claude GROSS - UREC
- M. Robert LONGEON - DEF

Représentants des organisations syndicales :

- M. Christian ALLET - SNPREES-FO
- M. Michel CONIN - SNPTES-UNSA
- Mme Nadine ELIE - SNTRS-CGT
- M. Guy GENIN - SNIRS-CGC
- M. Pierre GIRARD - SGEN-CFDT
- M. Patrick MONFORT - SNCS-FSU
- Mme Marie-Claude QUIDOZ - SUD RECHERCHE EPST

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 17 novembre 2008.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

**Comités, conseils, commissions****Note n° 080006ELEC du 17 novembre 2008 proclamant les résultats des élections aux commissions interdisciplinaires du CNRS**

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 24 et 25 ; A. du 18-02-1991 mod. ; A. du 11-06-2008 ; DEC. n° 040070DAJ du 20-09-2004 ; DEC. n° 080005ELEC du 16-07-2008 ; DEC. n° 080011ELEC du 05-08-2008 ; PV dépouillement du scrutin du 17-11-2008.

Sont proclamés élus  
aux commissions interdisciplinaires du CNRS :

CID 41 : « Gestion de la recherche »

Collège A

- Mme Chantal DAMAIS
- Mme Randi DEGUILHEM
- M. Claude DIDRY
- M. Claude MIRODATOS
- M. Christophe MONNIN
- Mme Yolène THOMAS

Collège B

- M. Grégory CHABOUSSANT
- Mme Patricia KRIEF
- Mme Sandrine LEFRANC
- Mme Martine RICHARD-VIARD
- Mme Isabelle SIDERA

Collège C

- M. Marc BERGDOLL
- M. Christian GUILLAUME

**Comités, conseils, commissions****Décision n° 080023ELEC du 17 novembre 2008 portant création du comité technique pour l'élection par voie électronique des représentants du personnel au conseil d'administration du CNRS**

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 4 ; D. du 19-01-2006 ; A. du 29-05-2008 ; DEC. n° 040070DAJ du 20-09-2004 ; protocole d'accord relatif à la mise en place expérimentale du vote électronique au CNRS, not. art. 5.

Art. 1<sup>er</sup>. - En application du dernier alinéa de l'article 5 du protocole d'accord susvisé, il est créé un comité technique compétent pour l'élection par voie électronique des représentants du personnel au conseil d'administration du CNRS.

Art. 2. - Le comité technique participe au choix des prestataires, aux études d'audit et assiste au besoin la commission électorale.

Art. 3. - Le Comité technique, placé sous la présidence de M. Philippe WILLOQUET, délégué pour les élections, comprend des membres de l'administration et des membres des organisations syndicales.

CID 42 : « Sciences de la communication »

Collège A

- Mme Karine CHEMLA
- M. Serge MIGUET

Collège B

- M. Gérard ARNOLD
- M. Baudouin DUPRET
- M. Didier LE RAY
- Mme Isabelle LUCIANI
- Mme Véronique MARTIN-JEZEQUEL

Collège C

- Mme Rita BRESEGHELLO
- Mme Laurence GALLITRE

CID 43 : « Modélisation des systèmes biologiques, bioinformatique »

Collège A

- M. Alain DENISE
- M. Bertrand DUBUS
- M. Laurent DURET
- M. Laurent NICOLAS
- Mme Marie-France SAGOT
- Mme Françoise SCHOENTGEN

Collège B

- M. Dominique BURNOUF
- M. Nicolas DESTAINVILLE
- M. Sam DUKAN
- M. Blaise GENEST

Collège C

- M. Philippe BENAS
- Mme Marie-Christine SLOMIANNY

CID 44 : « Cognition, langage, traitement de l'information : systèmes naturels et artificiels »

Collège A

- M. Francis CORBLIN
- M. Georges DI SCALA
- Mme Catherine GARBAY
- Mme Line GARNERO
- M. Bernard MAZOYER
- M. Simon THORPE

Collège B

- M. Christophe JOUFFRAIS
- Mme Isidora STOJANOVIC

Collège C

- M. Henri COULAUD
- Mme Inès GALLAY
- M. Mustapha JOUIAD

CID 45 : « Dynamique des systèmes environnementaux, développement durable, santé et société »

Collège A

- M. Christopher CARCAILLET
- M. Joël GUIOT
- Mme Martine HOSSAERT-MCKEY
- M. Sovan LEK

- Mme Valentine ROUX
- M. Alexandros TSOUKIAS

Collège B

- Mme Fabienne AUJARD
- Mme Ilhem BENTALEB
- Mme Marie GAILLE
- M. Jean-Paul LAURENT
- Mme Emmanuelle MONTARGES-PELLETIER

Collège C :

- M. Jean-Pierre CAMBON
- Mme Graciela PAVON-DJAVID
- M. Jean-Louis SALAGER

Fait à Paris, le 17 novembre 2008.

Le délégué pour les élections,  
Philippe WILLOQUET

### Comités, conseils, commission

#### Note n° 080007ELEC du 18 novembre 2008 proclamant le résultat des élections aux commissions administratives paritaires du CNRS

Organisation des élections

Vu D. n° 82-451 du 28-05-1982 mod. ; A. du 27-04-1999 mod. ; DEC. n° 080006ELEC du 17-11-2008 ; PV dépouillement du scrutin du 18-11-2008.

Sont proclamés élus  
aux commissions administratives paritaires du CNRS :

CAP 3

Titulaires

- M. Jean-Louis BIRRIEN IRHC  
Liste présentée par le SGEN-CFDT
- M. Robert VERGNIEUX IRHC  
Liste présentée par le SNTRS-CGT
- M. Philippe BLANC IR1  
Liste présentée par le SGEN-CFDT
- Mme Christine KAPPLER IR1  
Liste présentée par le SNPTES-UNSA
- M. Patrick FIGON IR2  
Liste présentée par le SGEN-CFDT
- Mme Véronique GINOUVES IR2  
Liste présentée par SUD RECHERCHE EPST
- M. Denis OSTER IR2  
Liste présentée par le SNIRS-CGC

Suppléants

- M. Jean-Claude CHERVIN IRHC  
Liste présentée par le SNTRS-CGT
- M. Zohair MISHAL IRHC  
Liste présentée par le SGEN-CFDT
- Mme Sylviane CHAINTREUIL IR1  
Liste présentée par le SGEN-CFDT
- M. Nicolas GUY IR1  
Liste présentée par le SNPTES-UNSA
- Mme Annie MOLLARD-DESFOUR IR2  
Liste présentée par le SNIRS-CGC

- Mme Vanessa TOCUT IR2  
Liste présentée par le SUD RECHERCHE EPST
- M. Luc PERROT IR2  
Liste présentée par le SGEN-CFDT

Fait à Paris, le 18 novembre 2008.

Le délégué pour les élections,  
Philippe WILLOQUET

### Comités, conseils, commissions

#### Note n° 080008ELEC du 18 novembre 2008 proclamant l'attribution aux commissions consultatives paritaires du CNRS

Organisation des élections

Vu DEC. n° 040070DCAJ du 20-09-2004 ; DEC. n° 080040DRH du 22-07-2008 ; DEC. n° 080041DRH du 22-07-2008 ; DEC. n° 080018ELEC du 25-08-2008 ; PV dépouillement du scrutin du 18-11-2008.

Proclame l'attribution  
aux commissions consultatives paritaires du CNRS

#### CCP 1 - Recherche

- 1 siège titulaire et 1 siège suppléant au SGEN-CFDT
- 1 siège titulaire et 1 siège suppléant au SNTRS-CGT
- 1 siège titulaire et 1 siège suppléant à SUD RECHERCHE EPST

#### CCP 2 - Accompagnement de la recherche

- 2 sièges titulaires et 2 sièges suppléants au SNTRS-CGT
- 1 siège titulaire et 1 siège suppléant à SUD RECHERCHE EPST

Fait à Paris, le 18 novembre 2008.

Le délégué pour les élections,  
Philippe WILLOQUET

### Comités, conseils, commissions

#### Décision n° 080055DR16 du 19 novembre 2008 portant renouvellement des membres élus et nommés du conseil de service de la délégation Paris Michel-Ange DR16 - délégation Paris Michel-Ange

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 940199DSI du 01-07-1994 ; DEC. n° 000207DCAJ du 20-03-2000.

Art. 1<sup>er</sup>. - Sont nommés au conseil de service de la délégation Paris Michel-Ange les membres suivants :

#### Titulaires :

- M. Gilles SENTISE, président, délégué régional de la circonscription Paris Michel-Ange
- Mme Anne-Marie GUIMARD-BONNAUD, adjointe du délégué régional de Paris Michel-Ange
- Mme Cécile DUFLLOT, chargée de communication
- M. Denis GUEDON, chef du service financier et comptable

- M. Marc LABURTE, chef du service des systèmes d'information.
- Mme Annie PARDO, chef du service des ressources humaines
- Mme Daphnée RAFFINI, chef du service du partenariat et de la valorisation
- M. Jessy VIOUGEAS, chef du service technique et logistique

#### Suppléants :

- Mme Aurore ARTHEMISE, service financier et comptable
- Mme Martine HACQ, ingénieure de prévention et de sécurité
- M. Didier KACER, service financier et comptable
- M. Emmanuel LACROIX, adjoint du chef du service technique et logistique
- Mme Cécile RAVIER, adjointe du chef du service du personnel et des ressources humaines
- Mme Marianne de VERNEJOU, chargée de mission auprès du délégué régional de Paris Michel-Ange

Art. 2. - Les sièges des membres élus au conseil de service de la délégation Paris Michel-Ange sont répartis comme précisé ci-dessous. Chaque service représente un sous-collège. Les agents rattachés directement au délégué régional font partie du sous-collège regroupant le service partenariat / valorisation et la communication.

Art. 3. - Sont élus au conseil de service de la délégation Paris Michel-Ange pour un mandat de quatre ans les membres suivants :

#### Service des ressources humaines

##### Titulaires :

- Mme Isabelle GOUGET
- Mme Virginie FLOCH

##### Suppléantes :

- Mme Hadjira MCHINDA
- Mme Karine STRAUB

#### Service financier et comptable

##### Titulaires :

- Mme Marie-Lise ANGELY
- Mme Thuy-Lan FRANCOIS

##### Suppléants :

- Mme Florence HIE
- M. Laurent PORCEL

#### Service technique et logistique

##### Titulaires :

- Mme Isabelle LEBLANC
- M. Yves PEREZ

##### Suppléants :

- Mme Marie-Laure BACHELERIE
- M. Bruno ROULET

#### Service des systèmes d'information

##### Titulaire :

- M. Christian BONHOMME

##### Suppléant :

- M. Ludovic GARNIER

Service partenariat et valorisation/ agents rattachés au délégué régional

Titulaire :

- Mme Emilienne MANGA

Suppléante :

- Mme Sabine CONRE

Art. 4. - La décision n° 070049DR16 du 8 novembre 2007 est abrogée.

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 19 novembre 2008.

Le délégué régional Paris Michel-Ange,  
Gilles SENTISE

Nom	Prénom
Département Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie	
M. ABOU-KANDIL	Isham

Art. 2. - Les modalités d'accueil en délégation sont décidées par le directeur général.

Les conventions d'accueil en délégation mentionnées à l'article 14 du décret du 6 juin 1984 susvisé sont établies conformément aux dispositions indiquées sur le tableau en annexe. Ce tableau annule et remplace celui annexé à la décision du 28 avril 2008.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 24 novembre 2008.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

### Accueil en délégation

#### Décision n° 080052DRH du 24 novembre 2008 relative à la liste des enseignants chercheurs accueillis au titre de l'année 2008

DRH

Vu D. n° 84-431 du 06-06-1984 mod. ; demande des intéressés ; avis favorable de l'organisme d'origine ; DEC. n° 080026DRH du 28 avril 2008.

Art. 1<sup>er</sup>. - L'article I de la décision susvisée est modifié et complété comme suit :

Les lignes suivantes sont supprimées :

Nom	Prénom
Département Mathématiques, physique, planète et univers	
M. VOITURIEZ	Raphaël
Département Sciences du vivant	
Mlle SAMSON	Séverine
Mme BYSTRICKY	Kerstin
Département Planète et univers	
M. GORINI	Christian
Département Sciences humaines et sociales	
M. ALGAN	Yann
Département Sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie	
M. DAMIAND	Guillaume
Département Environnement et développement durable	
Mlle MIREY	Gladys

Les lignes suivantes sont ajoutées :

Nom	Prénom
Département Mathématiques, physique, planète et univers	
M. TURBAN	Pascal
Département Sciences humaines et sociales	
M. RENUCCI	Antoine
M. BARATGIN	Jean
M. INSERGUET	Jean-François

ANNEXE  
 Décision initiale mis à jour le 19/11/2008  
 Modalités d'accueil en délégation des enseignants chercheurs accueillis au CNRS au titre de l'année 2008

Clé Identif.	Civilité	Nom d'usage	Prénom	Situation actuelle	Etablissement d'enseignement supérieur	DR partenaire	Code du laboratoire	attribué par	Date prévue de prise de fonction	Durée (Mois)	Quotité	ETP
ID1020	M.	GOUTENOIRE	François	MCCN	UNIVERSITE DU MANS	DR17	UMR n° 6010	CHIMIE	01/09/08	12	0,5	0,5
ID249	M.	DEFLANDRE	Bruno	MCCN	UNIVERSITE PARIS VII	DR2	UMR n° 5805	EDD	01/09/08	12	1	1
ID328	Mme	MIEGE	Christine	MCCN	ENS DE LYON	DR7	UMR n° 5667	EDD	01/09/08	12	0,8	0,8
ID349	Mlle	MIREY	Gladys	MCCN	UNIVERSITE STRASBOURG 1	DR10	UMR n° 7156	EDD	01/09/08	12	0,5	0,5
ID990	Mme	BOYE-PERONNE	Séverine	MCCN	UNIVERSITE PARIS XI	DR4	UPR n° 3361	MPPU	01/02/09	6	1	0,5
ID194	M.	LAUNAY	Jean-Pierre	PUCEX	UNIVERSITE DE TOULOUSE 3	DR14	UPR n° 8011	MPPU	01/09/08	12	0,66	0,66
ID181	M.	MAURI	Francesco	PU1	UNIVERSITE PARIS VI	DR2	UMR n° 7590	MPPU	01/09/08	6	1	0,5
ID985	M.	TRUONG	Tuong	PUCEX	UNIVERSITE DE CERGY-PONTOISE	DR5	UMR n° 8089	MPPU	01/02/09	6	1	0,5
ID1000	M.	TURBAN	Pascal	MCCN	UNIVERSITE RENNES 1	DR17	UMR n° 6251	MPPU	01/02/09	6	1	0,5
ID141	M.	VOITURIEZ	Raphaël	MCCN	UNIVERSITE PARIS VI	DR2	UMR n° 7600	MPPU	01/09/08	6	1	0,5
ID146	M.	WLODARCZAK	Georges	PU1	UNIVERSITE LILLE 1	DR18	UMR n° 8523	MPPU	01/02/09	6	1	0,5
ID245	M.	GORINI	Christian	MCCN	UNIVERSITE LILLE 1	DR18	UMR n° 7072	PU	01/09/08	12	1	1
ID1012	M.	PITRA	Pavel	MCCN	UNIVERSITE RENNES 1	DR17	UMR n° 6118	PU	01/03/09	6	1	0,5
ID336	Mme	BYSTRICKY	Kerstin	MCCN	UNIVERSITE DE TOULOUSE 3	DR14	UMR n° 5099	SDV	01/09/08	12	0,5	0,5
ID1032	Mlle	POUL	Marie-Alix	MCCN	ENS CACHAN	DR3	UMR n° 8113	SDV	01/02/09	6	1	0,5
ID380	Mlle	SAMSON	Séverine	PU1	UNIVERSITE LILLE 3	DR18	UPR n° 640	SDV	01/09/08	12	1	1
ID592	M.	ALGAN	Yann	PU2	UNIVERSITE MARNE-LA-VALLÉE	DR3	UMR n° 8545	SHS	01/09/08	12	1	1
ID504	M.	BARATGIN	Jean	MCCN	UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE 2	DR12	UMR n° 8129	SHS	01/02/09	6	1	0,5
ID870	Mlle	BELLAYER-ROILLE	Alexandra	MCCN	UNIVERSITE RENNES 2	DR17	Z01HAN	SHS	01/08/08	12	1	1
ID398	M.	BERDAH	Jean-François	MCCN	UNIVERSITE DE TOULOUSE 2	DR14	UMR n° 5136	SHS	01/02/09	6	1	0,5
ID437	M.	DEISSEMBERG	Christophe	PU1	UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE 2	DR12	UMR n° 6579	SHS	01/09/08	12	1	1
ID867	M.	INSERGUET	Jean-François	MCCN	UNIVERSITE RENNES 2	DR17	GIP GRIDAUH	SHS	01/02/09	6	1	0,5
ID580	M.	RENUCCI	Antoine	MCCN	UNIVERSITE PARIS IX	DR1	UMR n° 7088	SHS	01/02/09	6	1	0,5
ID954874	M.	ABOU-KANDIL	Isham	PUCEX	ENS CACHAN	DR3	UMR n° 8029	ST2I	01/02/09	6	1	0,5

Clé identifi.	Civilité	Nom d'usage	Prénom	Situation actuelle	Etablissement d'enseignement supérieur	DR partenaire	Code du laboratoire	attribué par	Date prévue de prise de fonction	Durée (Mois)	Quotité	ETP
ID707	M.	DAMIAND	Guillaume	MCCN	UNIVERSITE DE POITIERS	DR8	UMR n° 5800	ST2I	01/09/08	6	1	0,5
ID1062	M.	DENIS	François	PU2	UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE 1	DR12	UMR n° 6166	ST2I	01/02/09	6	1	0,5
ID832	Mlle	FORTUNE	Véronique	MCCN	UNIVERSITE DE POITIERS	DR8	UMR n° 6609	ST2I	01/02/09	6	1	0,5
ID816	M.	GROLLEAU	Vincent	MCCN	UNIVERSITE DE BRETAGNE SUD	DR17	UMR n° 7649	ST2I	01/01/09	6	0,5	0,25
ID804	M.	VIOT	Philippe	MCCN	ENSAM	DR1	UMR n° 5469	ST2I	01/02/09	6	1	0,5

**Accueil en détachement****Décision n° 080051DRH du 22 octobre 2008 portant modification de la décision relative aux accueils en détachement en date du 18 juillet 2008**

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod. ; la demande des intéressés ; décision des accueils en détachement du 18-07-2008 ; décision des accueils en détachement en date du 8 août 2008 modifiée.

Art. 1<sup>er</sup>. - L'article 1<sup>er</sup> de la décision susvisée est modifié comme suit

Département Sciences humaines et sociales

Nom	Prénom	Grade	Section	Affectation	Délégation
Au lieu de					
PROUST Prag	Christine	CR2	35	UMR n° 7596 PARIS	2
Lire					
PROUST Prag	Christine	CR1	35	UMR n° 7596 PARIS	2

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 octobre 2008.

Le directeur général,  
Arnold MIGUS

## Nominations

### Administration centrale

Présidence

**M. JEAN AUDOUZE**

DEC. n° 080129DAJ du 06-11-2008

M. Jean AUDOUZE, directeur de recherche émérite, est nommé conseiller pour le mécénat scientifique auprès de la présidente du CNRS, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Présidence

**MME JOËLLE RAGUIDEAU**

DEC. n° 080130DAJ du 06-11-2008

Mme Joëlle RAGUIDEAU, ingénieure de recherche, est nommée conseillère associée pour le mécénat scientifique auprès de la présidente du CNRS, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. GILLES TRAIMOND**

DEC. n° 080118DAJ du 12-11-2008

Délégation est donnée à M. Gilles TRAIMOND, délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, tous les actes relatifs à la cession par le CNRS au Conseil Général des Hauts-de-Seine, des parcelles de terrain suivantes situées à Meudon (Hauts-de-Seine) :

- Parcelle située 10, route de Vaugirard, d'une superficie de 340 m<sup>2</sup> et cadastrée AI 518 ;
- Parcelle située rue de Savignac, d'une superficie de 519 m<sup>2</sup> et cadastrée AH 172.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. PASCAL CHOSSAT**

DEC. n° 080041SPHM du 31-10-2008

M. Pascal CHOSSAT, directeur de recherche CNRS de 2<sup>ème</sup> classe, est nommé chargé de mission auprès du directeur général pour le département MPPU, du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 31 décembre 2009. Sa mission a pour objet le suivi des relations internationales.

Pour l'exercice de cette mission, M. Pascal CHOSSAT demeure affecté à l'UMR n° 6621 - Laboratoire J-A Dieudonné à Nice.

Du 1<sup>er</sup> novembre 2008 au 31 décembre 2009, M. Pascal CHOSSAT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Côte d'Azur.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**MME MAGALI JACQUIER**

DEC. n° 080028SDV du 31-10-2008

Mme Magali JACQUIER, ingénieure de recherche 1<sup>ère</sup> classe CNRS est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour le département des SDV, du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 31 décembre 2009. Sa mission a pour objet le suivi de l'expérimentation animale.

Pour l'exercice de cette mission, Mme Magali JACQUIER demeure affectée à l'UMR n° 5089 - Institut de pharmacologie et de biologie structurale (IPBS).

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**MME MARIE-ANTOINETTE DEKKER**

DEC. n° 080029USAR du 14-11-2008

Mme Marie-Antoinette DEKKER, ingénieure de recherche, est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour l'USAR du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au 31 décembre 2009. Sa mission consiste à :

- Assurer la coordination avec la direction de l'USAR de toutes les activités liées aux SHS, en partenariat avec les coordinateurs scientifiques,
- Assurer des fonctions transverses visant à améliorer la cohérence du suivi scientifique des programmes gérés par l'USAR (recherche de critères de suivi et d'indicateurs).

Du 1<sup>er</sup> octobre 2007 au 30 septembre 2008, Mme Marie-Antoinette DEKKER, chargée de recherche, percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Ile-de-France Est.

La présente décision annule et remplace la décision n° 070018USAR du 12 octobre 2007.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**MME MICHÈLE GALLY**

DEC. n° 080030USAR du 14-11-2008

Mme Michèle GALLY, professeure, est nommée chargée de mission auprès du directeur général pour assurer la fonction de coordinateur scientifique à l'USAR du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 31 décembre 2009. Sa mission consiste à :

- Assister la direction de l'USAR dans l'organisation et la mobilisation du dispositif d'expertise des projets,
- Assurer une activité de gestion scientifique support en tant que correspondant fonctionnel des instances d'évaluation (conseils scientifiques) et de pilotage (comité de pilotage),
- Assurer une mission d'information ainsi que de suivi et de reporting des projets retenus

Du 1<sup>er</sup> avril 2008 au 30 septembre 2008 Mme Michèle GALLY, professeure percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 [fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au Centre national de la recherche scientifique].

La dépense sera imputée sur le compte 6464 - section 1 du budget du Centre national de la recherche scientifique et prise en charge par la délégation Provence et Corse.

La présente décision annule et remplace la décision n° 080015USAR du 13 mai 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

SDV

**M. KENNETH TAKEDA**

DEC. n° 080116DAJ du 01-12-2008

M. Kenneth TAKEDA, directeur de recherche au CNRS, est nommé délégué scientifique, chargé du partenariat avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, au département SDV, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Institut des sciences de la communication du CNRS (ISCC)

**M. GÉRARD ARNOLD**

DEC. n° 080125DAJ du 14-11-2008

M. Gérard ARNOLD, chargé de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint scientifique de l'ISCC du CNRS, chargé des sciences de l'environnement pour le développement durable et des sciences de l'univers, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Institut des sciences de la communication du CNRS (ISCC)

**M. MARC GUICHARD**

DEC. n° 080126DAJ du 14-11-2008

M. Marc GUICHARD, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint scientifique de l'ISCC du CNRS, chargé des sciences et technologies de l'information et de l'ingénierie, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Institut des sciences de la communication du CNRS (ISCC)

**M. JEAN-PIERRE TERNAUX**

DEC. n° 080127DAJ du 14-11-2008

M. Jean-Pierre TERNAUX, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur adjoint scientifique de l'ISCC du CNRS, chargé des sciences du vivant, de la chimie, des mathématiques et de la physique, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

Institut des sciences de la communication du CNRS (ISCC)

**MME ISABELLE VEYRAT-MASSON**

DEC. n° 080128DAJ du 14-11-2008

Mme Isabelle VEYRAT-MASSON, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe scientifique de l'ISCC du CNRS, chargée des sciences humaines et sociales, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DRI

**MME CLAIRE GIRAUD**

DEC. n° 080132DAJ du 14-11-2008

Mme Claire GIRAUD, ingénieure de recherche au CNRS, est nommée directrice adjointe de la direction des relations internationales, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DFI

**M. VINCENT GOUJON**

DEC. n° 080120DAJ du 31-10-2008

M. Vincent GOUJON, ingénieur d'études au CNRS, est nommé directeur délégué aux achats de la direction des finances, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DFI

**M. JEAN-MARC BOIVENT**

DEC. n° 080121DAJ du 31-10-2008

M. Jean-Marc BOIVENT, ingénieur d'études au CNRS, est nommé adjoint au directeur délégué aux achats de la direction des finances, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DFI

**MME SOPHIE GOGUELET**

DEC. n° 080122DAJ du 31-10-2008

Mme Sophie GOGUELET, ingénieure d'études, est nommée adjointe au directeur délégué aux achats de la direction des finances, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DAI

**MME MARIE-CAROLINE BEER**

DEC. n° 080131DAJ du 12-11-2008

Mme Marie-Caroline BEER est nommée directrice de l'audit interne à compter du 4 novembre 2008.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

## Délégations

DR19 - Normandie

**M. JEAN-MARC DANIEL**

DEC. n° 080104DAJ du 30-10-2008

M. Jean-Marc DANIEL, ingénieur d'études au CNRS, est nommé délégué régional par intérim pour la circonscription Normandie, à compter du 3 novembre 2008, en remplacement de M. Richard VARIN, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

## Laboratoires

UMR n° 7586 - Institut de mathématiques de Jussieu

**M. L. HAKAN ELIASSON**

DEC. n° 080040SPHM du 23-10-2008

M. L. Hakan ELIASSON, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMR n° 7586, en remplacement de M. Gilles GODEFROY, démissionnaire, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008.

Signé : Arnold MIGUS directeur général

UMR n° 5629 - Chimie des polymères organiques.

**M. HENRI CRAMAIL**

DEC. n° 080016CHIM du 26-11-2008

M. Henri CRAMAIL, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMR n° 5629 jusqu'au 31 décembre 2010.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 5801 - Laboratoire des composites thermo-structuraux

**M. FRANCIS TEYSSANDIER**

DEC. n° 080017CHIM du 27-11-2008

M. Francis TEYSSANDIER, directeur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UMR n° 5801 jusqu'au 31 décembre 2010.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 8189 - Laboratoire de psychologie et neurosciences cognitives (LPNCog)

**MME NICOLE FIORI**

DEC. n° 080029SDV du 01-12-2008

Mme Nicole FIORI, professeure des universités, est nommée directrice adjointe de l'UMR n° 8189 à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008 et jusqu'au 31 décembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 3128 - Droit et changement social

**MME SOIZIC LORVELLEC**

DEC. n° 080020SCHS du 24-11-2008

Mme Soizic LORVELLEC, ingénieure de recherche, est nommée directrice adjointe de l'UMR n° 3128, pour la période du 15 janvier 2008 au 31 décembre 2009.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 8032 - Etudes turques et ottomanes - Centre d'histoire du domaine turc (ETO)

**MME NATHALIE CLAYER**

DEC. n° 080042SCHS du 07-11-2008

Mme Nathalie CLAYER, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'UMR n° 8032, pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2008 au 31 décembre 2009, en remplacement de M. François GEORGEON.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UMR n° 8173 - Centre de recherche sur la Chine, la Corée, le Japon

**M. ALAIN DELISSEN**

DEC. n° 080047SCHS du 21-11-2008

A l'article 1<sup>er</sup> de la décision n° 080028SCHS du 16 septembre 2008 les termes : « M. Alain DELISSEN, maître de conférences à l'EHESS Paris » sont remplacés par les termes : « M. Alain DELISSEN, directeur d'études à l'EHESS Paris ».

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

UPS n° 851 - Institut du développement et des ressources en informatique scientifique (IDRIS)

**M. SERGE FAYOLLE**

DEC. n° 080048SING du 27-11-2008

M. Serge FAYOLLE, ingénieur de recherche au CNRS, est nommé directeur de l'UPS n° 851, pour la période du 15 décembre 2008 au 31 octobre 2009, en remplacement de M. Victor ALESSANDRINI admis à faire valoir ses droits à la retraite.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

## ACMO

UMR n° 8549 - Laboratoire de physique théorique de l'ENS

**M. BERNARD MASSOT**

DEC. n° 080260DR02 du 12-09-2008

M. Bernard MASSOT, exerçant les fonctions d'assistant ingénieur au CNRS au sein de l'UMR n° 8549 est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UMR n° 8549, à compter du 30 avril 2008.

M. Bernard MASSOT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Bernard MASSOT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Liliane FLABÉE, délégué régional Paris B

UMR n° 7613 - Synthèse, structure et fonction de molécules bioactives

**Mme FABRIENNE BURLINA**

DEC. n° 080243DR02 du 19-09-2008

Mme Fabienne BURLINA, chercheuse, exerçant les fonctions de chargée de recherche de 1<sup>ère</sup> classe au CNRS au sein de l'UMR n° 7613, site Jussieu, tour 44/45, 3<sup>ème</sup> étage est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UMR n° 7613, à compter du 20 mai 2008.

Mme Fabienne BURLINA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Fabienne BURLINA est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Liliane FLABÉE, délégué régional Paris B

UPR n° 2301 - Institut de chimie des substances naturelles (ICSN)

**Mme GENEVIÈVE AUBERT**

DEC. n° 08A062DR04 du 19-11-2008

Mme Geneviève AUBERT, technicienne, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UPR n° 2301, à compter du 27 octobre 2008.

Mme Geneviève AUBERT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Geneviève AUBERT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Yves LALLEMAND, directeur de l'UPR n° 2301

UPR n° 2301 - Institut de chimie des substances naturelles (ICSN)

**Mme ELVINA BARRE**

DEC. n° 08A063DR04 du 19-11-2008

Mme Elvina BARRE, assistante ingénieure, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UPR n° 2301, à compter du 27 octobre 2008.

Mme Elvina BARRE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Elvina BARRE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Yves LALLEMAND, directeur de l'UPR n° 2301

UPR n° 2355 - Institut des sciences du végétal (ISV)

**Mme AMANDINE HANSART**

DEC. n° 08A064DR04 du 19-11-2008

Mme Amandine HANSART, assistante ingénieure, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UPR n° 2355, à compter du 27 octobre 2008.

Mme Amandine HANSART exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mme Amandine HANSART est placée directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Hélène BARBIER-BRYGOO, directrice de l'UPR n° 2355

UPR n° 9069 - Institut de chimie des surfaces et interfaces de Mulhouse (ICSIM)

**M. Luc DELMOTTE**

DEC. n° 080150DR10 du 16-10-2008

M. Luc DELMOTTE, chargé de recherche CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UPR n° 9069.

M. Luc DELMOTTE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Luc DELMOTTE est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Dimitri IVANOV, directeur de l'UPR n° 9069

UMR n° 5564 - Laboratoire d'étude des transferts en hydrologie et environnement (LTHE)

**M. JEAN-PAUL LAURENT**

DEC. n° 080100DR11 du 11-07-2008

M. Jean-Paul LAURENT, chargé de recherche CNRS, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UMR n° 5564, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008.

M. Jean-Paul LAURENT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-Paul LAURENT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Thierry LEBEL, directeur de l'UMR n° 5564

UMR n° 5235 - Dynamique des interactions membranaires normales et pathologiques

**M. YANN BORDAT**

DEC. n° 080031DR13 du 16-07-2008

M. Yann BORDAT, assistant ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité [ACMO] dans l'UMR n° 5235 au bâtiment 24.

M. Yann BORDAT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Yann BORDAT est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité. La

coordination des ACMOs est assurée par le responsable du service hygiène et sécurité de l'UM2.

Signé : Catherine BRAUN-BRETON, directrice de l'UMR n° 5235

UPR n° 8001 - Laboratoire d'analyse et d'architecture des systèmes [LAAS]

**M. ERIC TASSELLI**

DEC. n° 080047DR14 du 28-11-2008

M. Eric TASSELLI, technicien de classe exceptionnelle, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 8001, à compter du 2 octobre 2008.

M. Eric TASSELLI exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Eric TASSELLI est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Raja CHATILA, directeur de l'UPR n° 8001

DR16 - Paris Michel-Ange

**M. BERNARD SCHNAKENBOURG**

DEC. n° 080053DR16 du 24-10-2008

M. Bernard SCHNAKENBOURG, assistant ingénieur, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) au sein de la délégation Paris Michel-Ange - service financier et comptable.

Dans sa mobilité, il conserve la mission qui lui était dévolue. M. Bernard SCHNAKENBOURG exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Bernard SCHNAKENBOURG est placé directement sous l'autorité du délégué régional de Paris Michel Ange.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UMR n° 6118 - Géosciences Rennes

**M. JEAN-PIERRE CAUDAL**

DEC. n° 080204DR17 du 08-10-2008

M. Jean-Pierre CAUDAL, ingénieur d'études, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6118, à compter du 8 octobre 2008.

M. Jean-Pierre CAUDAL est nommé ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. Jean-Pierre CAUDAL exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Jean-Pierre CAUDAL est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Denis GAPAIS, directeur de l'UMR n° 6118

UMR n° 6118 - Géosciences Rennes

**M. DAVID VILBERT**

DEC. n° 080206DR17 du 08-10-2008

M. David VILBERT, technicien, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 6118, à compter du 8 octobre 2008.

M. David VILBERT est nommé ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. David VILBERT exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. David VILBERT est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Denis GAPAIS, directeur de l'UMR n° 6118

UMR n° 6164 - Institut d'électronique et de télécommunications de Rennes [IETR]

**M. FRÉDÉRIC BOUTET**

DEC. n° 080205DR17 du 15-10-2008

M. Frédéric BOUTET, technicien à temps plein, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de

sécurité (ACMO), à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2008.

M. Frédéric BOUTET est nommé ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. Frédéric BOUTET exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Frédéric BOUTET est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Daniel THOUROUDE, directeur de l'UMR n° 6164

UMR n° 6510 - Chimie et Photonique Moléculaires

**M. MATHIEU PUCHEAULT**

DEC. n° 080205DR17 du 15-10-2008

M. Mathieu PUCHEAULT, CR2 100 %, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO), à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2008.

M. Mathieu PUCHEAULT est nommé ACMO pour la durée du mandat du directeur d'unité.

M. Mathieu PUCHEAULT exerce sa mission conformément aux articles 4 et 4-1 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996. Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, M. Mathieu PUCHEAULT est placé directement sous l'autorité de la directrice d'unité.

Signé : Mireille BLANCHARD-DESCE, directrice de l'UMR n° 6510

## Fin de fonctions

DG

**M. CHRISTOPHE GODARD**

DEC. n° 080044SCHS du 17-10-2008

Il est mis fin, à compter du 31 août 2008, à la fonction de chargé de mission exercée par M. Christophe GODARD auprès du directeur général pour le département SHS.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**MME GRACIELA SCHNEIER-MADANES**

DEC. n° 080045SCHS du 18-10-2008

Il est mis fin, à compter du 30 juin 2008, à la fonction exercée par Mme Graciela SCHNEIER-MADANES auprès du directeur général pour le département SHS.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

## Délégations de signature

### Administration centrale

DG

**M. VLADIMIR MAYER**

DEC. n° 080133DAJ du 12-11-2008

Délégation est donnée à M. Vladimir MAYER, directeur du bureau du CNRS « Russie et nouveaux Etats indépendants » implanté à Moscou, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, le jeudi 27 novembre 2008, à Kiev, l'accord de coopération scientifique entre le CNRS et la FERF.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DG

**M. YOUNIS HERMES**

DEC. n° 080135DAJ du 17-11-2008

Délégation est donnée à M. Younis HERMES, délégué régional pour la circonscription Alpes, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes portant

acquisition par le CNRS de la parcelle de terrain, propriété de la commune de Modane (Savoie) située :  
 au lieu-dit « Les Terres Blanches », d'une superficie de 3667 m<sup>2</sup> et cadastrée B-1153p.  
 Le montant de cette acquisition s'élève à 58 672 euros.  
 Signé : Arnold MIGUS, directeur général

### Délégations

DR16 – délégation Paris Michel-Ange

**MME FRANÇOISE SEVIN**  
**MME LAURENCE LOMME**  
**M. FRANÇOIS GIRARD**  
**M. SYLVAIN DEHAUD**

DEC. n° 080053DR16 du 30-10-2008

Délégation est donnée à Mme Françoise SEVIN, directrice des finances, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles à la direction des finances, les actes suivants :

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
  - les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT, soit 4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a,
  - les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise SEVIN, délégation est donnée à Mme Laurence LOMME adjointe à la directrice des finances, aux fins mentionnées ci-dessus.  
 En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Françoise SEVIN et de Mme Laurence LOMME, délégation est aussi donnée à M. François GIRARD, chef du bureau de la réglementation et des affaires générales et à M. Sylvain DEHAUD, chef du bureau du budget et des finances, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR16 – délégation Paris Michel-Ange

**MME AGNÈS NETTER**  
**M. JEAN-LUC CHOUKROUN**

DEC. n° 080054DR16 du 30-10-2008

Délégation est donnée à Mme Agnès NETTER, directrice de la mission pour la place des femmes au CNRS, à l'effet de signer au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange, dans la limite des crédits disponibles de la mission,

- les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
  - les commandes d'un montant inférieur à 4 000 € HT, soit 4 784 € TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a.
  - les ordres de mission (France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et pays étrangers en respectant la réglementation en vigueur au CNRS pour les pays à risques), ainsi que les bons de transport afférents.
- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès NETTER, délégation est donnée à M. Jean-Luc CHOUKROUN, assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR19 – délégation Normandie

**M. JEAN-MARC DANIEL**  
**M. EMMANUEL METERREAU**

DEC. n° 080105DAJ du 03-11-2008

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Marc DANIEL, délégué régional par intérim pour la circonscription Normandie, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS et dans la limite de ses attributions, les arrêtés, actes, décisions et conventions relevant des domaines suivants :

#### a) Gestion des personnels

Notamment :

- les décisions relatives au recrutement et à la gestion des personnels chercheurs ainsi que celles relatives aux ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche ;
- les décisions de désignation des jurys de concours de recrutement des ingénieurs, personnels techniques et d'administration de la recherche conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié [fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques] ;
- les décisions fixant pour chaque concours, la date et le lieu de déroulement des épreuves, ainsi que la liste des candidats admis à concourir, conformément aux dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 2002 [fixant les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ingénieurs et de personnels techniques de la recherche au CNRS] ;
- les décisions d'ouverture des concours externes d'accès aux corps d'ingénieurs et de personnels techniques et d'administration de la recherche, prises en application de décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié ;
- les sanctions disciplinaires du premier groupe ;
- les conventions de mise à disposition ;
- les arrêtés interministériels de détachement des fonctionnaires du CNRS ainsi que les décisions de nomination dans le corps relevant de l'établissement des fonctionnaires qui y sont détachés ;
- les décisions de désignation des jurys d'exams de sélection professionnelle conformément aux dispositions du décret n° 83-1260 du 30 décembre 1983 modifié ;
- les décisions relatives à l'engagement et à la gestion des boursiers ANRS et DGA ;
- les conventions et décisions relatives aux actions de formation permanente.

#### b) Organisation et fonctionnement des services

- les décisions de nomination des correspondants fonctionnels et des responsables de la délégation, à l'exception de l'adjoint(e) au délégué régional et des chargés de mission scientifiques ou résidents ;
- les décisions de nomination de l'ingénieur régional de prévention et de sécurité et des agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité ;
- les décisions relatives aux conseils de laboratoire et de service ;
- les actes, décisions et conventions liés à la gestion des personnels et des locaux situés à l'étranger et dans les DOM-TOM ;
- les conventions fixant les modalités d'acquisition et de fonctionnement des matériels communs au CNRS et à d'autres organismes ;
- les baux d'immeubles donnés ou pris à loyer d'une durée inférieure ou égale à neuf ans dont le montant annuel est inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée ;

- les conventions d'occupation précaire, conventions d'hébergement et concessions de logement ;
- les actes d'administration relatifs aux biens mobiliers et immobiliers.

#### c) Relations avec les partenaires

- les contrats de recherche impliquant une ou plusieurs unités de la circonscription ;
- les contrats conclus dans le cadre de l'Union européenne, ainsi que les actes et accords y afférents ;
- les conventions de collaboration pour une structure propre de recherche hors contractualisation ;
- les conventions d'association des unités de recherche hors contractualisation ;
- les conventions destinées à assurer le bon fonctionnement des unités et notamment celles relatives à l'hygiène et à la sécurité, à la restauration et au suivi médical ;
- les conventions avec les universités relatives à la délivrance des ordres de mission ;
- les conventions avec les collectivités locales de la circonscription ;
- les accords de partenariat dont la coordination est assurée par une unité de la circonscription et qui impliquent des unités relevant d'autres circonscriptions ;
- les conventions, dont le montant annuel n'excède pas 300 000 € HT, qui confient aux établissements d'enseignement supérieur la gestion de la participation financière du CNRS destinée à assurer le fonctionnement des unités créées dans le cadre des contrats quadriennaux ;
- les contrats ou conventions conclus dans les domaines de l'édition et de l'audiovisuel et notamment, les contrats d'édition ou de co-édition, de production et de coproduction, de diffusion, de cession et d'achat de droits d'auteur ou de droits voisins, pour le compte des unités relevant de sa circonscription ;
- les actes relatifs à l'adhésion du CNRS à des associations loi 1901, lorsque la cotisation annuelle est inférieure à 3 000 €.

#### d) Les dons et legs

- les actes consécutifs à l'acceptation de ceux-ci dans les conditions prévues aux dispositions testamentaires, les actes conservatoires, d'administration, de disposition, les actes donnant pouvoir avec faculté de substituer.

#### e) Déclarations diverses

- les déclarations, demandes et autres formalités faites en application de la loi du 19 juillet 1976 modifiée [relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et les décrets pris pour son application] ;
- le visa des demandes d'agrément des lieux d'expérimentation du CNRS, en tant que responsable des lieux, en application de la loi du 20 décembre 1988 [relative à la protection des personnes qui se prêtent à des recherches biomédicales et les décrets pris pour son application] ;
- les demandes d'autorisation relatives à l'importation à des fins de recherche de cellules souches embryonnaires, aux protocoles d'études et de recherche et à la conservation de ces cellules ;

- les demandes d'autorisation d'activité d'importation et/ou d'exportation d'organes et de cellules issus du corps humain et de leurs dérivés à des fins scientifiques, en application des articles R.1235-7 et R.1235-8 du code de la santé publique.

#### f) Subventions

- l'attribution de subventions en espèces d'un montant, par subvention, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée et dont l'objet est limité aux aides à la recherche, à l'aide à la diffusion des résultats de la recherche, au soutien aux réunions et colloques scientifiques, au financement des prix attribués aux scientifiques et au soutien à des institutions scientifiques et aux associations liées aux CNRS ;
- l'attribution de subventions en nature pour un montant, par bénéficiaire et par an, inférieur ou égal à la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée ;
- l'attribution de subventions pour l'exécution des programmes pluridisciplinaires entrant dans le cadre de la programmation scientifique approuvée par le conseil d'administration dont le montant, par an et par programme, est inférieur ou égal au triple de la limite fixée pour les marchés de fournitures et de services passés par l'Etat selon la procédure adaptée.

#### g) Tarification, facturation et budgétisation de ventes de produits

- les décisions fixant le montant des redevances et rémunérations dues au CNRS entrant dans le champ de compétences déterminé par l'instruction de procédure relative à la tarification, la facturation et la budgétisation de ventes de produits.

#### h) Poursuites pénales engagées par le CNRS

- les dépôts de plaintes contre X ou contre des personnes physiques qui ne sont pas agents du CNRS, par courrier ou par déposition, relatives aux atteintes portées aux biens matériels et immatériels, excepté les dépôts de plainte avec constitution de partie civile, la citation directe et les dépôts de plaintes contre des personnes physiques qui sont des agents du CNRS.

M. Jean-Marc DANIEL, délégué régional par intérim, reçoit également délégation de signature du directeur général pour l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire, en dépenses comme en recettes, concernant les opérations délocalisées suivantes :

1. les dépenses de fonctionnement et d'équipement courant du bureau des pensions et accidents du travail ;
2. les accidents du travail (y compris pour les agents de l'IN2P3) ;
3. les charges consécutives à la validation de services auprès de l'IRCANTEC, hors les validations rétroactives relatives aux titulaires admis à la retraite sans droit à pension.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc DANIEL, délégation est donnée à M. Emmanuel METERREAU, responsable du personnel et des ressources humaines, à l'effet de signer, au nom du directeur général du CNRS, l'ensemble des actes visés ci-dessus à l'exception des sanctions disciplinaires du premier groupe.

Signé : Arnold MIGUS, directeur général

DR19 - délégation Normandie

**M. FREDERIC FAURE**  
**M. SÉBASTIEN GRESIK**

DEC. n° 080405DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Frederic FAURE, chef de bureau du Bureau des pensions et des accidents du travail (BPAT) de la direction des Ressources Humaines, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Frederic FAURE, délégation est donnée à M. Sébastien GRESIK, adjoint au chef de bureau, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060108DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional par intérim Normandie

## Laboratoires

### DR02 - Paris B

UMR n° 7071 - Chimie inorganique et matériaux moléculaires

**M. YVES JOURNAUX**  
**MME SYLVIE PALLER-JAMMES**

DEC. n° 080281DR02 du 10-11-2008

Délégation est donnée à M. Yves JOURNAUX, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves JOURNAUX, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie PALLER-JAMMES, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 7071 - Chimie inorganique et matériaux moléculaires

**MME SYLVIE PALLER-JAMMES**

DEC. n° 080282DR02 du 10-11-2008

Délégation est donnée à Mme Sylvie PALLER-JAMMES, TCN, secrétaire gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yves JOURNAUX, directeur de l'UMR n° 7071

UMR n° 8553 - Département de mathématiques et applications

**M. FRANÇOIS LOESER**  
**MME BÉNÉDICTE AUFFRAY**  
**MME ZAÏNA ELMIR**

DEC. n° 080277DR02 du 01-09-2008

Délégation est donnée à M. François LOESER, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 206 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les commandes d'hébergement et de titres de transport afférentes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François LOESER, délégation de signature est donnée à Mme Bénédicte AUFFRAY, IR 1, ou à Mme Zaïna ELMIR, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Liliane FLABBÉE, déléguée régionale Paris B

UMR n° 8553 - Département de mathématiques et applications

**MME BÉNÉDICTE AUFFRAY**  
**MME ZAÏNA ELMIR**

DEC. n° 080278DR02 du 01-09-2008

Délégation est donnée à Mme Bénédicte AUFFRAY, responsable administrative, IR 1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Bénédicte AUFFRAY, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Zaïna ELMIR, secrétaire gestionnaire, TCN.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : François LOESER, directeur de l'UMR n° 8553

### DR04 - Ile-de-France Sud

UMR n° 8620 - Laboratoire de neurobiologie de l'apprentissage, de la mémoire et de la communication

**M. SERGE LAROCHE**  
**MME ANNIE LE GAL**

DEC. n° 08A058DR04 du 01-09-2008

Délégation est donnée à M. Serge LAROCHE, directeur de l'unité UMR n° 8620, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission, ainsi que les bons de transport afférents, à l'exclusion des missions pour les pays à risques pour lesquelles l'avis du fonctionnaire de sécurité de défense du CNRS est requis.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge LAROCHE, délégation de signature est donnée à Mme Annie le GAL, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision annule et remplace la décision n° 08A032DR04 du 30 avril 2008.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michèle SAUMON, déléguée régionale Ile-de-France Sud

UMR n° 8620 - Laboratoire de neurobiologie de l'apprentissage, de la mémoire et de la communication

**MME ANNIE LE GAL**

DEC. n° 08A059DR04 du 01-09-2008

Délégation est donnée à Mme Annie le GAL, assistante ingénieure, responsable d'administration et gestion financière, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. La présente décision annule et remplace la décision n° 07A198DR04 du 1<sup>er</sup> septembre 2007.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Serge LAROCHE, directeur de l'UMR n° 8620

#### DR05 – Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8100 - Laboratoire de mathématiques de Versailles (LMV)

**M. YVAN MARTEL**  
**MME MIREILLE MARTIN-DESCHAMPS**  
**M. OTARED KAVIAN**  
**M. ALAIN ROUAULT**

DEC. n° 080080DR05 du 01-12-2008

Délégation est donnée à M. Yvan MARTEL, directeur de l'unité UMR n° 8100, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yvan MARTEL, délégation de signature est donnée à Mme Mireille MARTIN-DESCHAMPS, professeure, responsable de l'équipe algèbre et géométrie, à M. Otared KAVIAN, professeur, responsable de l'équipe analyse et EDP et à M. Alain ROUAULT, professeur, responsable de l'équipe probabilités et statistiques, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070131DR05 du 18 septembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Gilles TRAIMOND, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8100 - Laboratoire de mathématiques de Versailles (LMV)

**MME MIREILLE MARTIN-DESCHAMPS**  
**M. OTARED KAVIAN**  
**M. ALAIN ROUAULT**

DEC. n° 080079DR05 du 29-11-2008

Délégation est donnée à Mme Mireille MARTIN-DESCHAMPS, professeure, responsable de l'équipe algèbre et géométrie, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme MARTIN-DESCHAMPS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Otared KAVIAN, professeur, responsable de l'équipe analyse et EDP et à M. Alain ROUAULT, professeur, responsable de l'équipe probabilités et statistiques.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yvan MARTEL, directeur de l'UMR n° 8100

#### DR06 – Centre-Est

UMR n° 6229 - Institut de chimie Moléculaire

**M. XAVIER COQUERET**

DEC. n° 080016DR06 du 01-01-2008

Délégation est donnée à M. Xavier COQUERET, directeur de l'UMR n° 6229, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte.
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Michel RETOURNA, délégué régional Centre-Est

#### DR07 – Rhône-Auvergne

UMR n° 5146 - Laboratoire de plasticité, endommagement et corrosion des matériaux

**MME ANNA FRACZKIEWICZ**  
**M. DAVID DELAFOSSE**

DEC. n° 080069DR07 du 17-11-2008

Délégation est donnée à Mme Anna FRACZKIEWICZ, directrice de l'UMR n° 5146, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anna FRACZKIEWICZ, délégation de signature est donnée à M. David DELAFOSSE, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060065DR07 du 15 février 2006 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du Délégué Régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5189 - Histoire et sources des mondes antiques (HISOMA)

**M. JEAN-CLAUDE DECOURT**  
**M. BERNARD MEUNIER**  
**MME ISABELLE BOEHM**

DEC. n° 080070DR07 du 17-11-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Claude DECOURT, directeur de l'UMR n° 5189, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,

2. Les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude DECOURT, délégation de signature est donnée à M. Bernard MEUNIER, chercheur et à Mme Isabelle BOEHM, professeure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070021DR07 du 5 mars 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

## DR11 – Alpes

UPR n° 2940 - Institut Néel

**M. ALAIN FONTAINE**  
**M. PHILIPPE GANDIT**  
**MME NATHALIE BOURGEAT-LAMI**  
**MME ELIANE FORET**  
**M. BENOÎT BOULANGER**  
**M. PIERRE BORDET**  
**MME MURIEL BOYER**  
**MME FRANÇOISE MOLLIER-SABET**  
**M. JOËL CIBERT**  
**M. DENIS FEINBERG**  
**MME VÉRONIQUE FAUVEL**  
**MME MARTINE LEMOINE**  
**M. ANDRÉ SULPICE**  
**MME FLORENCE BOZON**  
**M. JEAN DUMAS**  
**MME CHRISTINE MARTINELLI**  
**MME ARMELLE MICHETTI**  
**M. CHRISTIAN GIANESE**  
**M. PHILIPPE JEANTET**  
**M. FABRICE BRUNOUD**

DEC. n° 080102DR11 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Alain FONTAINE, directeur de l'« Institut Néel », à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, et pays étrangers ; en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FONTAINE, délégation de signature est donnée à M. Philippe GANDIT, directeur de recherche CNRS et coordonnateur technique du laboratoire, à Mme Nathalie BOURGEAT-LAMI, technicienne et assistante de direction du laboratoire, aux fins mentionnées à ci-dessus et à Mme Eliane FORET, assistante ingénieure et gestionnaire du laboratoire, à l'effet de signer les factures, les commandes et les ordres de mission d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT.

- Pour le département MCM&F.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FONTAINE, délégation de signature est donnée à M. Benoît BOULANGER, professeur UJF, directeur adjoint de l'unité et directeur du département MCM&F, à l'effet de signer tous documents afférents au département MCM&F, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Benoît BOULANGER, délégation de signature est donnée à M. Pierre BORDET, directeur de recherche CNRS et directeur adjoint du département, à Mme Muriel BOYER, technicienne et assistante de direction du département, à l'effet de signer tous documents afférents au département MCM&F, aux fins mentionnées ci-dessus, et à Mme Françoise MOLLIER-SABET, technicienne et gestionnaire du département, à l'effet de signer les factures, les commandes et les ordres de mission d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT.

- Pour le département NANO.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FONTAINE, délégation de signature est donnée à M. Joël CIBERT, directeur de recherche CNRS, directeur adjoint de l'unité et directeur du département NANO, à l'effet de signer tous documents afférents au département NANO, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël CIBERT, délégation de signature est donnée à M. Denis FEINBERG, directeur de recherche CNRS et directeur adjoint du département, à Mme Véronique FAUVEL, ingénieure d'études et assistante de direction du département, à l'effet de signer tous documents afférents au département NANO, aux fins mentionnées ci-dessus, et à Mme Martine LEMOINE, assistante ingénieure et gestionnaire du département, à l'effet de signer les factures, les commandes et les ordres de mission d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT.

- Pour le département MCBT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FONTAINE, délégation de signature est donnée à M. André SULPICE, directeur de recherche CNRS, directeur adjoint de l'unité et directeur du département MCBT, à l'effet de signer tous documents afférents au département MCBT, aux fins mentionnées ci-dessus et à Mme Florence BOZON, technicienne et gestionnaire du département, à l'effet de signer les factures, les commandes et les ordres de mission d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André SULPICE, délégation de signature est donnée à M. Jean DUMAS, directeur de recherche CNRS et directeur adjoint du département et à Mme Christine MARTINELLI, technicienne et assistante de direction du département, à l'effet de signer tous documents afférents au département MCBT, aux fins mentionnées ci-dessus.

- Pour les services du laboratoire Institut Néel.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FONTAINE, délégation de signature est donnée à :

- Mme Armelle MICHETTI, ingénieure d'études et documentaliste, uniquement en ce qui concerne les activités de la bibliothèque des laboratoires du polygone scientifique de Grenoble, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 2 000 € HT ;
- M. Christian GIANESE, ingénieur d'études, uniquement en ce qui concerne les activités du service de liquéfaction, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT ;
- M. Philippe JEANTET, ingénieur de recherche, uniquement en ce qui concerne les activités du service SERAS, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT ;
- M. Fabrice BRUNOUD, technicien, uniquement en ce qui concerne les activités du magasin, à l'effet de signer les factures et les commandes d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT ;

En cas de nécessité extrême, les directeurs de département peuvent signer des documents provenant d'un autre département que le leur.

La décision n° 080098DR11 du 30 septembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Younis HERMES, délégué régional Alpes

## DR12 – Provence et Corse

USR n° 3155 - Institut de recherche sur l'architecture antique

**M. XAVIER LAFON**  
**M. RENAUD ROBERT**

DEC. n° 081602DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Xavier LAFON, directeur de l'USR n° 3155 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier LAFON, délégation de signature est donnée à M. Renaud ROBERT, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

USR n° 3155 - Institut de recherche sur l'architecture antique

**M. RENAUD ROBERT**

DEC. n° 081603DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Renaud ROBERT, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsa-

ble des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Xavier LAFON, directeur de l'USR n° 3155

UMR n° 6149 - Neurosciences intégratives et adaptatives

**M. CHRISTIAN XERRI**

DEC. n° 081592DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Christian XERRI, directeur de l'UMR n° 6149 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6196 - Plasticité et physio-pathologie de la motricité

**M. LAURENT VINAY**

**MME JOËLLE RUEMGARDT**

DEC. n° 081580DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Laurent VINAY, directeur de l'UMR n° 6196 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent VINAY, délégation de signature est donnée à Mme Joëlle RUEMGARDT, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6196 - Plasticité et physio-pathologie de la motricité

**MME JOËLLE RUEMGARDT**

DEC. n° 081581DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à Mme Joëlle RUEMGARDT, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Laurent VINAY, directeur de l'UMR n° 6196

UMR n° 6201 - Droit public comparé - droit international - droit européen

**M. ANDRÉ ROUX**  
**M. RICHARD GHEVONTIAN**  
**M. ROSTANE MEHDI**  
**M. PIERRE BON**  
**MME MARYSE BAUDREZ**

DEC. n° 081567DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. André ROUX, directeur de l'UMR n° 6201 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André ROUX, délégation de signature est donnée à M. Richard GHEVONTIAN, professeur, à M. Rostane MEHDI, professeur, à M. Pierre BON, professeur et à Mme Maryse BAUDREZ, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMR n° 6201 - Droit public comparé - droit international - droit européen

**M. RICHARD GHEVONTIAN**  
**M. ROSTANE MEHDI**  
**M. PIERRE BON**  
**MME MARYSE BAUDREZ**

DEC. n° 081568DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Richard GHEVONTIAN, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard GHEVONTIAN, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Rostane MEHDI, professeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard GHEVONTIAN et de M. Rostane MEHDI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Pierre BON, professeur.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Richard GHEVONTIAN et de M. Rostane MEHDI et de M. Pierre BON, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Maryse BAUDREZ, maître de conférences.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : André ROUX, directeur de l'UMR n° 6201

GDR n° 2760 - Biomécanique des fluides et des transferts - Interaction fluide/structure biologique

**MME VALÉRIE DEPLANO**  
**M. OLIVIER BOIRON**

DEC. n° 081612DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à Mme Valérie DEPLANO, directrice du GDR n° 2760 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie DEPLANO, délégation de signature est donnée à M. Olivier BOIRON, maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

GDR n° 2760 - Biomécanique des fluides et des transferts - Interaction fluide/structure biologique

**M. OLIVIER BOIRON**

DEC. n° 081613DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Olivier BOIRON, maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Valérie DEPLANO, directrice du GDR n° 2760

GDR n° 3196 - Centre de compétences en nanosciences et nanotechnologies Provence - Alpes - Côte d'Azur (C'NANOPACA)

**MME MARGRIT HANBUCKEN**

DEC. n° 081622DR12 du 29-05-2008

Délégation est donnée à Mme Margrit HANBUCKEN, directrice du GDR n° 3196 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UPS n° 846 - Station de primatologie de Rousset

**M. GUY DUBREUIL**  
**M. MOURAD MEKAOUCHE**  
**MME LAURA DESMIS**

DEC. n° 081600DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Guy DUBREUIL, directeur de l'UPS n° 846 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy DUBREUIL, délégation de signature est donnée à M. Mourad MEKAOU-CHE, ingénieur de recherche et à Mme Laura DESMIS, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UPS n° 846 - Station de primatologie de Rousset

**M. MOURAD MEKAOUCHE**  
**MME LAURA DESMIS**

DEC. n° 081601DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Mourad MEKAOU-CHE, ingénieur de recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Mourad MEKAOU-CHE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Laura DESMIS, technicienne.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Guy DUBREUIL, directeur de l'UPS n° 846

UMS n° 1885 - Maison Asie Pacifique (UMS-MAP)

**M. JEAN BAFFIE**  
**M. LORENZO BRUTTI**  
**MME ISABELLE DUPEUBLE**

DEC. n° 081614DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean BAFFIE, directeur de l'UMS n° 1885 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean BAFFIE, délégation de signature est donnée à M. Lorenzo BRUTTI, ingénieur d'études, à Mme Isabelle DUPEUBLE, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMS n° 1885 - Maison Asie Pacifique (UMS-MAP)

**M. LORENZO BRUTTI**  
**MME ISABELLE DUPEUBLE**

DEC. n° 081615DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Lorenzo BRUTTI, ingénieur d'études, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Lorenzo BRUTTI, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Mme Isabelle DUPEUBLE, technicienne.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean BAFFIE, directeur de l'UMS n° 1885

UMS n° 2244 - Département Gassendi

**M. ROGER MALINA**  
**MME SYLVIE IMBERT**

DEC. n° 081623DR12 du 22-10-2008

Délégation est donnée à M. Roger MALINA, directeur de l'UMS n° 2244 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roger MALINA, délégation de signature est donnée à Mme Sylvie IMBERT, attachée d'administration de la recherche aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

UMS n° 2244 - Département Gassendi

**MME SYLVIE IMBERT**

DEC. n° 081624DR12 du 22-10-2008

Délégation est donnée à Mme Sylvie IMBERT, attachée d'administration de la recherche, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Roger MALINA, directeur de l'UMS n° 2244

FR n° 3041 - Fédération de recherche environnement et société

**M. JEAN-FRANÇOIS SANTUCCI**  
**MME NICOLE COURONNE**

DEC. n° 081619DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à M. Jean-François SANTUCCI, directeur de la FR n° 3041 à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission, en respectant les règles du CNRS notamment en ce qui concerne les pays à risque ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation Provence et Corse.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François SANTUCCI, délégation de signature est donnée à Mme Nicole COURONNE, assistante ingénieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non renouvellement de l'unité.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence et Corse

FR n° 3041 - Fédération de recherche environnement et société

**MME NICOLE COURONNE**

DEC. n° 081620DR12 du 16-01-2008

Délégation est donnée à Mme Nicole COURONNE, assistante ingénieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du directeur ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-François SANTUCCI, directeur de la FR n° 3041

### DR13 - Languedoc-Roussillon

UMR n° 5004 - Biochimie et physiologie moléculaire des plantes

**M. FRANÇOIS BRIAT**  
**MME CORINE ZICLER**  
**M. HERVÉ SENTENAC**  
**MME FRANÇOISE BOURGEOIS**  
**MME CHRISTINE GAGNERE**  
**MME VÉRONIQUE RAFIN**  
**MME CORINNE DASEN**

DEC. n° 080048DR13 du 01-01-2008

Délégation est donnée à M. François BRIAT, directeur de l'UMR n° 5004, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. François BRIAT, délégation de signature est donnée à Mme Corine ZICLER, IE, à M. Hervé SENTENAC, DR1, à Mme Françoise BOURGEOIS, TR, à Mme Christine GAGNERE, TCS, à Mme Véronique RAFIN, ATP2 et à Mme Corinne DASEN, TR, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080004DR13 du 1<sup>er</sup> novembre 2007 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5149 - Institut de mathématique et de modélisation de Montpellier

**M. BIJAN MOHAMMADI**

DEC. n° 080046DR13 du 04-10-2008

Délégation est donnée à M. Bijan MOHAMMADI, professeur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique]. Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Claude CIBILS, directeur de l'UMR n° 5149

### DR19 - Délégation Normandie

UMR n° 6072 - Groupe de recherche en informatique, image, automatique et instrumentation de Caen

**M. ETIENNE GRANDJEAN**  
**M. MOHAMED M'SAAD**  
**MME AGNÈS ZANNIER**

DEC. n° 080377DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Etienne GRANDJEAN, directeur de l'UMR n° 6072, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Etienne GRANDJEAN, délégation est donnée à M. Mohamed M'SAAD, professeur et à Mme Agnès ZANNIER, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080011DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

UMR n° 6085 - Laboratoire de mathématiques Raphaël Salem  
**M. THIERRY DE LA RUE**  
**M. GÉRARD GRANCHER**

DEC. n° 080387DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Thierry de la RUE, directeur de l'UMR n° 6085, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry de la RUE, délégation est donnée à M. Gérard GRANCHER, ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080008DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

UMR n° 6139 - Laboratoire de mathématiques Nicolas Oresme  
**M. BRUNO ANGLES**  
**M. BERNARD LECLERC**

DEC. n° 080370DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Bruno ANGLES, directeur de l'UMR n° 6139, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bruno ANGLES, délégation est donnée à M. Bernard LECLERC, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060309DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

UMR n° 6143 - Morphodynamique continentale et côtière

**M. PATRICK LESUEUR**  
**MME BERNADETTE TESSIER**  
**MME NICOLE POUPINET**  
**M. BENOÎT LAIGNEL**

DEC. n° 080371DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Patrick LESUEUR, directeur de l'UMR n° 6143, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date

du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,  
 2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick LESUEUR, délégation est donnée à Mme Bernadette TESSIER, chargée de recherche, à Mme Nicole POUPINET, ingénieure d'études et à M. Benoît LAIGNEL, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080015DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

UMR n° 6232 - Centre d'imagerie - neurosciences et applications aux pathologies

**M. BERNARD MAZOYER**  
**M. DENIS VIVIEN**  
**MME NATHALIE TZOURIO-MAZOYER**

DEC. n° 080372DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Bernard MAZOYER, directeur de l'UMR n° 6232, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard MAZOYER, délégation est donnée à M. Denis VIVIEN, professeur et à Mme Nathalie TZOURIO-MAZOYER, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080018DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

UMR n° 6252 - Centre de recherche sur les ions, les matériaux et la photonique

**M. SERGE BOUFFARD**  
**M. RICHARD RIZK**  
**M. EMMANUEL BALANZAT**

DEC. n° 080380DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Serge BOUFFARD, directeur de l'UMR n° 6252, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BOUFFARD, délégation est donnée à M. Richard RIZK, directeur de recherche et à M. Emmanuel BALANZAT, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080004DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

UMR n° 6266 - Identité et différenciation de l'espace, de l'environnement et des sociétés

**M. MICHEL BUSSI**  
**M. THIERRY SAINT GERAND**  
**MME SYLVIE VERITE BELIN**

DEC. n° 080394DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Michel BUSSI, directeur de l'UMR n° 6266, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :  
1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel BUSSI, délégation est donnée à M. Thierry SAINT GERAND, professeur et à Mme Sylvie VERITE BELIN, technicienne et ce à hauteur de 1 000 €, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080007DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

UMR n° 6415 - Grand accélérateur national d'ions lourds

**M. SYDNEY GALES**  
**M. ANTOINE KAHWATI**

DEC. n° 080403DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Sydney GALES, directeur de l'UMR n° 6415, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Sydney GALES, délégation est donnée à M. Antoine KAHWATI, attaché d'administration de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060236DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

UMR n° 6506 - Laboratoire catalyse et spectrochimie

**M. JEAN-PIERRE GILSON**  
**M. PHILIPPE BAZIN**  
**M. CHRISTIAN FERNANDEZ**  
**MME FRANÇOISE MAUGE**

DEC. n° 080381DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre GILSON, directeur de l'UMR n° 6506, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre GILSON, délégation est donnée à M. Philippe BAZIN, ingénieur de recherche, M. Christian FERNANDEZ, professeur et à Mme Françoise MAUGE, directrice de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080010DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

UMR n° 6507 - Laboratoire de chimie moléculaire et thioorganique

**MME ANNIE-CLAUDE GAUMONT**  
**M. THIERRY LEQUEUX**  
**MME MARIE-CÉCILE HÉLAINE**

DEC. n° 080383DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à Mme Annie-Claude GAUMONT, directrice de l'UMR n° 6507, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Annie-Claude GAUMONT, délégation est donnée à M. Thierry LEQUEUX, professeur et à Mme Marie-Cécile HÉLAINE, technicienne de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080009DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

UMR n° 6508 - Laboratoire de cristallographie et sciences des matériaux

**M. ANTOINE MAIGNAN**  
**M. BERNARD MERCEY**

DEC. n° 080382DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Antoine MAIGNAN, directeur de l'UMR n° 6508, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Antoine MAIGNAN, délégation est donnée à M. Bernard MERCEY, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080017DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

UMR n° 6534 - Laboratoire de physique corpusculaire de Caen

**M. JEAN-CLAUDE STECKMEYER**  
**MME MICHÈLE DE CLAVERIE**  
**M. RÉMI BOUGAULT**

DEC. n° 080379DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Claude STECKMEYER, directeur de l'UMR n° 6534, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude STECKMEYER, délégation est donnée à Mme Michèle de CLAVERIE, ingénieure d'études et à M. Rémi BOUGAULT, directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080023DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

UMR n° 6583 - Centre de recherche d'histoire quantitative

**M. VINCENT MILLIOT**  
**M. JEAN QUELLIEN**

DEC. n° 080374DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Vincent MILLIOT, directeur de l'UMR n° 6583, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent MILLIOT, délégation est donnée à M. Jean QUELLIEN, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080126DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

UMR n° 6614 - Complexe de recherche interprofessionnel en aerothermochimie

**M. ABDELKRIM BOUKHALFA**  
**MME VANESSA PICARD**  
**M. CLAUDE ROZE**

DEC. n° 080388DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Abdelkrim BOUKHALFA, directeur de l'UMR n° 6614, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Abdelkrim BOUKHALFA, délégation est donnée à Mme Vanessa PICARD, ingénieure d'études et à M. Claude ROZE, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080006DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

UMR n° 6614 - Chimie organique, bioorganique : réactivité et analyse

**M. JEAN-CHARLES QUIRION**  
**M. JACQUES MADDALUNO**  
**MME BRIGITTE GERVAL**

DEC. n° 080390DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Charles QUIRION, directeur de l'UMR n° 6614, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Charles QUIRION, délégation est donnée à M. Jacques MADDALUNO, directeur de recherche et à Mme Brigitte GERVAL, technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080207DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

UMR n° 6634 - Groupe de physique des matériaux

**M. DIDIER BLAVETTE**  
**M. PHILIPPE PAREIGE**

DEC. n° 080389DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Didier BLAVETTE, directeur de l'UMR n° 6634, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Didier BLAVETTE, délégation est donnée à M. Philippe PAREIGE, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080003DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

UMR n° 8097 - Centre Maurice HALBWACHS

**M. ANDRÉ GRELON**  
**MME MARIE-FRANÇOISE SAULE**

DEC. n° 080378DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. André GRELON, directeur de l'UMR n° 8097, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André GRELON, délégation est donnée à Mme Marie-Françoise SAULE, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060114DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

GDR n° 673 - Informatique mathématique

**MME BRIGITTE VALLEE**  
**MME AGNÈS ZANNIER**

DEC. n° 080386DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à Mme Brigitte VALLEE, directrice du GDR n° 673, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Brigitte VALLEE, délégation est donnée à Mme Agnès ZANNIER, technicienne de la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080160DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

GDR n° 2340 - Système d'information géographiques : méthodologie et applications

**M. MICHEL MAINGUENAUD**

DEC. n° 080404DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Michel MAINGUENAUD, directeur du GDR n° 2340, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 060121DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

GDR n° 2432 - Algèbre non commutative et théorie des invariants en théorie des représentations

**M. BERNARD LECLERC**  
**M. THIERRY LEVASSEUR**  
**M. JACQUES ALEV**  
**M. BERNHARD KELLER**

DEC. n° 080376DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Bernard LECLERC, directeur du GDR n° 2432, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Bernard LECLERC, délégation est donnée à M. Thierry LEVASSEUR, professeur, à M. Jacques ALEV, professeur, et à M. Bernhard KELLER, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 070080DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

GDR n° 2772 - Transformation de phase à l'état solide avec diffusion

#### M. DIDIER BLAVETTE

DEC. n° 080397DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Didier BLAVETTE, directeur du GDR n° 2772, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 060313DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

GDR n° 2808 - Physique et applications de la matière sous irradiation

#### M. SERGE BOUFFARD

DEC. n° 080385DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Serge BOUFFARD, directeur du GDR n° 2808, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 060312DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

GDR n° 2947 - Géométrie non commutative

#### M. EMMANUEL GERMAIN

DEC. n° 080401DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Emmanuel GERMAIN, directeur du GDR n° 2947, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

GDR n° 2975 - Nano Nord-Ouest

#### M. PHILIPPE PAREIGE

DEC. n° 080402DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Philippe PAREIGE, directeur du GDR n° 2975, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

GDR n° 2984 - Dynamique et contrôle des ensembles complexes

#### M. CHRISTOPHE LETELLIER

DEC. n° 080396DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Christophe LETELLIER, directeur du GDR n° 2984, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT à la date de la signature de l'acte,
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 060311DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

GDR n° 3052 - Thermoélectricité

**M. CHARLES SIMON**

DEC. n° 080384DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Charles SIMON, directeur du GDR n° 3052, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 070162DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

GDR n° 3183 - Matériaux et interaction en compétition

**MME MARIE-BERNADETTE LEPETIT**

DEC. n° 080400DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à Mme Marie-Bernadette LEPETIT, directrice du GDR n° 3183, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 080163DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

FRE n° 3119 - Centre Michel de Bouiard - Centre de recherches archéologiques et historiques médiévales

**M. PIERRE BAUDUIN**

**MME MARCELLE DENIS**

DEC. n° 080375DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Pierre BAUDUIN, directeur de la FRE n° 3119, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BAUDUIN, délégation est donnée à Mme Marcelle DENIS, AJAP secrétaire-gestionnaire, aux fins mentionnées ci-dessus et ce à hauteur de 500 € en ce qui concerne les commandes.

La décision n° 080002DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

FRE n° 2735 - Neuropsychopharmacologie expérimentale

**M. JEAN-JACQUES BONNET**

DEC. n° 080392DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Jacques BONNET, directeur de la FRE n° 2735, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 080005DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

FRE n° 3090 - Glycobiologie et transports chez les végétaux

**M. PATRICE LEROUGE**

DEC. n° 080393DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Patrice LEROUGE, directeur de la FRE n° 3090, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

La décision n° 080014DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

FRE n° 3101 - Polymères, biopolymères, surfaces

**M. GUY-ALAIN JUNTER**

**M. LAURENT COQUET**

**M. DIDIER LE CERF**

DEC. n° 080391DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Guy-Alain JUNTER, directeur de la FRE n° 3101, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-

1742 du 30 décembre 2005 modifié (soit 206 000 € HT à la date du 15 février 2008), à la date de signature de l'acte,  
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy-Alain JUNTER, délégation est donnée à M. Laurent COQUET, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Délégation est donnée à M. Didier CERF, professeur, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de l'acte pour le seul centre financier 2207 se rapportant au réseau MPP.

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation pour le seul centre financier 2207 se rapportant au réseau MPP.

La décision n° 080013DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

FRE n° 3102 - Laboratoire d'ondes et milieux complexes

**M. INNOCENT MUTABAZ**  
**M. PASCAL PAREIGE**  
**M. ABDELGHANI SOUAB**

DEC. n° 080399DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Innocent MUTABAZI, directeur de la FRE n° 3102, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Innocent MUTABAZI, délégation est donnée à M. Pascal PAREIGE, professeur et à M. Abdelghani SOUAB, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080021DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

UMS n° 843 - Maison de la recherche en sciences humaines

**M. JEAN-MARC MORICEAU**  
**MME ANNIE LAURENT**

DEC. n° 080373DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Marc MORICEAU, directeur de l'UMS n° 843, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc MORICEAU, délégation est donnée à Mme Annie LAURENT, ingénieure d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 060125DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

FR n° 3038 - Institut normand de chimie moléculaire, médicamenteuse et macromoléculaire

**M. JACQUES MADDALUNO**  
**M. THIERRY LEQUEUX**

DEC. n° 080395DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Jacques MADDALUNO, directeur de la FR n° 3038, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques MADDALUNO, délégation est donnée à M. Thierry LEQUEUX, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080016DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

FR n° 3110 - Fédération acoustique du nord-ouest

**M. JEAN-LOUIS IZBICKI**  
**M. PASCAL PAREIGE**

DEC. n° 080398DR19 du 03-11-2008

Délégation est donnée à M. Jean-Louis IZBICKI, directeur de la FR n° 3110, à l'effet de signer, au nom du délégué régional par intérim, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de l'acte,

2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Louis IZBICKI, délégation est donnée à M. Pascal PAREIGE, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080012DR19 du 3 novembre 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

---

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou de non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marc DANIEL, délégué régional Normandie par intérim

### DR20 - Côte d'Azur

UMR n° 6097 - Institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire (IPMC)

**M. PASCAL BARBRY**  
**MME HÉLÈNE CHOUX**  
**M. SIMON SZMIDT**

DEC. n° 080080DR20 du 20-10-2008

Délégation est donnée à M. Pascal BARBRY, directeur de l'UMR n° 6097, à l'effet de signer, au nom du (de la) délégué(e) régional(e), pris(e) en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal au seuil fixé à l'article 7.1 du décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié, à la date de signature de l'acte ;
2. les ordres de mission (en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pascal BARBRY, délégation de signature est donnée à Mme Hélène CHOUX, ingénieur d'étude et à M. Simon SZMIDT, ingénieur d'études aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 080006DR20 du 6 février 2008 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, déléguée régionale Côte d'Azur

UMR n° 6097 - Institut de pharmacologie moléculaire et cellulaire (IPMC)

**MME HÉLÈNE CHOUX**  
**M. SIMON SZMIDT**

DEC. n° 080081DR20 du 20-10-2008

Délégation est donnée à Mme Hélène CHOUX, ingénieure d'études, administrateur financier, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 070099DAJ du 27 juillet 2007 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures, de services et de travaux ainsi que désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique].

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène CHOUX, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. Simon SZMIDT, ingénieur d'études, secrétaire général.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascal BARBRY, directeur de l'UMR n° 6097

# Notes personnelles

# Notes personnelles

# Liste des délégations du CNRS

## Délégation ALPES – DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 –  
télécopie : 04 76 88 11 61

## Délégation ALSACE – DR10

23 rue du Lœss, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 – téléphone : 03 88 10 63 01 – télécopie : 03 88 10 60 95

## Délégation AQUITAINE-LIMOUSIN – DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00 –  
télécopie : 05 57 35 58 01

## Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex – téléphone : 02 99 28 68 68 – télécopie : 02 99 28 68 01

## Délégation CENTRE-POITOU-CHARENTES – DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00  
télécopie : 02 38 69 70 31

## Délégation CÔTE D'AZUR – DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22  
télécopie : 04 92 96 03 39

## Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST – DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

## Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD – DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

## Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD – DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

## Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON – DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 – téléphone : 04 67 61 34 34 – télécopie : 04 67 04 32 36

## Délégation MIDI-PYRÉNÉES – DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00  
télécopie : 05 62 17 29 01

## Délégation CENTRE-EST – DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00  
télécopie : 03 83 17 46 21

## Délégation NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canoniers, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00  
télécopie : 03 20 63 00 43

## Délégation NORMANDIE – DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

## Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

## Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS – téléphone : 01 42 34 94 00 – télécopie : 01 43 26 87 23

## Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

## Délégation PROVENCE ET CORSE – DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 – téléphone : 04 91 16 40 00 – télécopie : 04 91 17 40 26

## Délégation RHÔNE-AUVERGNE – DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00  
télécopie : 04 78 89 47 69



BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

BP 21902  
31319 LABÈGE CEDEX  
Tél. : 05 62 24 25 00  
Fax : 05 62 24 25 30

DIRECTEUR DE PUBLICATION  
M. Alain RESPLANDY-BERNARD

RÉDACTEUR EN CHEF  
M<sup>me</sup> Myriam FADEL

COMITÉ DE RÉDACTION  
M. Bernard ADANS  
M<sup>me</sup> Nathalie ARLAUD  
M<sup>me</sup> Véronique BRISSET-FONTANA  
M<sup>me</sup> Isabelle DE ANGELIS  
M<sup>me</sup> Pascale BUKHARI  
M<sup>me</sup> Catherine DELPECH  
M<sup>me</sup> Pascale DIENG  
M<sup>me</sup> Martine JALLUT-ROUSSEL  
M<sup>me</sup> Françoise SEVIN  
M. Philippe WILLOQUET

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION  
M<sup>lle</sup> Florence CELEN

DOCUMENTATION ET RÉALISATION  
M<sup>lle</sup> Valeria MEDINA AMBIADO

CONTACT PAR COURRIER  
Bulletin officiel du CNRS  
CNRS-DSI  
BP 21902  
31319 LABÈGE CEDEX

CONTACT PAR MÊL  
buloff@dsi.cnrs.fr  
Pour consulter le BO et ses archives :  
<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

Dépôt légal à parution  
Impression : BIALEC (Nancy)  
D.P. n° 70563 - 01-2009

ISSN 1148-4853



www.cnrs.fr



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE  
3, RUE MICHEL-ANGE 75794 PARIS CEDEX 16 • TÉL. 01 44 96 40 00 • TÉLÉCOPIE 01 44 96 53 90

